

Rapport de jury

---

# Concours externe, spécial et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'ENSSIB Session 2024

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE**

---

*Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Collège Bibliothèques, documentation, livre et lecture publique*

---

**Concours externe, spécial et interne pour le  
recrutement de conservateurs stagiaires,  
élèves de l'École nationale supérieure  
des sciences de l'information et des bibliothèques**

**Fonction publique d'État**

**Session 2024**

**Noëlle Balley**

*Inspectrice générale de l'éducation,  
du sport et de la recherche  
Présidente du jury*

**Pierre-Yves Cachard**

*Inspecteur général de l'éducation,  
du sport et de la recherche  
Vice-président du jury*

*Avec la contribution de Mesdames et Messieurs les membres du jury*

## SOMMAIRE

<b>1. Le cadre général .....</b>	<b>5</b>
1.1. Les textes réglementaires .....	5
1.1.1. <i>Cadre statutaire du recrutement</i> .....	5
1.1.2. <i>Modalités d'organisation des concours</i> .....	6
1.2. L'organisation administrative et le calendrier .....	6
1.3. Le jury.....	7
<b>2. Statistiques .....</b>	<b>8</b>
2.1. Postes ouverts aux concours et taux de réussite.....	8
2.1.1. <i>Concours externe</i> .....	8
2.1.2. <i>Concours externe spécial</i> .....	8
2.1.3. <i>Concours interne</i> .....	9
2.2. Caractérisation des candidats .....	9
2.2.1. <i>Concours externe</i> .....	9
2.2.2. <i>Concours externe spécial</i> .....	11
2.2.3. <i>Concours interne</i> .....	12
<b>3. Les épreuves d'admissibilité.....</b>	<b>14</b>
3.1.1. <i>Remarques sur l'ensemble des épreuves écrites</i> .....	14
3.1.2. <i>Notes de synthèse</i> .....	15
3.2. Le concours externe .....	16
3.2.1. <i>L'épreuve de composition de culture générale</i> .....	16
3.2.2. <i>L'épreuve de note de synthèse du concours externe et du concours externe spécial</i> .....	18
3.3. Le concours externe spécial .....	20
3.4. Le concours interne .....	21
3.4.1. <i>L'épreuve de composition de culture générale</i> .....	21
3.4.2. <i>L'épreuve de note de synthèse</i> .....	24
<b>4. Les épreuves d'admission.....</b>	<b>27</b>
4.1. Les épreuves de langue .....	27
4.2. Épreuve de conversation avec le jury sur un sujet de culture générale (concours externe et concours interne) .....	31
4.2.1. <i>Commentaire du texte</i> .....	32
4.2.2. <i>Entretien avec le jury</i> .....	33
4.3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle .....	34
4.3.1. <i>Concours externe et concours interne</i> .....	34
4.3.2. <i>Concours externe spécial</i> .....	38

**Références..... 41**

**Annexes..... 42**

## 1. Le cadre général

### 1.1. Les textes réglementaires

#### 1.1.1. Cadre statutaire du recrutement

Le recrutement des conservateurs des bibliothèques de la fonction publique d'État est régi par les dispositions du décret n°92-26 du 9 janvier 1992 portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques, Titre 1<sup>er</sup>, chapitre 2, article 4, modifié par le décret n°2017-144 du 7 février 2017.

Cet article prévoit notamment :

*« Les conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, sont nommés par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Leur recrutement s'effectue :*

*1° Par la voie d'un **concours externe** ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;*

*(...)*

*3° Par la voie d'un **concours externe spécial**, ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat défini à l'article L.612-7 du code de l'éducation ou justifiant de qualifications au moins équivalentes reconnues dans les conditions prévues par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, comportant un examen de leurs titres et travaux et assorti d'une ou plusieurs épreuves. Le nombre des places à ce concours ne peut être supérieur à 15 % du nombre total des places offertes aux deux concours externes organisés en application des 1° et 2° ci-dessus ;*

*4° Par la voie d'un **concours interne** ouvert, pour un tiers au plus du nombre total des postes mis aux concours au titre des 1° et 2° ci-dessus, aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux magistrats et militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, qui justifient, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi.*

*Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services effectifs auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionné au troisième alinéa du 2° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa.*

*Les modalités et la nature des épreuves sont fixées par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la culture.*

*Les emplois mis à l'un des concours qui n'auraient pas été pourvus peuvent être attribués aux candidats des autres concours, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ».*

Le concours prévu au 2° de l'article 4 du décret n°92-26, réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes et candidats bénéficiant d'une équivalence, se déroule selon un autre calendrier, avec un jury spécifique. Il fait l'objet d'un rapport distinct.

### 1.1.2. Modalités d'organisation des concours

Les modalités d'organisation des concours externe, spécial et interne sont fixées par l'arrêté du 5 octobre 2007, modifié par l'arrêté du 17 mars 2017. L'annexe contenant le programme et la bibliographie a, quant à elle, été modifiée par la note de service du 14 juin 2021.

Les concours externe, spécial et interne de la session 2024 ont été ouverts par deux arrêtés du 18 septembre 2023 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Journal officiel du 27 septembre 2023).

Le nombre de postes offerts aux trois concours au titre de l'année 2024 a été fixé par deux arrêtés du 8 mars 2024 (Journal officiel du 20 mars 2024).

Ces différents textes sont reproduits en annexes 1 à 4 du présent rapport.

## 1.2. L'organisation administrative et le calendrier

Comme chaque année, la session de 2024 a été organisée, sur le plan administratif, par la direction générale des ressources humaines commune au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, au ministère des Sports et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGRH D5 : sous-direction du recrutement, bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN).

### Calendrier du concours

	DATES
ÉPREUVES ÉCRITES	25 et 26 mars 2024
REMISE DES COPIES AU JURY	11 avril 2024
RÉUNION D'ADMISSIBILITÉ	23 mai 2024
TELEVERSEMENT DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS	6 juin 2024
ÉPREUVES ORALES	16-19 septembre 2024
RÉUNION D'ADMISSION	19 septembre 2024

Pour le concours interne, les candidats admissibles devaient renvoyer leur dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) pour le 6 juin 2024 au plus tard. Les candidats admissibles au concours externe spécial devaient respecter la même date pour l'envoi de leur dossier, comportant un exposé de leurs titres et travaux, un curriculum vitae et une lettre de motivation. Les dossiers ont été examinés par les commissions compétentes avant le début des épreuves orales.

La liste des admis a été affichée sur le lieu des épreuves orales aussitôt après la fin de la réunion d'admission. Les candidats présents (admis ou recalés) ont ainsi pu être reçus en « confession » par le jury en fin de journée du 19 septembre 2024.

### 1.3. Le jury

L'arrêté du 5 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 17 mars 2017 fixe les modalités d'organisation des concours externe et interne :

*« Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection<sup>1</sup>, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.*

*Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques. »*

Les règles de composition des trois jurys étant identiques, les présidente, vice-président et membres choisis par la ministre chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont été nommés pour siéger simultanément aux jurys des trois concours. Les jurys ont été constitués par un arrêté daté du 11 mars 2024 (voir annexe 4). Pour cette session, ils étaient présidés par Mme Noëlle Balley, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, assistée d'un vice-président, M. Pierre-Yves Cachard, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche. La coordination des épreuves de langues a été assurée par M. Christophe Didier, conservateur général des bibliothèques, délégué à l'action scientifique et aux relations internationales à la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg.

Les quatre commissions d'oral étaient présidées :

- Pour la conversation avec le jury sur une question de culture générale (concours interne et externe), par Mmes Noëlle Balley (commission n°1) et Solène Gaudin, maîtresse de conférences en géographie-aménagement de l'espace à l'université Rennes 2 (commission n° 2) ;
- Pour l'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, par M. Pierre-Yves Cachard (commission n°1) et Mme Nathalie Watrin, conservatrice générale des bibliothèques, directrice des pôles transverses à la direction générale déléguée aux bibliothèques et musées de l'université Paris Cité (commission n°2). La commission n°1 a également entendu les candidats admissibles du concours externe spécial pour l'entretien sur les motivations et les aptitudes à exercer les fonctions dévolues à un conservateur des bibliothèques, et la commission n°2 a auditionné les candidats admissibles au concours interne.

---

<sup>1</sup> Les conservateurs généraux chargés de mission d'inspection sont devenus inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche depuis la création de l'IGÉSR. Ils ont le statut d'administrateurs de l'État ou d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche.

## 2. Statistiques

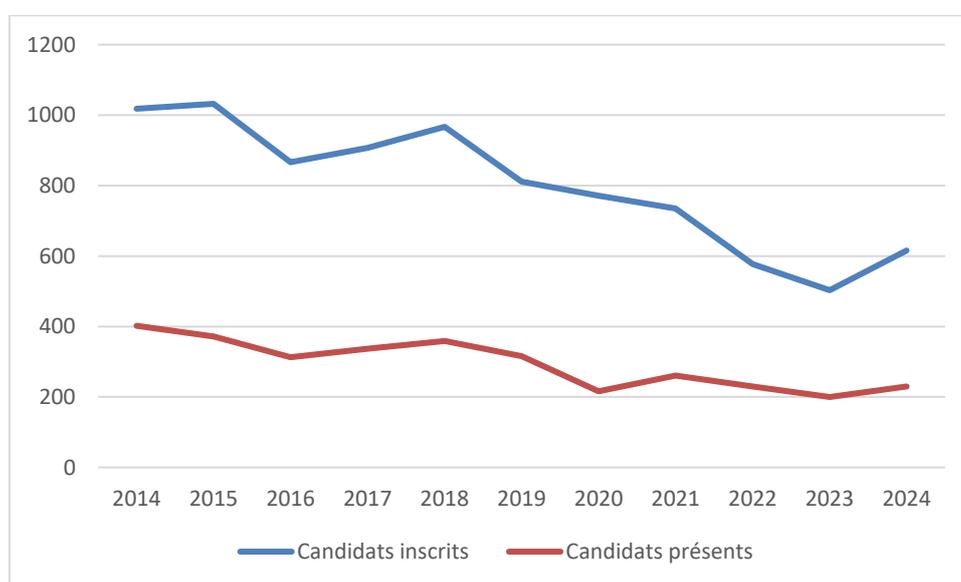
### 2.1. Postes ouverts aux concours et taux de réussite

#### 2.1.1. Concours externe

Un tableau récapitulant les principales données chiffrées pour les trois concours depuis 2014 est proposé en annexe 5.

Le nombre de postes offerts au concours externe était fixé à douze pour la session 2024, comme c'était déjà le cas pour la session 2023.

Le nombre d'inscrits était en hausse sensible, avec un total de 616, contre seulement 503 inscriptions en 2023. A l'échelle de la décennie cependant, la baisse du nombre d'inscrits est de près de 40% (1 018 candidats étaient inscrits à la session 2014). Le taux de présence, quant à lui, s'établit à 37,3%, en légère baisse par rapport aux années antérieures. Il a baissé d'une dizaine de points en dix ans.



**Graphique 1 : Nombre de candidats au concours externe (2014-2024)**

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 11,5/20 (12/20 en 2023), ce qui a permis de retenir 36 admissibles, soit un rapport admissibles / présents aux épreuves d'admissibilité en forte hausse, à 22,78 % (16,5 % en 2023). Supérieur de plus d'un point à celui de la session précédente, le seuil d'admission a été fixé à 14,03/20 (12,87/20 en 2023). Une liste complémentaire a été ouverte, comportant deux noms.

137 femmes et 93 hommes se sont présentés aux épreuves écrites. Ont été admissibles 18 femmes et 18 hommes. Neuf femmes et trois hommes ont été admis, pour un taux de réussite entre l'admissibilité et l'admission de 50% pour les femmes et 16,6% pour les hommes. Ont été placés en liste complémentaire une femme et un homme.

#### 2.1.2. Concours externe spécial

Pour la première fois depuis la création de ce concours spécial, réservé à des titulaires d'un doctorat ou bénéficiaires d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme, un seul poste était ouvert (contre deux les années précédentes).

Pour cette septième session du concours externe spécial, le nombre d'inscrits reste stable : 89 candidats (dont deux par équivalence). 39 candidats ont composé, soit une baisse du taux de présence

à l'épreuve écrite qui passe de 50 % en 2023 à 43,8 % en 2024. Le seuil d'admissibilité ayant été fixé à 13,5/20, six candidats ont été déclarés admissibles, dont deux n'ont pas retourné ensuite le dossier requis pour se présenter à l'oral. La barre d'admission a été placée à 16,57/20 (15,14/20 en 2023). Compte tenu de la qualité remarquable des deux meilleurs candidats, une liste complémentaire, comportant un seul nom, a été ouverte pour la première fois depuis la création du concours.

À l'épreuve écrite étaient présents 28 femmes et 11 hommes. Ont été déclarés admissibles cinq femmes et un homme ; ce dernier a été admis, et une femme est inscrite en liste complémentaire.

### 2.1.3. Concours interne

Le nombre de postes offerts au concours interne, qui était de quatre pour la session 2023, a été baissé à trois pour la session 2024, comme ce fut le cas en 2021 et 2022.

Le nombre de candidats inscrits est en hausse de 16 % par rapport à 2023, le nombre de présents est stable. Neuf candidats ont été déclarés admissibles, avec un seuil d'admissibilité à 11,17 (11/20 en 2023).

Le seuil d'admission est en légère hausse par rapport à la session 2023 (13,28 contre 12,61). Il a été possible de pourvoir les trois postes et une liste complémentaire comportant un nom a été ouverte.

35 femmes et 19 hommes ont passé les épreuves écrites. Ont été admissibles cinq femmes et quatre hommes, et admis deux femmes et un homme, une femme étant par ailleurs inscrite sur liste complémentaire.

## 2.2. Caractérisation des candidats

### 2.2.1. Concours externe

La moyenne d'âge des admissibles est de 32 ans et demi, celle des admis de 33 ans et neuf mois. L'écart entre le plus âgé des admis et le plus jeune est conséquent : ils ont respectivement 53 et 23 ans. La moitié des admissibles appartient à la tranche d'âge des 22-29 ans. Les admis sont un peu plus âgés : sept sur douze sont nés avant 1994.

**Tableau 4 : répartition des admissibles et des admis par tranche d'âge**

Âge	Admissibles	Admis
22 - 29 ans	18	5
30 - 39 ans	12	4
40 - 49 ans	5	2
≥ 50 ans	1	1
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>12</b>

Les trois académies franciliennes représentent cette année 55 % des admissibles (c'était les deux tiers en 2023), et 83% des admis. Douze autres académies comptent des admissibles, et deux seulement des admis. La répartition des admissibles et des admis par académie est plus dispersée qu'en 2023.

**Tableau 5 : répartition des admissibles et des admis par académie**

Académie	Nb. admissibles	Nb. admis
AMIENS	1	0
BORDEAUX	1	0
CLERMONT-FERRAND	1	0
DIJON	1	1
LILLE	1	0
LYON	4	0
NANCY-METZ	2	1
NANTES	1	0
NORMANDIE	1	0
POITIERS	1	0
REIMS	1	0
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	20	10
TOULOUSE	1	0
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>12</b>

86 % des admissibles sont titulaires d'un diplôme de niveau master ou équivalent. C'est aussi le cas de tous les admis, à l'exception d'un seul qui, titulaire d'un doctorat, a choisi de passer le concours externe de droit commun.

**Tableau 6 : répartition des admissibles et des admis par niveau de diplôme**

Diplôme	Nb. Admissibles	Nb. admis
DOCTORAT	1	1
MASTER	29	9
DEA DESS	2	1
MAÎTRISE	2	0
AUTRE DIPLÔME	2	1
LICENCE	0	0
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>12</b>

Les candidats « Hors fonction publique ou sans emploi » représentent le quart des admissibles et le tiers des admis. Les catégories professionnelles « Enseignant », « Contractuel de la fonction publique/MESR » et « Étudiant » constituent chacune un sixième des admissibles. Trois enseignants titulaires de l'Éducation nationale et deux étudiants ont été admis. En cumulant les professions qui relèvent de la filière bibliothèques, on atteint le total d'un admissible sur six et un admis sur quatre.

Ces chiffres sont à prendre avec précaution, certaines situations professionnelles pouvant correspondre à plusieurs réponses possibles dans le menu déroulant proposé aux candidats au moment de leur inscription.

**Tableau 7 : répartition par profession des admissibles et des admis**

Profession	Nb. admissibles	Nb. admis
BIBLIOTHECAIRE	4	3
BIBAS CN	1	0
MAGASINIER	1	0
ENSEIGNANT TITULAIRE MEN	6	3
AGENT TITULAIRE FONCTION PUBLIQUE HORS MENJ/MESR	2	0
CONTRACTUEL MESR	6	0
HORS FONCTION PUBLIQUE/ SANS EMPLOI	9	4
ETUDIANT	6	2
PERSONNEL BIATSS	1	0
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>12</b>

### 2.2.2. Concours externe spécial

La moyenne d'âge des candidats admissibles est de 38 ans ; celle des présents à l'oral est de 40 ans et 4 mois, celle des admis est de 41 ans, soit de plus de sept ans supérieur à l'âge des admis du concours externe de droit commun.

**Tableau 8 : répartition des admissibles et des admis par tranche d'âge**

Âge	Admissibles	Admis
31-35 ans	4	0
36-40 ans	2	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Les admissibles sont répartis sur les académies de Bordeaux, Lyon, Limoges et d'Île-de-France, région de rattachement du candidat reçu au concours.

**Tableau 9 : répartition des admissibles et des admis par académie**

Académie	Nb. admissibles	Nb. admis
BORDEAUX	1	0
LYON	1	0
LMOGES	1	0
CRETEIL-PARIS-VERSAILLES	3	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Trois des admissibles exerçaient déjà dans la fonction publique, deux en tant que titulaire ou contractuel de l'Éducation nationale et un en tant que bibliothécaire, les trois autres étant hors fonction publique ou sans emploi.

**Tableau 10 : répartition par profession**

Profession	Nb. admissibles	Nb. admis
BIBLIOTHECAIRE	1	0
ENSEIGNANT TITULAIRE MENJ	1	0
ENSEIGNANT CONTRACTUEL MENJ	1	0
HORS FONCTION PUBLIQUE OU SANS EMPLOI	3	1
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

### 2.2.3. Concours interne

La moyenne d'âge des neuf admissibles dépasse les 42 ans, les âges s'échelonnant de 33 à 51 ans. Les trois admis ont en moyenne 42 ans et quatre mois, ils ont respectivement 37, 43 et 51 ans.

**Tableau 11 : répartition des admissibles et des admis par tranche d'âge**

Âge	Nb. admissibles	Nb. admis
33 - 40 ans	4	1
42 - 43 ans	2	1
49-51 ans	3	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>3</b>

Deux des admis sont titulaires d'un master, le troisième d'une licence. Ils viennent respectivement des académies de Bordeaux, Lille et Paris-Créteil-Versailles.

**Tableau 12 : répartition des admissibles et des admis par académie**

Académie	Nb. admissibles	Nb admis
ACADÉMIE DE BORDEAUX	1	1
ACADÉMIE DE DIJON	1	0
ACADÉMIE DE LILLE	1	1
ACADÉMIE DE LIMOGES	1	0
ACADÉMIE DE NANTES	1	0
SIEC - ACADÉMIES DE CRETEIL PARIS VERSAILLES	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	

**Tableau 13 : répartition des admissibles et des admis par niveau de diplôme**

Diplôme	Nb. admissibles	Nb. admis
DOCTORAT	1	0
MASTER	7	2
LICENCE	1	1
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>3</b>

Cinq admissibles avaient déclaré être personnels de bibliothèques, les autres s'étant inscrits comme personnel BIATSS, contractuel du MESR, enseignant contractuel de l'Éducation nationale et agent de la fonction publique territoriale. Les trois candidats reçus exerçaient déjà le métier de bibliothécaire.

**Tableau 14 : répartition par profession**

Profession	Nb. admissibles	Nb. admis
BIBLIOTHECAIRE D'ETAT	4	2
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL	1	1
CONTRACTUEL MESR	1	0
ENSEIGNANT CONTRACTUEL MENJ	1	0
PERSONNEL BIATSS	1	0
AGENT FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	1	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>3</b>

### 3. Les épreuves d'admissibilité

#### 3.1.1. Remarques sur l'ensemble des épreuves écrites

L'inclusion de l'Enssib dans le « tronc commun » de formation des cadres supérieurs de l'État piloté par l'Institut national du service public (INSP), et la possible future intégration des conservateurs des bibliothèques de l'État<sup>2</sup> parmi les corps de la « haute fonction publique » justifient désormais, de la part du jury, un niveau d'exigence accru. Les manquements aux règles élémentaires de correction de la langue écrite, en particulier, ne peuvent appeler aucune indulgence.

Il ne devrait pas être nécessaire de rappeler qu'une orthographe, une syntaxe et une expression de qualité<sup>3</sup> sont indispensables pour devenir fonctionnaire d'encadrement supérieur, et qu'une écriture lisible est requise. De ce point de vue, le jury souhaite alerter les candidats sur le fait que les écritures manuscrites difficiles à déchiffrer nuisent gravement à la compréhension du contenu. Il les encourage vivement, dans leur propre intérêt, à s'entraîner à écrire à la main de manière lisible, avec le moins possible de ratures, astérisques et autres béquets, indices d'une pensée mal maîtrisée.

Le jury rappelle que l'emploi de l'écriture inclusive est sanctionné, son usage dans l'administration et dans le cadre de l'enseignement étant prohibé (circulaire du 5 mai 2021 parue au BOEN du 6 mai 2021<sup>4</sup>).

#### Compositions de culture générale

Le jury a pu à nouveau constater que l'exercice de la composition s'avérait insuffisamment maîtrisé par un nombre non négligeable de candidats. Ce ne devrait pas être ici le lieu de rappeler qu'une composition comporte une introduction en trois temps : définir les termes du sujet, problématiser, structurer le propos à venir - cette introduction doit rester de taille raisonnable, et ne pas être hypertrophiée par une accumulation de questions rhétoriques -, un développement structuré, articulé et équilibré, et une conclusion digne de ce nom qui résume le contenu de la composition avant d'ouvrir la réflexion. Il ne s'agit pas que de formalisme, mais de l'expression d'une pensée cohérente, méthodique et organisée.

Le dernier rapport du jury insistait sur la nécessité de définir précisément les termes du sujet avant d'en déduire la problématique. Cela n'a pas échappé aux candidats, dont beaucoup ont cru bon de consacrer une bien trop longue première partie de leur développement à tenter de définir, souvent de manière laborieuse et inutilement énumérative, ce que pouvaient bien être, en l'occurrence, « l'Europe » et « la culture », « l'intelligence » et « l'artifice ». Ce travail de réflexion indispensable doit être mené au début de la phase préparatoire à la rédaction, et seules ses conclusions doivent être livrées au lecteur. C'est dès l'introduction de la composition que les termes du sujet doivent être définis, avec une concision qui n'exclut pas la précision, ce qui permettra de consacrer tout le développement à la démonstration proprement dite.

Le plan annoncé doit être suivi au fil du développement, et non pas oublié en cours de route. Les plans apparents desservent les candidats : un vêtement bien cousu n'a plus besoin de ses fils de bâti. Au contraire, une bonne maîtrise de la langue et de ses possibilités permet de marquer habilement le

---

<sup>2</sup> A tout le moins, des conservateurs généraux.

<sup>3</sup> La ponctuation en fait partie.

<sup>4</sup> Le Sénat a adopté le 31 octobre 2023 une proposition de loi visant à protéger la langue française des dérives de l'écriture dite inclusive. Celle-ci n'a pas encore été soumise au vote de l'Assemblée nationale.

déroulement d'un raisonnement, avec une aisance qui doit emporter naturellement l'adhésion du lecteur guidé par d'habiles transitions. Les introductions et conclusions partielles, qui se contentent de résumer ce qui vient d'être dit avant d'annoncer ce qui va suivre, sont en général inutiles : les transitions sont là pour tisser discrètement un lien logique, qui doit couler de source à la lecture, entre les étapes du discours.

Sans tomber dans une logorrhée qui amène certains candidats à rendre une production trop bavarde, une copie comportant moins de quatre pages, alors que le candidat dispose de cinq heures, pourra apparaître d'emblée au correcteur comme insuffisante. A l'inverse, une copie trop prolixe ne plaide pas en faveur des capacités de synthèse de son auteur.

Le recours fréquent au "*name dropping*" est sans doute censé convaincre le jury que le candidat est très cultivé. C'est une stratégie inefficace, alors que l'on attendrait des exemples mobilisés à bon escient et contribuant à étayer la démonstration.

### 3.1.2. Notes de synthèse

Comme pour la composition, la note de synthèse appelle un travail structuré englobant introduction, plan (non-apparent) et conclusion, ainsi qu'un niveau et une qualité d'expression conformes aux exigences du concours. L'introduction définit les termes du sujet et présente la problématique et le plan qui sera suivi. Elle peut comporter une brève présentation des documents constituant le dossier. Épreuve de nature technique, la note de synthèse demande un entraînement spécifique, et la différence est sensible entre les candidats qui s'y sont dûment préparés et les autres. Si certaines copies sont bien construites et citent correctement les sources, un trop grand nombre d'entre elles évoquent les documents – quand elles les évoquent – par la seule mention de leur numéro (ce qui est pénalisé) et, surtout, ne distinguent ni leur date, ni leur auteur au regard de ses intérêts connus sur le sujet.

Les pièces du dossier doivent faire l'objet d'une critique interne et externe : les candidats considèrent trop souvent les références bibliographiques qui leur sont données comme un simple élément technique. Or celles-ci appellent avant tout une hiérarchisation : un billet d'humeur ou un article issu de la presse générale n'ont pas la même valeur probatoire qu'un extrait de rapport officiel ou une publication scientifique. La date de rédaction n'est pas indifférente, et permet d'interpréter un document dans son contexte d'écriture.

Les documents servent parfois bien plus de prétexte, de base informationnelle, que d'un dossier constitué dont il s'agit de saisir les tensions ; les idées devraient pourtant être rattachées au document d'où elles sont issues. Les apports extérieurs au dossier ne sont admis qu'en introduction ou en conclusion.

L'exercice permet entre autres d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse, de logique et de synthèse. Sont particulièrement considérés :

- l'aptitude des candidats à discerner, organiser et articuler les idées maîtresses du dossier (sans contresens ni omission, ce qui suppose d'exercer son sens critique et de distinguer l'essentiel du superflu) ;
- leur capacité à argumenter et convaincre de manière claire et précise ;
- la formulation de la problématique, la pertinence du plan ;
- le recours à un vocabulaire approprié ;
- le sens de la nuance ;
- l'orthographe et la syntaxe.

En termes d'expression et de syntaxe, un trop grand nombre de copies présentent des relâchements de langage et des fautes d'orthographe et d'accord. À l'inverse, souhaitant faire montre d'un langage châtié, parfois inadapté à l'exercice, certaines copies se perdent dans des constructions grammaticales confuses et mal maîtrisées, frôlant le non-sens. Compte tenu de la nature de l'épreuve, une expression claire et un vocabulaire précis, favorisant une lecture aisée, sont particulièrement nécessaires et appréciés.

De nombreux candidats s'appliquent à faire tenir leur note de synthèse en quatre pages. Ce n'est pas en soi une attente du jury : c'est de la qualité de la synthèse que découle sa juste longueur, et non l'inverse. Il est toutefois pertinent de chercher à contenir son propos. On peut considérer qu'au-delà de six pages (c'est le cas de quelques copies) l'exercice de synthèse n'est pas respecté. Mais en tout état de cause, le jury sera toujours plus sensible à la qualité d'une démonstration qu'au respect absolu d'un nombre donné de pages.

### 3.2. Le concours externe

La moyenne des notes obtenues par les candidats pour la note de synthèse (8,35/20) est plus faible que celle enregistrée l'an passé (8,69/20). Pour la composition, la moyenne 2024 (7,83/20) est sensiblement inférieure à celle de 2023 (8,57/20). Comme chaque année, des candidats dont les résultats n'étaient pas homogènes entre les deux épreuves ont pu se retrouver admissibles avec une note inférieure à la moyenne, compensée par une très bonne prestation dans l'autre épreuve. La tendance à la baisse du nombre de copies blanches ou ayant reçu une note éliminatoire s'accroît : elles sont au nombre de deux pour la composition et quatre pour la note de synthèse.

**Tableau 15 : résultats des épreuves du concours externe et du concours externe réservé**

	Concours externe		Concours externe réservé
	Composition	Note de synthèse	Note de synthèse
Présents	230	222	39
Moyenne des présents	7,83	8,35	9,52
Moyenne des admissibles	13,24	12,23	14,42
Note minimale (présents)	1	1	1
Note minimale (admissibles)	8	8	13,5
Note maximale	18	16	16

#### 3.2.1. L'épreuve de composition de culture générale

Sujet : *Peut-on parler d'une culture européenne ?*

Le jury a constaté avec regret que la question n'avait guère inspiré les candidats. La grande majorité d'entre eux, confondant Europe et Union européenne, réduisant la culture aux éléments d'un « vivre ensemble » et les deux siècles couverts par le programme de l'épreuve à la période la plus contemporaine, se sont contentés de considérations de faible niveau sur la politique « culturelle » (comprise en un sens très extensif et vague) de l'Europe des Vingt-Sept, se privant ainsi de l'immense

champ des exemples mobilisables qui auraient pu étayer et enrichir leur réflexion. La majorité des candidats sont arrivés trop vite à la conclusion que la diversité des langues et des « cultures » pratiquées en Europe ne permettait pas de répondre de manière positive à la question posée.

Une approche très orientée vers les sciences politiques se contentait trop souvent de retracer les grandes étapes historiques de la construction européenne. Les références à l'actualité étaient à la fois omniprésentes, pauvres et peu développées (Eurovision, Euro de football, guerre en Ukraine sont cités de manière récurrente). La « culture européenne » se voyait donc réduite à la collaboration en matière culturelle entre les pays membres de l'Union. Peu de copies ont mobilisé des références intellectuelles ou artistiques pertinentes et replacées dans leur contexte.

Beaucoup de candidats ont tenté de tracer à gros traits un panorama historique de la « culture européenne » depuis l'Antiquité. Assimilant trop hâtivement culture européenne, démocratie, esprit des Lumières et laïcité, ils se sont trouvés bien dépourvus pour traiter du Moyen Âge. Ils sont alors tombés sur deux écueils : les uns ont choisi d'ignorer la question, faisant ainsi l'économie de dix siècles d'histoire ; les autres l'ont résumée en deux termes, apparemment équivalents : « *christianisme* » et « *obscurantisme* ». D'autres candidats, à l'inverse, ont cité à juste titre l'effet unificateur de la romanité (souvent réduite à sa dimension linguistique) puis du christianisme, en laissant un "trou historique" béant entre la fin du Moyen Age et le XXe siècle. Dans un cas comme dans l'autre, de telles caricatures ne sont pas tolérables. Il eût été plus prudent de se cantonner aux limites chronologiques du programme du concours.

La « culture » au sens classique du terme était à peine abordée, dans ses dimensions artistiques, littéraires ou philosophiques, alors qu'elle est une spécificité européenne majeure. La culture populaire était pauvrement illustrée, la culture scientifique rarement évoquée. Encore plus rarement ont été évoqués les modes de vie (alimentaires : le vin, la bière, le restaurant, le café...), les civilisations urbaines et rurales propres à l'Europe, certaines institutions transnationales qui ont contribué à construire une culture commune : les abbayes, les universités, les académies, les opéras, les confréries, les clubs, les communes..., plus récemment le sport institutionnalisé (et pas seulement le football !). Le jury attendait Stefan Zweig et Frédéric Chopin, la sonate et la tragédie, la cathédrale et le collège, le blé et le houblon, le romantisme et le surréalisme, les socialismes et les monarchies constitutionnelles... il a dû se contenter du programme Erasmus et de l'Eurovision. Sa notation sévère est à la mesure de sa déception.

Il y avait pourtant matière à une réflexion riche et complexe, étayée sur un très large choix d'exemples empruntés à tous les arts, mouvements littéraires ou idéologiques nés ou illustrés en Europe. On pouvait, par exemple, se demander en quoi pouvait consister, par contraste avec d'autres modes de vie et de pensée, une culture typiquement « européenne », et ce qu'elle pouvait représenter vue de l'extérieur : fascination, repoussoir, contre-modèle ? On pouvait aussi rendre compte d'une forme de mondialisation de cette culture, tant du fait de la colonisation par des puissances européennes d'une vaste partie du monde, qu'en raison du prestige qui demeurait malgré tout attaché au « Vieux Continent », et se demander ce qu'il reste aujourd'hui de ce prestige alors qu'un monde largement américanisé semble basculer économiquement, et peut-être culturellement, vers l'Asie. On pouvait aussi décrire comment, après la chute du Mur de Berlin, les parties occidentale et orientale de l'Europe ont pu, avec une surprise heureuse, se redécouvrir un substrat commun, et se demander quel était ce substrat.

On pouvait attendre des candidats qu'ils abordent le sujet sous trois aspects :

Nature de la culture européenne : au-delà des diversités de tous ordres, existe-t-il un socle commun, et lequel ? La culture européenne, construite dans une longue histoire d'affrontements militaires, porte la conscience, réelle ou fantasmée, d'avoir néanmoins conduit à la paix. Culture européenne et culture nationale sont-elles réellement opposées ?

Formes de la culture européenne : expressions artistiques, littéraires, philosophiques, politiques, idéologiques, anthropologiques, sociales, juridiques, institutionnelles, religieuses, etc. de la culture commune de l'Europe.

Dimensions de la culture européenne : rayonnement, limites, dialogue avec d'autres formes de cultures ; la « mission civilisatrice » de l'Europe. L'idée d'une culture commune, appelée de manière assumée à rayonner sur le monde, fait l'objet aujourd'hui de remises en question, d'instrumentalisation ou de rejet. Qu'y a-t-il d'européen dans la mondialisation ?

Et puisqu'il fallait bien parler de « l'Europe » institutionnelle, on pouvait se demander, en paraphrasant la célèbre – et sans doute apocryphe – formule de Jean Monnet, si l'on aurait vraiment pu « commencer [la construction européenne] par la culture » ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

### 3.2.2. L'épreuve de note de synthèse du concours externe et du concours externe spécial

Sujet : *Twitter a-t-il été un levier ou un obstacle pour la démocratie ?* »

Le dossier remis aux candidats comprenait dix textes de nature variée, comportant de 1,25 à 9 pages chacun.

COMPOSITION DU DOSSIER (certains textes sont des extraits) :

**N°1 : Alban de Montigny.** Comment Twitter a changé la communication politique. *La Croix* (site web), 13 juillet 2016. [1,5 page].  
<https://www.la-croix.com/France/Politique/Comment-Twitter-change-communication-politique-2016-07-13-1200775629>

**N°2 :** Comment Twitter est devenu un « monstre ». *L'Éclair des Pyrénées* (site web), 16 janvier 2021. [1,25 page].  
<https://www.cafeyn.co/fr/article/a2e94f/l%E2%80%99eclair-des-pyrenees/2021-01-16/comment-twitter-est-devenu-un-monstre>

**N°3 : Arnaud Mercier.** Twitter, espace politique, espace polémique : l'exemple des tweets-campagnes municipales en France (janvier-mars 2014). *Les Cahiers du numérique*, 2015/4 (vol.11), pages 145 à 168. Extraits. [3 pages].  
<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-du-numerique-2015-4-page-145.htm>

**N°4 : Caroline Fourest.** La démocratie selon Twitter. *Marianne* (site web), rubrique « Esprit libre », 14 janvier 2021. [1 page].  
<https://www.cafeyn.co/fr/article/4a7602/marianne/2021-01-14/la-democratie-selon-twitter>

**N°5 : Idriss Fassassi.** Les effets des réseaux sociaux dans les campagnes électorales américaines. *Nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel*, n° 57 (dossier : Droit constitutionnel à l'épreuve du numérique), octobre 2017. Extraits. [9 pages].  
<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/les-effets-des-reseaux-sociaux-dans-les-campagnes-electorales-americaines>.

**N°6 :** Les réseaux sociaux et le débat démocratique : le pour et le contre d'une nouvelle forme d'expression. *L'Indépendant* (site web), 5 février 2022. [1,5 page].  
<https://www.cafeyn.co/fr/article/2d2d33/lindependant-perpignan/2022-02-05/les-reseaux-sociaux-et-le-debat-democratique-le-pour-et-le-contre-dune-nouvelle-forme-dexpression>

**N°7 :** Marie Boëton. Contre-pouvoir ou État dans l'État ? *La Croix l'Hebdo*. 10 avril 2021. [1,5 page].

**N°8 :** Perdre Twitter ? une mauvaise nouvelle pour les opposants et activistes politiques. Dépêche AFP, reprise par *L'Express* (site web) 24 novembre 2022. [1,75 page].

[https://www.lexpress.fr/monde/perdre-twitter-une-mauvaise-nouvelle-pour-les-opposants-et-activistes-politiques\\_2184063.html](https://www.lexpress.fr/monde/perdre-twitter-une-mauvaise-nouvelle-pour-les-opposants-et-activistes-politiques_2184063.html)

**N°9 :** Laura Goldgerber-Bagalino. Le web politique : l'espace médiatique des candidats à la présidentielle 2012. Thèse présentée et soutenue publiquement le 21/12/2017 en vue de l'obtention du doctorat de Sciences de l'information et de la communication de l'Université Paris Nanterre. Conclusion (Extraits). [2 pages].

<https://www.theses.fr/2017PA100177>

**N°10 :** Samuel Gontier. Twitter, nouvelle arme de combat pour la démocratie. *Télérama* (site web) 19 juin 2009. [1,25 page].

<https://www.telarama.fr/monde/twitter-nouvelle-arme-de-combat-pour-la-democratie,44285.php>

Ce sujet était proposé peu de temps après le rachat de Twitter, devenu X, par le milliardaire libertarien Elon Musk. Le moment était propice à un bilan politique de ce qui était devenu l'un des principaux réseaux sociaux mondiaux et avait fait l'objet d'une large adhésion, sans beaucoup de distance critique, tant des institutions que de la société civile.

Le dossier, d'une longueur conséquente, ne présentait pas de difficulté particulière. La principale difficulté résidait donc dans la gestion du temps, c'est-à-dire la capacité à retirer rapidement d'un dossier les éléments essentiels à la problématique, sans se perdre dans les détails. Une telle contrainte est fréquente dans l'activité d'un cadre supérieur tel qu'un conservateur des bibliothèques.

Le fait que le sujet soit présenté comme une alternative n'obligeait nullement les candidats à respecter un plan en deux parties (1. Twitter comme levier, 2. Twitter comme obstacle). D'autres plans, plus subtils et surtout plus dynamiques, étaient possibles ; ils ont été valorisés à partir du moment où ils exprimaient de manière convaincante le déroulement d'une réflexion. Focalisées sur une confrontation manichéenne entre les « pour » et les « contre », trop peu de copies ont repris l'idée, pourtant essentielle, exprimée dans le texte n° 5 (fin de la page 16) : "*il convient d'éviter de porter un jugement trop sévère*" sur les nuisances de Twitter envers la démocratie, qui sont d'ailleurs difficiles à mesurer précisément ; en fait, les réseaux sociaux "*reflètent plus qu'ils ne créent*" les problèmes de la démocratie. Il n'était pas facile d'utiliser cette idée, qui "*surplombait*" les autres textes, quand on avait choisi un plan binaire. Mais elle aurait au moins pu permettre une conclusion nuancée, plutôt que de souhaiter, comme l'ont fait plusieurs candidats, une sorte de Twitter vertueux sous contrôle de l'État, conclusion assez paradoxale quand on vient de déplorer la censure que les régimes autoritaires exercent sur Twitter.

Très peu de candidats ont été sensibles à la dimension chronologique du dossier. Or celle-ci était essentielle : un clivage très net apparaissait entre des textes rédigés jusqu'en 2016, reflet d'une époque où le public passait de la découverte de ce nouvel outil au constat optimiste de son apport à la démocratie (soit comme instrument efficace pour contourner les censures dans les régimes

dictatoriaux, soit comme nouvel outil de communication et de conviction dans un pays doté d'institutions démocratiques, illustré par l'exemple de la campagne de Barack Obama), et les discours plus réservés, puis franchement pessimistes, de la période postérieure. Le point de bascule entre ces deux périodes était la première élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Omettre cette dimension chronologique, en mettant tous les textes sur le même plan, était passer à côté d'un élément essentiel du dossier.

Dans leur exploration du corpus, les candidats n'ont pas toujours identifié les notions qui pouvaient les conduire à problématiser habilement (on citera pour exemple le terme d'ambivalence, qui faisait directement écho au sujet proposé - "Twitter a-t-il été un levier ou un obstacle pour la démocratie ? - et invitait à une approche en demi-teinte plutôt qu'à abuser des antithèses et des contradictions).

Les caractéristiques et valeurs de la démocratie ont rarement été évoquées, alors même qu'elles pouvaient aider à mieux circonscrire le sujet ; ceux qui ont pris cette peine se sont distingués par la justesse de leurs synthèses. D'une manière générale, laisser au stade d'évidence ou d'implicite une notion aussi riche présentait le risque d'appauvrir sa synthèse.

Du point de vue technique, l'introduction est souvent trop développée et contient des idées essentielles, souvent déjà avec les références des textes, qui seraient mieux utilisées dans le corps de la note. Les candidats doivent veiller à bien vérifier les éléments précis lorsqu'ils les citent : Laurence Lessig n'est pas "*une*" chercheuse ; 200 millions de personnes utilisant Facebook, cela fait 68 % de la population des États-Unis, pas du monde !

Le texte n° 11 n'a pas été assez utilisé pour son idée finale : chacun peut arrêter d'utiliser Twitter. Cela aurait permis là encore de relativiser le propos, et de ne pas s'enfermer dans un simple pour et contre.

Le texte n° 9 n'a pas non plus été pleinement exploité : extrait d'une thèse, il était plus nuancé que des articles ou des tribunes de la presse généraliste. En particulier le dernier paragraphe était intéressant à exploiter : Twitter est-il devenu le lieu de l'opinion publique ? "*On serait tenté de répondre par la négative*", et pourtant toutes les conditions sont réunies pour que ce soit un outil de débat. Alors, le problème est-il bien Twitter lui-même ?

Tant pour ce qui est de la gestion du temps que de la rédaction à proprement parler, la méthodologie de la note de synthèse n'est pas maîtrisée de tous. Certaines introductions sont dénuées de problématique ou pleines d'assertions péremptoires, là même où est attendue une ébauche de questionnement. Les plans sont parfois annoncés de manière confuse et maladroite. La présentation des textes est souvent oubliée, leur contenu parfois sujet à contresens. Certains candidats égrènent les citations longues, quand il leur faudrait plutôt reformuler de manière synthétique. Quelques copies présentent une forme d'expression péremptoire et une tendance à simplifier qui ne manquent pas de surprendre. D'autres se démarquent à l'inverse par la place faite à la nuance, à la clarté et à la distance critique.

### **3.3. Le concours externe spécial**

Le sujet de la note de synthèse est le même que pour le concours externe de droit commun, l'épreuve se déroulant simultanément. Les remarques du paragraphe ci-dessus s'appliquant donc aux deux concours, les mêmes qualités et les mêmes défauts appelant les mêmes commentaires.

Quatre copies ont reçu une note éliminatoire (moins de 5/20). La meilleure note se situe à 16, comme au concours de droit commun. La moyenne des présents est inférieure d'un demi-point à celle du concours 2023, la moyenne des admissibles lui est similaire.

La grande majorité des candidats maîtrise les règles et la technique de la note de synthèse. Les défauts des copies qui ne le font pas sont d'autant plus criants. Un titulaire du doctorat est supposé savoir

utiliser un corpus bibliographique, en apprécier les sources, le synthétiser, le mettre en tension et rédiger dans une langue correcte.

### 3.4. Le concours interne

La moyenne des présents comme des admissibles est en hausse significative pour l'épreuve de composition, dont le sujet faisait appel à des connaissances et à des réflexions familières au monde des bibliothèques.

Si la moyenne des présents à l'épreuve de note de synthèse accuse un léger repli (8,89 en 2023), elle progresse légèrement pour les admissibles. Neuf copies ont reçu cette année une note éliminatoire pour cette épreuve, soit une nette dégradation par rapport à la session précédente où seules deux notes éliminatoires avaient été attribuées. Trois d'entre elles présentaient des rédactions inachevées. On note que quelques candidats ont pu avoir une note très inférieure à la moyenne des admissibles pour l'une de ces deux épreuves, note compensée par une excellente note à l'autre épreuve.

**Tableau 16 : résultats des épreuves du concours interne**

	Composition	Note de synthèse
Présents	54	51
Moyenne des présents	9,65	8,41
Moyenne des admissibles	13,67	12,95
Note minimale (présents)	3	4
Note minimale (admissibles)	7	9,5
Note maximale	17	15,5

#### 3.4.1. L'épreuve de composition de culture générale

Sujet : « *La tristesse de l'intelligence artificielle est qu'elle est sans artifice, donc sans intelligence* ». Vous commenterez cette citation de Jean Baudrillard, extraite de : « *Cool Memories – Tome 1 : 1980-1985* » (éditions Galilée, 1987).

Le sujet de composition proposé aux candidats du concours interne cette année ne présentait pas de difficulté particulière, mais il obligeait les candidats à ne pas négliger l'étape importante de l'analyse du sujet.

La citation est extraite du premier des cinq tomes de « *Cool Memories* », qui a un statut particulier dans les écrits de Jean Baudrillard : publiés progressivement entre 1987 et 2005, ces ouvrages sont un « journal de bord », une compilation de fragments et d'aphorismes, qui expriment souvent une forme d'incompréhension du monde contemporain. Cette citation constitue de fait un aphorisme : une sentence, exprimée en peu de mots, mais formulant une vérité paradoxale ou une doctrine.

On pouvait espérer que la personnalité et l'œuvre de Jean Baudrillard soient au moins connues des candidats, et qu'ils soient capables de le situer dans un courant de pensée et une période historique, politique et sociale qui n'est pas neutre pour la compréhension de la phrase et du sujet. Néanmoins, si l'auteur leur était inconnu, la mention de la date de publication de cet ouvrage devait les inciter à une réflexion doublement critique, sur le propos du philosophe comme sur l'écart chronologique qui sépare cet aphorisme des développements contemporains de l'intelligence artificielle.

Le premier écueil constaté par le jury est comme souvent d'ordre méthodologique : lorsque le sujet et ses termes ne sont pas interrogés, la problématisation est difficile, situation d'autant plus pénalisante avec ce sujet qu'elle empêchait les candidats d'analyser la dualité caractérisant la citation. Le strict respect de cette étape aurait dû conduire les candidats à considérer la définition ambivalente du mot « artifice » comme le pivot du propos du philosophe. Le mot peut tout autant signifier une forme d'ingéniosité, qui serait donc selon lui le propre de l'intelligence humaine, ou un moyen habile pour déguiser une vérité. La simple conscience de l'ambivalence du terme aurait sans doute permis d'amorcer déjà un début de réflexion, mobilisant la question des « *Deep Fakes* », et le paradoxe d'une forme d'intelligence certes artificielle, mais toujours conçue par des humains, et de ce fait susceptible d'en véhiculer et diffuser certains travers par une alimentation en connaissances orientées. Rares ont été les candidats qui se sont risqués à interroger ce terme-pivot, pas plus que les différences de définition qui existent pourtant à propos de l'intelligence (« fonctions mentales ayant pour objet la connaissance rationnelle », mais également « faculté de l'esprit qui comprend et s'adapte facilement »), une définition qui aurait pu conduire les candidats à différencier les degrés qui séparent l'intelligence artificielle en tant que théorie et techniques d'imitation de l'intelligence humaine de l'intelligence artificielle générative, capable par-delà le mimétisme de produire des contenus en réponse à des requêtes.

Nombre de copies se sont donc limitées à la surface du sujet, produisant au mieux un état de l'art des avancées de la technologie, sans parvenir à une pensée articulée avec la réflexion désabusée du philosophe venant en contradiction évidente avec la plupart des discours contemporains. Rappelons-le une fois encore : la définition des termes du sujet, la problématique choisie et le plan proposé pour la développer ensuite constituent les étapes indispensables d'une introduction efficace. Toute tentative d'échapper à ces principes se traduit inmanquablement par un déficit de réflexion et d'apport critique au regard du sujet proposé.

Il s'agissait d'un sujet très ouvert, et les candidats pouvaient commenter la citation de Jean Baudrillard en suivant différentes pistes. La première pouvait consister à s'attacher de façon fine à l'affirmation de l'auteur et en éprouver le degré de « robustesse » à travers un examen systématiquement critique. Une autre approche pouvait consister au contraire à désamorcer au préalable l'assertion un peu provocatrice du philosophe, pour questionner plus largement ce que l'intelligence humaine aurait de spécifique, et évoquer ensuite les impacts prévisibles des nouveaux développements de la technologie pour la société et les citoyens, et le moyen de s'y préparer ou d'y remédier.

Ce que le jury attendait des candidats :

- Proposer une problématique claire, organiser un plan structuré et argumenté, une composition comportant obligatoirement une introduction et une conclusion.
- Prendre le temps de définir les termes (intelligence, artifice, intelligence artificielle) et souligner leur polysémie.
- Confronter cette notion d'intelligence artificielle avec ce qui pourrait demeurer de l'ordre d'une plus-value humaine : l'idée d'une irréductible spécificité humaine étant aujourd'hui plus largement questionnée voire bousculée par les formes créatives produites à partir de ces programmes ainsi que par le courant de pensée du transhumanisme qu'en 1987.
- Connaître les origines de l'intelligence artificielle (années 50, Turing), ses grandes périodes de développement, ses enjeux, ses mécanismes et ses modalités d'application dans différents secteurs d'activité (création artistique, économie, médecine, information, éducation, etc.), et ses effets positifs ou négatifs possibles sur la société et les citoyens. Établir une différence entre une IA classique, destinée à faciliter la réalisation d'une tâche ou la prise d'une décision, et l'IA générative qui paraît constituer un pas décisif (*Deep Learning*) vers une technologie plus autonome dans ses apprentissages,

et poser plus fortement la question de l'altérité, au-delà de celle de la dualité. Quelques candidats ont su relever la fracture temporelle opposant la vision technologique du philosophe et les avancées contemporaines, mentionnant parfois le « grand hiver de l'IA » (1974-1980).

- Etre sensible aux questions éthiques liées au développement et à la diffusion de cette technologie : le manque de transparence, l'absence de neutralité, la dépendance aux données qui contournent les protections juridiques du droit d'auteur, le coût énergétique, et plus généralement la nécessité d'introduire comme dans toutes formes d'activités « humaines », des mécanismes de régulation et de contrôle. La récente lettre ouverte d'une centaine d'experts, à laquelle s'était associée de façon surprenante le libertarien Elon Musk, se prononçant en faveur d'une pause dans le développement de cette technologie pouvant apparaître ici comme révélatrice d'une inquiétude désormais partagée, contrepoids évident au positivisme ambiant.

Les candidats devaient aborder cette dualité, à travers une rédaction équilibrée et contrastée, mobilisant des exemples nombreux et variés, sans s'interdire d'ailleurs d'y évoquer particulièrement l'impact de ces technologies dans le domaine des bibliothèques et du traitement de l'information. Trop de copies ont restreint leurs exemples au seul domaine du cinéma ou des séries télévisées de science-fiction ou se sont contentées d'offrir une vision positiviste de la technologie sans en souligner les risques économiques, sociaux ou environnementaux. Quelques candidats se sont au contraire livrés à une dénonciation sans nuance des effets de l'intelligence artificielle sans mesurer certains apports, notamment pour le progrès médical ou le traitement massif de certaines données.

Les futurs candidats doivent se familiariser avec les principes et les règles de la composition écrite, qui constitue un exercice de démonstration construite à partir d'une problématique présente, sous forme explicite ou implicite, dans le sujet proposé.

Au vu des faiblesses repérées dans un nombre conséquent de copies cette année, un effort particulier doit être apporté à l'entraînement à l'analyse d'un sujet, car cette étape initiale conditionne la profondeur de réflexion des candidats, la mobilisation de leurs connaissances, et donc au final la réussite de l'épreuve : relevé et définition des termes, identification du périmètre et des limites du sujet, questionnements associés permettant de construire une problématique solide, ces trois préalables permettent aux candidats de se prémunir de tout traitement superficiel ultérieur du sujet proposé. Un entraînement régulier à partir des sujets des sessions antérieures peut favoriser cette préparation. Prendre connaissance du sujet, le disséquer et en examiner toutes les dimensions n'est pas une perte de temps : il s'agit plutôt d'une première assurance d'inspiration pour pouvoir ensuite traiter sans encombre ni blocage le sujet distribué.

Les meilleures copies ont bien analysé les enjeux du sujet proposé, exposé une problématique claire et efficace, traitée à travers un plan bien structuré et équilibré. Elles ont montré dans le corps de la composition une solide connaissance de l'histoire, des acteurs et des développements technologiques, ainsi que de leur impact social, économique et culturel. Elles ont su enrichir leur propos par des exemples empruntés tant à l'actualité, aux réflexions éthiques et philosophiques qu'au domaine de la fiction et des cultures populaires, ouvrant parfois (rarement) leur réflexion aux enjeux de la conscience et de l'altérité.

### 3.4.2. L'épreuve de note de synthèse

Sujet : *Sciences et recherches participatives.*

COMPOSITION DU DOSSIER (certains textes sont des extraits) :

N°1 : Jean-François Cosson et al... Les sciences participatives et la démarche scientifique. The Conversation, 6 octobre 2017 (en ligne). [5 pages]

<https://theconversation.com/les-sciences-participatives-et-la-demarche-scientifique-85198>

N°2 : Eric Delon. Sciences participatives : tous chercheurs ? Les Echos, n°218, vendredi 5 juin 2020, p.47 [4 pages]

N°3 : Nicolas Lechopier. Recherches participatives et partage de résultats scientifiques. Quels enjeux ? Bulletin de la Recherche de l'Institut français de l'éducation, n° 20, mai 2013, p.5-7 [5 pages]

N°4 : Raphaëlle Bats, Nahelou May. Sciences et recherches participatives : les BU en quête du bon positionnement. Dossier : Sciences et société. Arabesques, n°111, 2023, p.18-19 (extraits) [2 pages]  
<https://publications-prairial.fr/arabesques/index.php?id=3687>

N°5 : Anne-Marie Roucayrol. Les sciences Participatives. La Pensée, 2018/4 (N°396), pages 58 à 70 (extraits) [8,5 pages]

N°6 : [Association française pour l'information scientifique]. Sciences « participatives » : plus de science ou détournement de la science ? [Communiqué du Conseil d'administration de l'AFIS Science], 28 juillet 2015 (en ligne) (extraits) [2 pages]  
<https://www.afis.org/Sciences-participatives-plus-de-science-ou-detournement-de-la-science>

N°7 : [Ipsos et Sopra Steria]. Sciences participatives : qu'en pensent les Français ? Ipsos (site web), 24 mai 2016 (extraits) [3 pages]  
<https://www.ipsos.com/fr-fr/sciences-participatives-quen-pensent-les-francais>

N°8 : Jean-Paul Billaud, Bernard Hubert et Franck-Dominique Vivien. Les recherches participatives : plus de science ou une autre science ? Natures Sciences Sociétés, 2017/4 (Vol.25), pages 325-326 (extraits) [2 pages]

N°9 : Université de Bordeaux. Favoriser la science citoyenne et participative. Dans : Sciences ouvertes : l'engagement de l'université (en ligne) [0,5 pages]  
<https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Science-ouverte-l-engagement-de-l-universite2/Axe-4-Favoriser-la-science-citoyenne-et-participative2>

N°10 : Entretien avec Frédérique Chlous. Sciences participatives : la science n'est pas qu'une affaire de scientifiques. Caisse des dépôts (site web), 22 mars 2023 (en ligne) [2 pages]  
<https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/sciences-participatives-pas-quune-affaire-de-scientifiques2022>

Le dossier distribué aux candidats comportait dix textes, d'importance diverse (de 0,5 à 8,5 pages). Il comptait un peu plus de 34 pages, soit 9 pages de plus que pour la session 2023. Les sciences participatives désignent tous les dispositifs de recherche dans lesquels les acteurs de la société civile participent aux processus de production scientifique. Elles peuvent prendre différentes formes selon les domaines d'application, mais ce sont principalement des programmes de collecte d'informations impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique. Les sources de ces publications étaient très variées cette année encore : pages web institutionnelles, presse généraliste et scientifique, extrait de rapport officiel, résultats d'enquêtes.

L'émergence de la science participative est relativement ancienne et remonte au XIXe siècle, portée par l'essor des sociétés savantes, notamment en Angleterre. Elle a connu un renouveau en France à la fin du XXe siècle, à travers le programme du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle, et elle retrouve une actualité importante ces dernières années, dans le sillage du développement plus général de la culture et des pratiques participatives. Son actualité plus récente s'inscrit dans le débat plus large du dialogue Sciences et Société, exacerbé par un accès plus aisé à l'information scientifique sur le web, par la sensibilisation et les préoccupations de plus en plus importantes de citoyens pour les effets du réchauffement climatique, mais aussi – peut-être – par la défiance grandissante des citoyens vis-à-vis de l'expertise scientifique. Elle avait fait par ailleurs l'objet de la journée nationale d'étude 2023 du réseau des URFIST. Le dossier mis à disposition des candidats devait leur permettre de dégager une problématique autour de l'apport et des limites de la science participative, puisque la sélection des textes veillait à ménager quelques discordances dans les points de vue exprimés (textes n°3, n°6 et 8 notamment). La sélection des textes associait des contenus de nature parfois un peu technique (textes n°5, n°8) mais relevaient dans leur grande majorité du journalisme et de la vulgarisation scientifique.

Un feuilletage rapide du dossier permettait de distinguer des textes très centraux pour le traitement du sujet (textes n°1, 3, 5, 6, 8), et des textes au contenu d'apparence plus périphérique, parce que traitant d'un aspect particulier (texte n°4) ou apportant des exemples ou des données chiffrées à l'appui du sujet (textes n°2, n°7, n°9, n°10), sachant qu'en la matière il est impératif pour les candidats de n'écarter *a priori* dans la synthèse aucun des textes proposés.

Le texte pivot de la note était facile à identifier par les candidats : il s'agissait du texte n°5, le plus long du dossier. Riche et complet, il pouvait permettre de construire une problématique plus élaborée : « *Une science citoyenne est-elle garante d'une approche plus démocratique de la connaissance scientifique ?* » Le terme est questionné dès l'amorce. Ou encore : « *Recherches participatives : le citoyen acteur ou consommateur pour la science ?* » Par ailleurs, l'article donnait des chiffres, restituait l'histoire de cette notion en France, décrivait un périmètre d'application large, abordait également ses différentes modalités et dressait un portrait assez complet de ses apports et limites. Ce document comportait donc beaucoup de matières pouvant inspirer utilement les candidats pour leur choix de plan. Sa nature de texte-pivot est aussi révélée par la présence de plusieurs exemples et notions qui croisent les contenus d'autres textes du dossier (textes n°7, n°1, n°2, par exemple). Il n'y avait pas de texte « chausse-trape » : tous à des degrés divers véhiculaient des idées principales ou secondaires utiles à la synthèse. Tous devaient donc être bien cités dans les synthèses. Plusieurs plans pouvaient être imaginés, mais un plan simple de type : 1/ Origine et caractéristiques de la science participative, 2/ Apport pour la science / pour les citoyens / pour la société, 3/ Risques et limites, pouvait tout à fait convenir.

Ce qui était attendu des candidats :

- Repérer et restituer l'essentiel du sujet du dossier, et en organiser, hiérarchiser et présenter clairement les idées exprimées par les différents auteurs, dans le délai imparti, la gestion délicate du temps étant le principal écueil de cette épreuve.
- La note doit être le reflet des idées exprimées dans le dossier, sans ajout ni digression (ni hors sujet, ni commentaires personnels ne sont acceptés par le jury).
- La copie doit être claire, efficace, précise et bien sûr lisible : l'objectif pour le candidat est d'aboutir à une note qui permette au lecteur de comprendre le contenu du dossier sans avoir à s'y reporter.
- Les différentes parties devaient avoir une longueur équilibrée. La copie doit comporter :

- une introduction (contexte, analyse du dossier, problématique et annonce du plan) ;
  - une conclusion (enjeux du dossier et éventuellement ouverture)
  - des parties présentant une longueur relativement équilibrée.
- Le devoir doit être intégralement rédigé et composé, avec des changements de parties aménagés par des phrases de transition, la copie ne devant pas se résumer à un plan détaillé.
  - Le texte final doit être organisé de manière logique et hiérarchisée, restituant tant les idées principales que secondaires du dossier. Leurs sources doivent être systématiquement référencées dans la rédaction, avec une référence comportant au moins le nom de l'auteur et le titre, plus explicites que le numéro d'ordre du texte dans le dossier.
  - Les citations sont acceptées, à condition qu'elles soient entre guillemets, complétées par la référence. Ces citations doivent toutefois rester limitées ; la note ne saurait se réduire à un simple « collage » de citations.
  - S'il n'est pas imposé pour ce concours de limites en matière de nombre de pages, il s'agit d'un exercice de synthèse : le jury apprécie donc les copies condensées, dès lors qu'elles restituent fidèlement les idées présentes dans le dossier.

Le nombre conséquent cette année de copies présentant une note éliminatoire (9) montre que la méthodologie de la note de synthèse n'est pas maîtrisée par un certain nombre de candidats.

Cela pouvait parfois se voir dès l'introduction, où l'absence de questionnement du sujet conduisait à proposer une problématique et un plan s'avérant produire une synthèse peu efficace des textes du dossier mis à disposition. Nombreuses ont d'ailleurs été cette année les copies qui s'écartaient des textes de ce dossier, introduisant parfois des apports explicitement extérieurs au corpus mis à disposition (un développement sur les salons du XVIIIe siècle par exemple) ou se dispensant de toute référence aux textes, ce qui rendait alors la correction délicate pour le jury. Certains candidats n'ont exploité qu'une partie du dossier, ne répondant pas ainsi à l'exercice demandé. Enfin, nombre de copies se présentaient comme un catalogue d'idées listées, certes empruntées aux textes mis à disposition, mais sans hiérarchisation ni confrontation des arguments entre eux, ce qui est bien pourtant l'objectif de cette épreuve. Le résultat aboutit dès lors à des paraphrases des textes sous forme très condensée, sans effort de synthèse.

Plus généralement, le jury a constaté cette année une tendance des candidats, y compris pour certaines bonnes copies, à s'appuyer insuffisamment sur les textes du dossier pour consolider leur argumentaire. Trop de copies enfin présentaient un niveau d'orthographe et de syntaxe insuffisant pour un concours de cette catégorie.

Le jury encourage les candidats à approfondir leurs connaissances méthodologiques pour cette épreuve, et à multiplier les exercices d'entraînement pour se familiariser avec les attendus d'une épreuve certes exigeante et contrainte par la maîtrise nécessaire de son temps, mais qui demeure une compétence transférable et utile pour la pratique professionnelle d'un cadre de catégorie A.

Les meilleures copies ont su dégager parfaitement les apports, les enjeux et les limites des sciences participatives, à partir d'une synthèse organisée, articulée et hiérarchisée des idées du dossier, dont les textes ont été bien exploités, confrontés, et systématiquement sourcés.

## 4. Les épreuves d'admission

### 4.1. Les épreuves de langue

#### Modalités

Les candidats admissibles aux concours externe et interne passent une épreuve de langue. Ceux qui choisissent une langue vivante répondent aux questions du jury dans la langue choisie. Ceux qui choisissent le latin ou le grec ont à répondre en français. Le coefficient de l'épreuve de langue est de trois au concours externe et de deux au concours interne.

Quelle que soit la langue choisie, y compris les langues anciennes, la première partie de l'épreuve consiste en la lecture et la traduction orale d'un texte, suivie d'un entretien avec le jury sur des questions relatives au vocabulaire, à la grammaire et au contenu du texte (30 minutes de préparation, 30 minutes d'épreuve dont 10 de traduction et 20 d'entretien). L'usage d'un dictionnaire (et un seul) est autorisé.

**Tableau 17 - Statistiques des épreuves de langues**

#### Choix des langues

##### Répartition des choix de langue (candidats inscrits)

	Concours externe	Concours interne	Cumul
Allemand	2	0	2
Anglais	25	7	32
Espagnol	5	1	6
Grec ancien	0	1	1
Italien	1	0	1
Latin	3	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>45</b>

#### Résultats des candidats

En 2024, la moyenne générale, globalement très bonne, des notes obtenues aux épreuves de langue par les candidats présents est de :

- 14,7/20 au concours externe (soit deux points de plus qu'en 2023) ;
- 13,10/20 au concours interne (- 0,3 point par rapport à 2023).

La moyenne du concours externe a donc effectué une nette remontée, celle de l'interne se maintient à un niveau fort honorable.

La moyenne générale des notes obtenues aux épreuves de langue par les candidats admis est de :

- 17,17/20 au concours externe (de plus de 3,5 points supérieure aux résultats de 2023) ;
- 15/20 au concours interne (+ 2,5 points par rapport à 2023).

Pour les deux concours, la ventilation des notes est forte, partant de très bas (entre 4 et 6/20) pour trois langues sur cinq. Les meilleures notes au concours interne vont de 12 à 19 selon la langue ; au concours externe, elles s'échelonnent entre 16 et 20 selon la langue, avec trois 19/20 en latin, italien, espagnol, et un très beau 20/20 en anglais.

L'avenir dira s'il s'agit là d'une conjoncture exceptionnelle liée aux compétences linguistiques de certains candidats, ou si le niveau de langues est effectivement en progrès sur la durée. Quoi qu'il en soit, il se confirme que l'anglais est la langue de plus en plus majoritairement choisie d'une année à l'autre, que l'allemand est en de plus en plus rarement choisi, et que l'oral de langues est d'une

importance cruciale pour la réussite aux concours de conservateurs de bibliothèques et doit être préparé avec le même sérieux que les autres épreuves du concours.

**Tableau 18 - Résultats moyens obtenus par langue**

	Interne*	Externe*
Allemand	-	14,5
Anglais	13,43	14,92
Espagnol	12	12,5
Grec	15	13,5
Italien	-	19
Latin	-	12,5

\* Les notes en italique dans le tableau ci-dessus correspondent aux langues pour lesquelles un seul candidat était présent dans un concours donné.

En présence de seulement deux ou trois candidats (allemand externe, latin externe), on ne peut guère parler de « résultats moyens » tant les moyennes dépendent des résultats d'une poignée d'individualités et se montrent très fluctuantes d'une année sur l'autre. Quant aux résultats en anglais (pour 32 candidats, les deux concours confondus), ils se sont nettement améliorés à l'externe et restent stables à l'interne :

- moyenne pour les 25 candidats du concours externe : 14,92/20, contre 12,8/20 en 2023 et 11,2 en 2022 ;
- moyenne pour les 6 candidats du concours interne : 13,43/20, contre 13,67 en 2023 (8,2 en 2022).

**Tableau 19 - Répartition des résultats obtenus (candidats présents aux épreuves)**

**Répartition des résultats obtenus par les candidats externes**

	0-5	6-10	11-15	16-20	TOTAL
Allemand	-	-	1	1	2
Anglais	-	3	7	13	23
Espagnol	1	-	2	2	5
Italien	-	-	-	1	1
Latin	-	1	-	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>33</b>

**Répartition des résultats obtenus par les candidats internes**

	0-5	6-10	11-15	16-20	TOTAL
Anglais	-	2	2	3	7
Espagnol	-	-	1	-	1
Grec	-	-	-	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9</b>

### Répartition des résultats obtenus par les candidats aux deux concours

	0-5	6-10	11-15	16-20	TOTAL
Allemand	0	0	1	1	2
Anglais	0	5	9	16	30
Espagnol	1	0	3	2	6
Grec	0	0	0	1	1
Italien	0	0	0	1	1
Latin	0	1	0	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>42</b>

### Remarques

La répartition des langues de cette année, où la prééminence de l'anglais est toujours très nette, ne permet guère de remarques générales sur telle ou telle langue en particulier. Cette partie du rapport s'attachera donc à des commentaires – et des recommandations – qui les concernent toutes, avant un paragraphe spécifique à l'anglais dans lequel 30 candidats ont été interrogés cette année, et un concernant le latin qui attire toujours un nombre modeste mais constant de candidats et dont les modalités sont particulières, s'agissant d'une langue morte.

#### Généralités :

On rappellera l'importance de bien se pénétrer des consignes du concours : ainsi le candidat a droit à un dictionnaire (unilingue pour les langues vivantes, bilingue pour les langues mortes). L'oublier, c'est se donner dès le départ un handicap.

De même, pour faciliter la discussion qui suit la traduction, le texte à traduire pour les langues vivantes est isolé, en grisé, au milieu d'un ensemble plus long. Il est essentiel pendant la préparation de lire, au moins rapidement, l'ensemble du texte proposé, qui contextualise l'extrait à traduire et doit faciliter le commentaire qu'en fera le candidat dans la seconde partie de l'épreuve.

NB : en langues anciennes, ce sont le plus souvent quelques lignes en français qui introduisent le texte.

#### Lecture :

On ne soulignera jamais assez l'importance de ce moment, qui permet à la fois au candidat de s'immerger vraiment dans l'épreuve et au jury de se faire une première impression. Seul le texte en grisé (mais celui-ci en entier) est à lire, à voix intelligible, ni trop vite, ni trop lentement. Une lecture laborieuse, aux accents et à la prosodie fautifs, laissera mal augurer de la suite. La lecture est l'entrée en matière de l'épreuve : le candidat doit la soigner.

#### Traduction :

Il faut traduire le texte en grisé **en entier** et essayer de systématiquement proposer **une** traduction, même si l'on n'est pas sûr du sens. Le moment d'entretien, qui porte « sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques », est aussi là pour que le candidat puisse rectifier d'éventuelles erreurs. On conseillera aux candidats de rédiger une traduction écrite pendant le temps de préparation, ce qui évitera des improvisations souvent hasardeuses et la plupart du temps fautives.

On insistera sur l'importance de disposer d'un niveau de langue minimal et l'on répètera, comme les années précédentes, que le niveau linguistique est comparable à celui que l'on peut attendre, par exemple, d'un candidat à un concours de professeur du second degré non-spécialisé en langues ou d'un candidat à un concours d'entrée dans une grande école dans une discipline non-littéraire. Le niveau du baccalauréat, qui était manifestement celui de nombreux candidats, est absolument insuffisant pour prétendre à l'admission.

Les textes de langues vivantes sont majoritairement des textes de presse ou de médias en ligne. La traduction des textes de langues anciennes, très classiques, n'exige aucune érudition linguistique mais une bonne maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire de base (savoir reconnaître les formes et les structures syntaxiques).

#### Entretien :

Comme les années précédentes, on répètera l'importance de ce moment qui est aussi le plus long de l'épreuve (vingt minutes). Le candidat doit donc être capable de le préparer et de ne pas focaliser son temps de préparation sur la seule traduction. Cela signifie, au moins, d'être capable de poser une problématique et de proposer un commentaire un tant soit peu structuré – l'idéal étant de montrer au jury qu'on a pu organiser sa pensée selon un plan.

Un niveau de langue minimal est évidemment indispensable. On rappellera ici ce qui est peut-être le plus important : le jury ne juge pas une excellence linguistique, ni des connaissances dans le domaine abordé par le texte proposé. **Il juge la capacité à s'exprimer dans une langue étrangère, c'est-à-dire à présenter et défendre une opinion, à argumenter vis-à-vis d'un tiers et à converser, sur un sujet donné, pendant vingt minutes.** Trop de candidats se retrouvaient « secs » au bout de quelques phrases, par manque de vocabulaire ou des structures syntaxiques de base. Les jurys ont apprécié l'aisance linguistique qui leur a permis de converser avec les meilleurs candidats, tout en déplorant que d'autres ne disposent pas des outils linguistiques leur permettant de mener une vraie discussion et, partant, d'exprimer une pensée complexe.

Il est important aussi, dans ce moment de commentaire, de montrer sa capacité à mettre un texte en contexte, donc de montrer au jury qu'on n'est pas ignorant de l'actualité de l'aire culturelle concernée, en y prenant des exemples et en les commentant. Là encore, il ne s'agit pas d'être un spécialiste, mais de montrer qu'on a assimilé une bonne culture générale concernant l'aire linguistique choisie.

#### Pour l'anglais :

Si le niveau général a été cette année semblable à celui de l'an dernier, rehaussé par quelques très bonnes prestations, tant en interne qu'en externe, le jury tient à rappeler l'importance d'une bonne prononciation et les inconvénients d'une prononciation trop francisée dans la communication. On recommandera par ailleurs de mieux se familiariser avec les notions et le vocabulaire de l'actualité. De même, le jury appelle l'attention sur la méconnaissance des termes institutionnels fondamentaux. Dans la traduction, le mot à mot conduit à des maladroites, voire à des contresens quand il s'agit de faux amis. Le jury a été particulièrement sensible aux candidats soucieux de proposer une traduction élégante, rendant le texte sans pour autant être trop littéral et évitant, justement, le mot à mot.

Pour ce qui est de l'entretien, il s'agit de répondre avec clarté et pertinence aux questions du jury, en puisant dans ses propres connaissances. Les candidats sachant saisir les perches tendues pour développer des idées personnelles peuvent améliorer considérablement l'impression laissée par une traduction maladroite, alors que ceux qui ne proposent que des réponses monosyllabiques voient leur note baisser. Par ailleurs, cet échange est fructueux quand le candidat peut puiser dans ses connaissances sur les grands sujets de société de notre époque (cette année écologie, bibliothèques vivantes, intelligence artificielle, société et inclusion, *fake news*, etc.).

Dans cette langue comme dans les autres, les meilleures notes ont récompensé ceux dont les capacités linguistiques leur permettaient d'exprimer une pensée construite et nuancée.

#### Remarque conclusive et conseils :

Les candidats admis ont généralement de très bonnes notes dans les épreuves de langue ; il est donc important de les préparer spécifiquement. Certes, si l'on n'a pas eu l'occasion d'un vrai bain

linguistique, on ne deviendra pas bilingue en une année. Mais les quelques conseils suivants aideront à mieux préparer cette épreuve :

- S'entraîner à lire à haute voix dans la langue étrangère ;
- Lire, idéalement des livres, au moins des articles et la presse, écouter la radio, la télévision pour se cultiver sur l'aire culturelle choisie. Lecture et audition permettent de prendre note de la bonne prononciation et enrichissent le vocabulaire, certes passivement, mais c'est un plus pour la traduction et le jury apprécie les exemples qui démontrent que le candidat a cherché à se cultiver ;
- Ne pas oublier que l'entretien est un moment important de l'épreuve, où le jury permet au candidat de revenir sur ses erreurs et de les corriger. Il est donc nécessaire d'aborder ce moment avec confiance et combativité : avoir une aisance minimale peut compenser des lacunes linguistiques et permettre une bonne communication avec le jury. Le moment de la reprise est à cet égard important et permet souvent de rattraper des erreurs ; il ne faut pas le négliger et montrer par là au jury un manque de motivation ;
- Pour le latin, les candidats auront tout intérêt à se familiariser avec des ouvrages comme la *Grammaire latine* de Sausy ou le *Précis de grammaire des lettres latines* de Morisset et al. ;
- Il faut venir au concours avec le minimum de connaissances linguistiques qui permettent d'avoir confiance en soi. Le jury a apprécié des candidats qui, faisant fi de leurs limites, savaient trouver des périphrases pour pallier les mots ou expressions qui leur manquaient. Enfin (et cela vaut pour toutes les langues, vivantes comme mortes), les jurys ont apprécié, à côté d'une culture générale solide, la maîtrise sans faille de la langue française qu'ont montrée les meilleurs candidats.

#### **4.2. Épreuve de conversation avec le jury sur un sujet de culture générale (concours externe et concours interne)**

Le format de l'épreuve est maintenant bien connu : à partir d'un commentaire de texte d'une durée maximale de dix minutes, le jury engage avec le candidat une conversation d'une vingtaine de minutes (la durée de l'épreuve étant de trente minutes), s'éloignant progressivement du texte proposé pour aborder l'ensemble des thématiques énoncées dans le programme du concours.

Loin de vouloir « piéger » ses interlocuteurs en cherchant à pointer telle ou telle lacune, le jury cherche avant tout à entamer avec eux une conversation, comme le rappelle l'intitulé de l'épreuve. L'objectif demeure d'évaluer la curiosité intellectuelle du candidat, son intérêt pour le monde contemporain au sens le plus large, mais aussi, et ce n'est pas le moins important, sa capacité à gérer l'inattendu ou à rebondir après une série d'échecs.

La notion de conversation est fondamentale, et la pire manière d'aborder cette épreuve serait de la considérer, comme c'est trop souvent le cas, comme une forme de *trivial pursuit* qui n'appellerait que des réponses factuelles sous forme de notices de dictionnaire. Le jury sera toujours sensible au fait de pouvoir vérifier que son interlocuteur a réellement lu les livres dont il parle, ou vu les tableaux du peintre qu'il vient de situer dans un courant artistique et une chronologie approximative en citant mécaniquement quelques-unes de ses œuvres les plus célèbres.

Les candidats ne doivent pas hésiter à exprimer une opinion personnelle lorsqu'ils y sont invités, du moment qu'ils le font de manière nuancée, argumentée et convaincante. De même, ils ne doivent pas se laisser désarçonner par des questions portant sur leurs centres d'intérêt ou leurs pratiques

culturelles : elles n'ont pas d'autre but que de les inviter à exprimer leur personnalité et leur regard sur le monde, et à proposer une argumentation à partir d'un sujet qu'ils connaissent bien.

Quelques candidats sont encore fortement pénalisés par le stress. On ne saurait trop les inviter à travailler ce point. Sur la forme, il est souhaitable que le candidat ne se limite pas à une réponse trop brève (oui / non), mais construise sa réponse, sans pour autant mobiliser trop de temps de parole. Certains produisent une impression défavorable par un abus de formules toutes faites, dictons et autres citations : si les réponses trop brèves sont généralement insuffisantes, il ne s'agit pas pour autant de faire preuve d'une prolixité inefficace.

La préparation des candidats a paru très inégale : si certains ont peut-être trop « bachoté » au point de perdre la hauteur de vue attendue d'un futur cadre de la fonction publique, d'autres se sont trop appuyés sur leurs acquis en négligeant de combler leurs lacunes. Le jury a déploré que certains candidats fassent des impasses sur des pans entiers du programme. De manière générale, les connaissances sur le fonctionnement des institutions (locales, nationales ou européennes) restent à consolider : une question sur le rôle du procureur de la République, sur la politique du ministère de la Culture, ou sur les territoires ultramarins, ne devrait pas rester sans réponse, comme ce fut trop souvent le cas. L'histoire contemporaine, les questions économiques et scientifiques, les sujets d'actualité sont diversement appréciés par les candidats, à commencer par les grandes étapes de la décolonisation et la géopolitique. Certains pans des sciences sociales restent délaissés, et les textes marquants de penseurs contemporains sont peu connus. En ce qui regarde les humanités, l'épreuve de conversation rend compte d'une forte hétérogénéité des candidats, notamment en musique et pour ce qui concerne les avant-gardes artistiques. De même, cultures savantes et cultures populaires ne devraient pas être exclusives les unes des autres.

#### **4.2.1. Commentaire du texte**

Un rappel précis des enjeux de l'épreuve s'avère d'autant plus nécessaire que les candidats reçus en « confession » ne perçoivent pas toujours la raison d'être de l'exercice. Le commentaire de texte vise à s'assurer que les candidats sont aptes à saisir les enjeux et les arguments d'un discours, à les contextualiser, à en identifier les présupposés, à les enrichir d'éléments extérieurs et à leur apporter si nécessaire une contradiction constructive et nuancée.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de respecter la méthodologie d'un commentaire de texte, qui n'est pas toujours suffisamment maîtrisée. Si le temps de parole est majoritairement de mieux en mieux respecté, les exposés trop courts - moins de huit minutes - sont pénalisés et exposent leur auteur aux risques d'un temps de questionnement plus long. Un exposé dépassant les dix minutes imparties se verra systématiquement interrompre par le jury.

Assez rares sont les candidats qui ont la démarche de nuancer le texte ou de le contredire si nécessaire. Or il est important de prendre le temps de contextualiser le propos, la source et parfois l'auteur ou encore les positions adoptées dans le texte, tout en étant capable de s'en dégager avec nuance.

Dans le cadre d'un concours de conservateur des bibliothèques, c'est-à-dire celui d'un métier portant une expertise sur l'écrit, le jury attend une grande faculté d'analyse de la nature du document lui-même (inscription de la source dans le champ éditorial, mise en contexte au regard de la date du document, rhétorique du texte, etc.) et une capacité à identifier les tensions propres à chaque texte.

L'erreur la plus fréquente est d'utiliser le texte comme un prétexte à la discussion, ou encore de se contenter de reformuler les idées qui en sont issues sans enrichir ni discuter le contenu. Ceci donne alors lieu à une succession de paraphrases plutôt qu'à un commentaire éclairé.

D'autres candidats négligent voire ignorent le texte, ce qui conduit quelquefois à des dissertations orales sans référence à ce dernier.

#### **4.2.2. Entretien avec le jury**

La partie relevant de l'entretien avec le jury est un temps essentiel. Il nécessite une préparation en amont de la part des candidats, qui vont être questionnés sur des thèmes très divers allant de l'histoire à la littérature, aux arts, à la philosophie, à l'économie, aux politiques publiques, aux actualités géopolitiques, etc. Ainsi, à côté des questions appelant des réponses factuelles, le jury peut-il poser des questions plus ou moins ouvertes qui sont autant d'occasions, pour les candidats, de faire preuve d'esprit critique, de curiosité voire de considérations personnelles.

Si le jury tente alors d'évaluer la curiosité et l'état général des connaissances des candidats, il est particulièrement apprécié que ceux-ci formulent autant que possible des réponses courtes et synthétiques – ce qui n'exclut pas la précision. Le jury tient également compte de la capacité à s'exprimer de manière claire, argumentée et convaincante, ainsi que de la posture du candidat et de sa manière de dialoguer.

Dans le domaine institutionnel, le jury constate encore des confusions confondantes sur des sujets pourtant déterminants (déconcentration / décentralisation ; scrutin paritaire / scrutin à la proportionnelle). Dans le domaine historique, les connaissances sur le 20<sup>ème</sup> siècle sont souvent très insuffisantes : le jury considère comme alarmant cette année qu'aucun des candidats auxquels la question a été posée n'ait su dire ce qui s'était passé à Paris le 6 février 1934.

Dans le domaine culturel, le jury peut supporter quelques lacunes raisonnables, à condition toutefois que le candidat sache, pour certaines d'entre elles, les justifier, par exemple en expliquant pourquoi il / elle est peu sensible à tel genre musical, cinématographique, littéraire, etc. Le jury apprécie lorsque le candidat confronté à une question relative à une expérience (dernier roman lu, film ou exposition, préférence pour tels ou tels artistes) sait argumenter autrement que par une appréciation personnelle, ou en racontant simplement l'intrigue, mais propose une mise en perspective.

Trop de candidats ont tendance à réduire leur réflexion et leurs exemples à des références et problématiques strictement contemporaines, sans aucune profondeur historique (réseaux sociaux, production culturelle du 21<sup>e</sup> siècle, etc.).

#### Conseils aux candidats

##### - Relatifs à la préparation

- Ne pas se contenter des fiches et cours de préparation à l'épreuve de culture générale, mais les considérer comme des introductions et approfondir ses connaissances et son jugement critique par des lectures personnelles, des podcasts, la fréquentation de lieux et d'événements culturels, etc.

- Suivre régulièrement l'actualité dans les médias de référence (presse écrite et radio notamment, sites internet judicieusement choisis) pour se familiariser avec les sujets et enjeux contemporains.

- Les candidats gagneraient beaucoup à consolider leurs connaissances dans certains domaines (sciences, économie, institutions françaises et européennes, politiques publiques, administration des collectivités territoriales, spectacle vivant...).

#### - Pendant l'épreuve

- Que les candidats ne se découragent pas quand ils ne savent pas répondre : si certaines lacunes sont fâcheuses, on peut tout à fait entendre qu'ils restent secs devant une question difficile. Avoir réponse à tout n'est pas l'horizon de l'exercice.
- On conseille aux candidats de ne pas confondre les épreuves en livrant trop d'éléments de leur parcours personnel, comme ils sont invités à le faire à l'oral de motivation. Justifier l'absence de connaissance en réponse à une question par la spécialisation de sa formation universitaire n'est pas recevable.
- Pour ce qui est de la posture, on peut conseiller aux candidats d'occuper l'espace de manière aussi confiante que possible. Dans le cadre de l'entraînement au concours, il peut être utile de travailler sa voix et son maintien (outre les oraux blancs, on peut s'enregistrer ou se filmer pour identifier ce qui est perfectible). Une parole timide ou anxieuse nuit au meilleur des discours, de même qu'un regard fuyant. Même lors de l'épreuve dite de conversation, le jury cherche à sonder la faculté du candidat à être, quelques mois plus tard, en position de débat avec des interlocuteurs très divers, à commencer par des élus, présidents d'université, chercheurs, et bien évidemment les équipes éventuellement placées sous sa responsabilité.
- Dans le feu des questions, prendre le temps de réfléchir à sa réponse pour la structurer et ne pas se contenter de bribes de connaissances ('*cela me fait penser à ...*')
- Ne pas sous-estimer la dimension de conversation avec le jury, au sens du dialogue qui s'établit.
- Même pour des questions relativement fermées (« *parlez-nous de tel auteur...* »), il peut être bienvenu d'ajouter aux considérations factuelles quelques appréciations de son cru.

Deux commissions se sont partagé les candidats à auditionner, soit, compte tenu des désistements, 42 personnes passant le concours externe ou le concours interne, l'épreuve et les textes proposés étant communs aux deux concours. Pour le concours externe, l'éventail des notes va de 6 à 19, avec une moyenne des présents à 11,84/20 (contre 9,73 en 2023) et une moyenne des admis à 15/20 (plus de trois points de mieux qu'en 2023, où la moyenne des admis était de 11,83 seulement) ; la note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 10. Pour le concours interne, l'éventail des notes va de 6 à 14, soit deux points de moins qu'en 2023. La moyenne des présents s'établit à 12, la moyenne des admis à 14,25, la note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 11.

### **4.3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle**

Les trois concours comportent une épreuve d'entretien avec le jury sur la motivation professionnelle. Celle-ci se déroule toutefois différemment pour chacun des concours.

Deux commissions, comprenant chacune un président et trois membres, ont assuré ces entretiens. Une commission a auditionné la moitié des candidats de l'externe et les candidats de l'interne, l'autre commission a reçu l'autre moitié des candidats de l'externe et les candidats du concours externe spécial.

#### **4.3.1. Concours externe et concours interne**

L'entretien débute par un commentaire de texte que le candidat a préparé pendant trente minutes et qui dure au maximum dix minutes ; s'ensuit un échange avec le jury, l'entretien durant au total trente minutes.

Les textes choisis cette année encore étaient caractérisés par une diversité de sources d'information. Ils portaient essentiellement sur des situations managériales, des évolutions constatées dans les enjeux du monde du travail : gestion des talents, animation d'un comité de direction, effets

générationnels, temps de travail, la quête de sens en milieu professionnel, etc. Nombre de ces textes constituent des propositions de recettes ou de méthodes destinées à améliorer une pratique d'encadrement, reflets de situations professionnelles concrètes, empruntées au secteur public comme privé, et ne relevant que très occasionnellement de l'univers des bibliothèques.

Le jury tient à souligner cette année l'importance de cette étape du commentaire de texte pour la réussite de l'épreuve. Il ne s'agit aucunement pour le jury d'un moyen pratique pour engager la conversation avec les candidats. Le commentaire obéit à des règles méthodologiques précises qu'il convient de respecter. Ce commentaire doit par conséquent être clair et construit : introduction, problématisation, annonce d'un plan, suivi scrupuleusement dans l'exposé. Le texte soumis doit être contextualisé (d'où parle-t-il - date, origine géographique, affiliation de l'auteur, public/privé -, de quelle publication est-il extrait, et quel est ce média ?). On attend enfin du commentaire qu'il soit mis à profit pour démontrer la capacité du candidat à exprimer sur le texte un point de vue personnel, équilibré et nuancé. Il s'agit donc d'éviter le piège de la paraphrase, qui n'est pas un commentaire, et de veiller à prendre de la hauteur vis-à-vis des arguments du texte, d'en souligner les contrastes, ou d'en questionner les assertions. Le commentaire ne doit donc jamais constituer un simple compte-rendu de lecture. Il doit en examiner les enjeux, en faisant preuve d'une capacité de recul critique vis-à-vis des affirmations et conclusions des auteurs.

La plupart des candidats ont fait montre d'une bonne maîtrise de la gestion du temps pour cette partie de l'épreuve. Quelques candidats ont toutefois dû être interrompus dans leur exposé par le jury. D'autres ont été trop brefs. Rappelons que cette épreuve d'admission dure très exactement trente minutes pour tous les candidats. Un commentaire restitué en moins de huit minutes est l'assurance d'être questionné ensuite deux minutes de plus que les autres candidats, ce qui constitue une forme de prise de risque supplémentaire sur la part « incontrôlable » par nature de cette épreuve.

Si les textes étaient communs aux deux concours interne et externe, le jury disposait pour le concours interne du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dont les membres de la commission qui a auditionné ces candidats avaient pris connaissance avant les entretiens. Ce dossier, rappelons-le, n'est pas évalué. En revanche, il offre à cette commission une connaissance du parcours professionnel des candidats du concours interne, et ses membres s'appuient en partie sur des éléments de ce dossier lors de l'entretien.

L'élaboration du dossier RAEP doit donc être mise à profit par les candidats pour préparer par cet écrit imposé la réussite de l'épreuve orale : les objectifs d'évolution vers le corps des conservateurs doivent être soulignés dans la rédaction à travers une logique de parcours, de prise progressive de responsabilités et d'acquis des expériences. Les fonctions exercées à ce niveau hiérarchique (encadrement, conduite de projet, animation d'un collectif de travail) doivent être valorisées. Les objectifs de parcours professionnel (souhaits d'exercer autour de certains enjeux particuliers, aptitude ou goût pour l'encadrement, l'organisation, la formalisation ou la communication) doivent être explicités dans cette rédaction.

Si ce n'est en rien une obligation pour la commission, les premières questions posées aux candidats portent généralement sur un approfondissement du commentaire, invitant par exemple ces candidats à transposer certaines situations exposées dans le contexte professionnel des bibliothèques. Comme indiqué plus haut, ces premières questions peuvent également s'appuyer sur le contenu du dossier RAEP pour évoquer des réalisations, des fonctions exercées ou lever une ambiguïté rédactionnelle repérée.

De façon désormais presque systématique, l'entretien peut comporter une ou plusieurs courtes mises en situation professionnelle. Celles-ci déstabilisent parfois certains candidats, souvent tentés d'y répondre instantanément. Il faut mesurer l'objectif de ces mises en situation : il s'agit pour le jury

d'apprécier la capacité des candidats à analyser les éléments de contexte de la situation exposée, ses enjeux, risques et à identifier les solutions possibles dans l'environnement professionnel décrit. Ces solutions ne sont pas toutes du ressort direct du candidat. L'organisation administrative et hiérarchique d'un établissement et de ses services permet à un agent de disposer d'un ensemble de recours ou de ressources qui peuvent contribuer à élaborer une solution efficace. Avant toute réponse, il convient par conséquent de prendre un bref temps pour analyser la situation décrite et préparer sa réponse en se projetant dans les fonctions d'un cadre dont on attend qu'il montre de bonnes capacités à gérer des situations généralement ou potentiellement difficiles.

Lors de la conversation des membres de la commission avec le candidat, un certain nombre de questions peuvent viser à évaluer son degré de connaissance, en matière d'environnement institutionnel et administratif, d'enjeux professionnels ou de maîtrise des compétences mobilisables dans le cadre de fonctions managériales. Le jury tient compte de la nature du concours dans lequel le candidat est admissible. Il va de soi qu'un candidat externe n'ayant pas d'expérience en bibliothèque ne se voit pas poser les mêmes questions qu'un interne. Néanmoins, des questions peuvent viser à déterminer le niveau de maturité de son projet professionnel, et donc vérifier que ce candidat dispose d'un certain socle de connaissances ou de notions de base sur le monde des bibliothèques et leur organisation, ou sur les principes et des règles de la fonction publique puisqu'il s'y destine.

Quel que soit le parcours réalisé, à ce niveau de concours, l'aptitude au pilotage, la vision stratégique, les compétences « douces » nécessaires à l'encadrement et les qualités et la clarté d'expression figurent dans les critères d'évaluation de l'ensemble des candidats. Un langage familier, une difficulté à conceptualiser ou à formuler clairement ses réponses, une difficulté à assumer le fait que l'on ne sait pas répondre à une question posée par le jury constituent des éléments d'appréciation de la prestation.

Les futurs candidats doivent conserver à l'esprit qu'en aucune manière le jury ne cherchera à les mettre en difficulté lors de cet entretien. En conséquence, ils doivent veiller à mettre à profit ce temps de l'épreuve pour démontrer des qualités d'écoute et de formulation, des capacités à mobiliser leurs compétences et aptitudes pour apporter des réponses claires et convaincantes. L'incapacité à répondre à une question n'est pas si grave et ne doit pas conduire à déstabiliser durablement un candidat. Les membres des commissions ont pour consigne, et les présidences de commission y veillent, à ne pas laisser les candidats face à une impossibilité de réponse. Les candidats peuvent dès lors se concentrer sur la question suivante, laquelle ne tardera pas...

En conséquence, si le stress est normal face aux enjeux individuels d'une épreuve d'admission pour un concours de cette importance, parvenir à le maîtriser relève des attendus de l'épreuve. Le candidat doit conserver à l'esprit que cet oral n'est pas un interrogatoire, mais bien une conversation avec un jury neutre et bienveillant dont l'objectif n'est pas de le mettre en difficulté, mais d'être en capacité d'évaluer sa capacité à intégrer la scolarité de l'Enssib qui le formera au métier, et son aptitude à exercer des fonctions scientifiques et managériales au sein d'un collectif de travail œuvrant au développement des missions dévolues aux bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ou de lecture publique.

Attention toutefois à ce que la décontraction de certains candidats ne les conduise pas aux portes de la désinvolture dans les réponses formulées : les commissions attendent des candidats auditionnés qu'ils fassent la preuve d'un engagement personnel dans les réponses apportées. Des réponses systématiquement laconiques et superficielles indisposent autant le jury que des réponses confuses, interminables et imprécises. Une expression juste, exprimée dans des termes choisis, permettant des réponses affirmées, claires et précises doit être privilégiée. La qualité relationnelle avec les membres de la commission, la capacité à affirmer des positions, tout en les exprimant de façon mesurée et

nuancée, contribuent à convaincre de son aptitude à exercer des fonctions scientifiques et managériales. En quelques mots, il convient dans ses réponses d'être convaincant sans être suffisant.

Les connaissances attendues sont générales mais larges. Il est important par exemple de conserver à l'esprit que les concours de conservateur d'État sont également destinés au recrutement de conservateurs de la Ville de Paris. Une question portant sur les modalités d'élection du Maire de Paris ne devrait pas déstabiliser un candidat. De même, les conservateurs d'État sont susceptibles, par mise à disposition ou par voie de détachement, d'exercer durant leur carrière au sein d'une bibliothèque territoriale. Un minimum de connaissances sur les politiques publiques, la décentralisation, la déconcentration et l'organisation administrative des collectivités est attendue de tous les candidats. On ne peut attendre d'un « pur » externe qu'il ait une connaissance fine de la science ouverte. En revanche, qu'il soit familier du terme et qu'il en connaisse les grands enjeux paraît une exigence minimale pour un concours de ce niveau.

Enfin, dans son intitulé, l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques rappelle que la première finalité de ces concours vise à intégrer la scolarité de l'Enssib. Il est surprenant de constater dès lors que nombre des candidats n'avaient pas connaissance du programme et des modalités de formation dispensés par cette école dans le cadre du diplôme des conservateurs de bibliothèques (DCB) et n'avaient pas non plus connaissance des enjeux de la réforme de la haute fonction publique ni du Tronc commun aux écoles de service public coordonné par l'Institut national du service public. Quel que soit le parcours personnel des candidats, il est attendu d'eux d'avoir préparé sérieusement ce concours par un effort nécessaire de prise de connaissance de l'environnement institutionnel, administratif et professionnel auquel ils se destinent.

Lors de la conversation avec le jury, les candidats ont été souvent questionnés sur leur projet professionnel. Si un certain nombre de ces candidats ont montré une bonne capacité à s'inscrire dans une perspective de carrière choisie et réfléchie, quelques-uns ne sont pas parvenus à citer un établissement, une mission ou des fonctions visés, donnant au jury l'impression de ne pas avoir encore à ce stade pris la mesure des choix professionnels induits par une éventuelle réussite à ce concours.

Si de nombreux candidats enfin ont paru avoir bénéficié d'une préparation solide aux épreuves de ce concours, y compris pour cette étape de l'admission, quelques candidats ont montré une impréparation, parfois due à un isolement visible durant cette phase de préparation. L'exigence de ce concours pour parvenir à la réussite espérée doit inciter tous les candidats à construire les meilleures conditions pour leur préparation. S'inscrire aux préparations proposées par des centres de formation augmente les chances de réussite et peut permettre d'évoluer dans un collectif évitant ce risque d'isolement. Pour l'ensemble des candidats, externes comme internes, cette préparation aux concours des conservateurs d'Etat qui constitue un choix de profession et une perspective de carrière doit également les conduire à solliciter des conservateurs en poste dans différentes bibliothèques pour les interroger sur leurs fonctions, leur vision du métier et de ses enjeux.

La réussite du concours est un point de départ pour leur vie professionnelle, et non une fin en soi : la volonté organisée de s'informer constamment et de nourrir une curiosité permanente envers ce métier, son environnement et leurs évolutions permet aux bibliothèques de s'adapter de façon permanente aux changements sociaux et sociétaux. Cette démarche doit être au cœur de la préparation de chacun des candidats, première manifestation concrète de leur motivation.

Au concours externe, les notes se sont échelonnées de 4 à 18/20, avec une moyenne de 11,32 (12,94 en 2023) pour les candidats présents et de 15,63 (15,08 en 2023) pour les candidats admis. Sur 33

candidats, 13 n'ont pas obtenu la moyenne (7 en 2023). La note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 10 (8 en 2023).

Au concours interne, l'éventail des notes va de 5 à 17, avec une moyenne de 11,34 (12,5 en 2023) pour les candidats présents et de 16,67 (16 en 2023) pour les candidats admis. Sur 9 candidats, 4 n'ont pas obtenu la moyenne (3 en 2023). La note la plus basse obtenue par un candidat admis est de 16 (15 en 2023).

#### 4.3.2. Concours externe spécial

Etape préalable aux entretiens sur la motivation professionnelle, le jury a pris connaissance des dossiers déposés par les candidats admissibles. 4 des 6 candidats admissibles à l'épreuve d'admission du concours externe spécial ont adressé un dossier, et se sont présentés pour l'entretien avec le jury.

Distincts des dossiers RAEP demandés aux candidats admissibles du concours interne, ces dossiers comprennent :

- Un exposé des titres et travaux
- Un *curriculum vitae*
- Une lettre de motivation dans laquelle le candidat présente « *notamment les éléments qui constituent, selon lui, les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche* ».

Ce dernier élément doit faire l'objet d'un soin particulier dans sa rédaction, car il permet aux candidats de souligner les liens entre les acquis de leur formation doctorale et leur décision de s'orienter vers une carrière de conservateur en bibliothèque. S'il n'est pas évalué dans le cadre de cette épreuve unique d'admission, ce dossier sert au jury pour prendre connaissance du parcours de chacun des candidats et mesurer leurs acquis transposables dans une perspective de professionnalisation. Il est donc essentiel que l'exposé écrit des motivations serve à l'explicitation du choix de carrière que constitue le fait de préparer et de se présenter au concours externe spécial des conservateurs d'État. Pour cette partie stratégique du dossier, cet exposé présentait des faiblesses chez deux des candidats, en ne parvenant pas à faire un lien explicite entre les compétences issues de la pratique de recherche et les compétences attendues pour un personnel scientifique encadrant exerçant au sein d'une bibliothèque, ou en présentant une vision des bibliothèques très éloignée de leurs enjeux contemporains.

Cette année, deux candidats exerçaient ou avaient exercé des fonctions au sein de bibliothèques. Une expérience professionnelle en bibliothèque ne constitue pour autant pas un prérequis pour réussir ce concours. En revanche, un échange avec des conservateurs en activité ou un stage d'observation effectué dans une bibliothèque peuvent permettre aux candidats de clarifier leur projet professionnel et de bénéficier d'une représentation plus juste de l'organisation de ces services et du rôle des conservateurs au sein d'un collectif de travail. Une veille documentaire approfondie et régulière doit compléter ces démarches pour une meilleure préparation à cette épreuve.

L'épreuve unique d'admission du concours externe spécial ne comporte pas de commentaire de texte. Il n'est donc pas prévu de temps de préparation avant l'épreuve. L'entretien débute par un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur son parcours universitaire et professionnel. L'arrêté du 17 mars 2017 est clair sur les attentes du jury : il ne s'agit pas pour celui-ci d'évaluer la qualité des travaux scientifiques des candidats, mais de déterminer « *les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un conservateur des bibliothèques* ».

Etant donnée la brièveté de cette amorce, il est important que cette prise de parole ne se limite pas au parcours académique et de recherche, dont le jury a déjà pris connaissance. Elle doit s'attacher à souligner les motivations et les compétences acquises pouvant être mobilisées dans la perspective d'une insertion professionnelle dans le monde des bibliothèques. Pour cette session, deux candidats ont été interrompus par le jury dans leur présentation, car ayant dépassé les limites définies pour la durée de cette partie de l'épreuve.

Si les premières questions du jury s'appuient généralement sur des éléments du dossier ou des points de l'exposé liminaire, l'entretien avec le jury, d'une durée de vingt-cinq minutes, vise à approfondir les motivations du candidat et à mesurer l'état de ses connaissances sur les missions des bibliothèques et le rôle du métier de conservateur dans cette organisation de travail. A cet effet, un cas pratique sous la forme d'une brève mise en situation professionnelle est souvent proposé, destiné à apprécier la capacité du candidat à se projeter dans une posture d'encadrant et à travailler au sein d'une équipe, en tenant compte des positions hiérarchiques au sein d'un établissement et d'un service. Ces cas pratiques permettent également de vérifier la capacité des candidats à gérer une situation professionnelle type, à en identifier les éléments critiques et à prendre les décisions nécessaires.

Au-delà des liens existant entre le monde de la recherche et les bibliothèques, le jury cherche à mesurer aussi par ses questions les connaissances des candidats sur l'environnement institutionnel, les grands principes de la fonction publique, et leur compréhension des principaux enjeux d'évolution des bibliothèques. Certains acquis de l'expérience académique et scientifique peuvent les y préparer, mais le jury recommande aux futurs candidats d'approfondir spécifiquement ces notions lors de leur préparation, et de s'inscrire s'ils le peuvent aux préparations dispensées par les organismes et centres de préparation aux concours de la filière des bibliothèques. Si leur pratique de recherche peut trouver une certaine forme de continuité dans l'activité et les enjeux des services d'appui à la recherche et à la science ouverte des bibliothèques universitaires, et si leur expertise disciplinaire peut s'inscrire parfaitement dans les missions de certaines bibliothèques de recherche, la diversité des contextes d'exercice, des publics à desservir, et des profils de postes proposés aux lauréats des différentes voies de ce concours, nécessite de pouvoir s'adapter et se projeter dans des environnements professionnels très divers.

Les notes se sont échelonnées de 8 à 17/20, avec une moyenne de 12,75 (15,2 en 2023) pour les quatre candidats présents (sur six admissibles). La note du candidat admis est de 17. La moyenne des présents à l'épreuve est plus basse que l'an dernier, mais cela s'explique par une plus grande hétérogénéité constatée par le jury dans la préparation des candidats à cette épreuve.

## CONCLUSION

On peut émettre l'hypothèse que le report des épreuves orales du concours en septembre, en raison de l'organisation à Paris des Jeux olympiques et paralympiques au cours de l'été 2024, a été favorable aux candidats, qui ont ainsi disposé de plus de temps de préparation, ce qui contribue peut-être à expliquer le très bon niveau des meilleures prestations orales.

Les épreuves orales se plaçant cette année, de manière exceptionnelle, dans la proximité immédiate de celles du concours de conservateurs territoriaux et de celles du concours réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, accessible par équivalence, il était particulièrement riche d'enseignements d'observer les résultats des candidats ayant présenté ces différents concours. Ainsi, une candidate, doublement lauréate de la session 2024, a fait le choix d'intégrer l'INET plutôt que l'Essib, tandis que deux autres, ayant échoué au concours « de droit commun » ou classées sur sa liste complémentaire, ont pu intégrer l'Essib grâce à leur réussite au concours dit « chartiste »

qu'elles présentaient sur équivalence, bénéficiant probablement de l'effet d'entraînement provoqué par des épreuves orales qui se suivaient de peu.

Il reviendra aux candidats des sessions prochaines de prouver que les beaux résultats des oraux 2024 ne sont pas seulement le fruit d'un alignement favorable des calendriers, en gardant à l'esprit que la perspective d'une intégration des conservateurs de bibliothèques dans la haute fonction publique de l'Etat oblige désormais le jury à faire montre d'un niveau d'exigence accru.

Clarté, nuance, cohérence, attention portée aux questions, précision dans les réponses, qualités d'analyse, aptitude au dialogue, maîtrise de la langue et de la pensée, conviction dans l'engagement et modération dans les propos, capacité réflexive appliquée tant au monde contemporain sous tous ses aspects qu'à son propre projet professionnel, tel est en quelques mots clés le portrait du lauréat que dessine la lecture du présent rapport.

La présidente tient à remercier chaleureusement celles et ceux qui l'ont aidée dans la préparation et dans l'organisation de la session de 2024 :

- le vice-président, Monsieur Pierre-Yves CACHARD ;
- les présidentes des commissions d'oral : Mesdames Solène GAUDIN et Nathalie WATRIN ;
- le coordinateur des épreuves de langue, Monsieur Christophe DIDIER ;
- les membres du jury qui ont participé à la correction des épreuves écrites et aux interrogations orales, en particulier celles et ceux dont les contributions écrites ont enrichi le présent rapport.

Enfin, la présidente et le vice-président remercient sincèrement, pour leur efficacité, leur adaptabilité et leur aide précieuse, les membres de l'équipe du Bureau des concours (DGRH D5).

## Références

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche propose sur son site <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/s-inscrire-aux-concours-et-examens-professionnels-des-personnels-des-bibliotheques-48534> des informations sur les concours des personnels des bibliothèques : procédures d'inscription, textes régissant les différents corps et les modalités de recrutement, sujets des sessions antérieures de concours (épreuves écrites) et copies les mieux notées.

Les deux textes de référence des concours de conservateur des bibliothèques sont :

- L'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (*infra*, annexe 1);
- L'arrêté du 17 mars 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe spécial de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (*infra*, annexe 3).

## Annexes

Annexe 1 : Arrêté du 5 octobre 2007 modifié fixant les modalités du concours externe et du concours interne

Annexe 2 : Note de service du 15 juillet 2021 (BOEN n°28) : Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury (concours externe et interne)

Annexe 3 : Arrêté du 17 mars 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe spécial

Annexe 4 : Arrêtés de composition des jurys du concours externe, du concours interne et du concours externe spécial de la session 2024

Annexe 5 : Tableaux récapitulatifs des principales données chiffrées depuis 2012.

Annexe 6-1 : Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Annexe 6-2 : Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

Annexe 7 : Épreuve orale de conversation avec le jury : quelques exemples de textes proposés

Annexe 8 : Épreuve orale de motivation professionnelle : quelques exemples de textes proposés

Annexe 9 : Épreuve de langue : quelques exemples de textes proposés

## ANNEXE 1

### **Arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

NOR: ESRH0759172A

JORF n°252 du 30 octobre 2007

Version en vigueur au 19 septembre 2022

(dernière mise à jour des données de ce texte : 1<sup>er</sup> janvier 2018)

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, modifié par les décrets n° 94-39 du 14 janvier 1994 et n° 2003-894 du 12 septembre 2003 ;

Vu le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier des corps des conservateurs des bibliothèques et des conservateurs généraux des bibliothèques, notamment son article 4, Arrêtent :

#### Article 1

##### **Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 1**

Le concours externe de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes, notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

##### I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

## II. - Epreuves d'admission

### 1. Epreuve de langue.

Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol, italien ou russe) ou de langue ancienne (grec ou latin), au choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours, consistant en la traduction en français d'un texte court suivie d'un entretien avec le jury dans la langue vivante choisie ou en français pour les candidats ayant choisi une langue ancienne et portant sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques (préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum et entretien avec le jury : 20 minutes minimum ; coefficient 3).

Pour la préparation, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues vivantes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle, hors contexte des bibliothèques (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

## Article 2

### **Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 2**

Le concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, comporte les épreuves suivantes notées de 0 à 20.

Le programme de l'épreuve écrite de culture générale et de l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

### I. - Epreuves d'admissibilité

1. Composition de culture générale sur un sujet élaboré à partir des questions du programme permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à analyser une question donnée et à exposer de façon claire et ordonnée une problématique (durée : 5 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

2. Note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française portant sur la société de l'information et de la connaissance (durée : 4 heures, coefficient 3).

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

Ces deux épreuves font l'objet d'une double correction.

## II. - Epreuves d'admission

1. Epreuve orale de langue vivante étrangère (allemand, anglais, espagnol ou italien) ou de langue ancienne (grec ou latin), au choix du candidat exprimé lors de son inscription au concours, consistant en la traduction en français d'un texte court suivie d'un entretien avec le jury dans la langue vivante choisie ou en français pour les candidats ayant choisi une langue ancienne et portant sur le contenu du texte et ses aspects linguistiques (préparation : 30 minutes ; durée de l'épreuve : 30 minutes, dont traduction : 10 minutes maximum et entretien avec le jury : 20 minutes minimum ; coefficient 2).

Pour la préparation, l'utilisation d'un dictionnaire unilingue est autorisée pour les langues vivantes et l'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée pour les langues anciennes. Chaque candidat ne peut être muni que d'un seul dictionnaire.

2. Conversation avec le jury sur une question de culture générale débutant par le commentaire d'un texte portant sur le programme (préparation : 30 minutes, durée de l'épreuve : 30 minutes, dont commentaire 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes minimum, coefficient 5).

3. Entretien avec le jury sur la motivation professionnelle, débutant par le commentaire d'un texte relatif à une situation professionnelle. Le jury s'appuiera également sur le dossier fourni par le candidat lors de l'inscription, pour la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle antérieure (préparation : trente minutes, durée de l'épreuve : trente minutes, dont commentaire : dix minutes maximum, entretien : vingt minutes minimum, coefficient 5).

En vue de cette épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle comportant les rubriques mentionnées en annexe qu'il remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère. Le dossier est transmis au jury par le service gestionnaire du concours après l'établissement de la liste d'admissibilité.

### Article 3

#### **Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 3**

A l'issue des épreuves d'admissibilité de chaque concours, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir les épreuves d'admission. A l'issue des épreuves d'admission, le jury établit par ordre de mérite, pour chacun des deux concours, la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve de conversation avec le jury sur une question de culture générale puis à l'épreuve d'entretien avec le jury sur la

motivation professionnelle et enfin à l'épreuve de langue. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission de chaque concours dans l'ordre présenté par le jury.

#### Article 4

##### **Modifié par Arrêté du 17 mars 2017 - art. 4**

Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Des examinateurs spécialisés sont nommés pour les épreuves de langue.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président appartenant au corps des conservateurs généraux des bibliothèques est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le ou les vice-présidents et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. A titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une cinquième session.

#### Article 5

Le présent arrêté est applicable aux concours dont la première épreuve se déroulera à compter du 1er janvier 2008. A cette date est abrogé l'arrêté du 18 février 1992 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

#### Article 6

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 2007.

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général  
des ressources humaines,  
T. Le Goff

La ministre de la culture  
et de la communication,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de service du personnel  
et des affaires sociales,  
O. Noël

## ANNEXE 2

**Note de service du 14 juin 2021 (BOEN n°28 du 15 juillet 2021) : Programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury (concours externe et interne)<sup>5</sup>**

NOR : ESRS2113986N

La présente note a pour objet de fixer, à compter de la session 2022, le programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury des concours externe et interne de recrutement des conservateurs des bibliothèques.

Elle annule et remplace le document publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 33 du 12 septembre 2013 en annexe de l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales ainsi que les grandes problématiques managériales auxquelles ils seront confrontés. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du XVIIIe siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, est complété par des indications bibliographiques ci-après.

### 1 - Culture et société depuis le XIXe siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

---

<sup>5</sup> Cette note de service met à jour la bibliographie qui accompagne le programme. Le programme lui-même n'a subi qu'une seule modification, l'ajout d'un thème dans la troisième partie : les grands principes du management.

## 2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

## 3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État. La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

Les grands principes du management.

## 4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition. Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

## **Orientations bibliographiques**

Les candidats aux concours de conservateur des bibliothèques trouveront ci-dessous une sélection d'ouvrages relative aux quatre thématiques du programme de culture générale des épreuves de composition écrite et d'entretien avec le jury des concours externe et interne.

Cette liste est délivrée aux candidats à titre indicatif. Il n'est pas attendu de ceux-ci qu'ils aient lu ou même seulement parcouru toutes les œuvres mentionnées. Il leur appartient en effet de choisir celles qui leur permettront de combler leurs lacunes. Elle comprend aussi bien des références devenues classiques que des publications récentes développant une approche nouvelle ou mettant à jour les connaissances dans un domaine. Une entrée regroupant quelques essais a été ajoutée afin d'inciter les candidats à la réflexion critique. La lecture de la presse est également vivement recommandée.

### **Dans la collection Repères (la Découverte) :**

- Alix Yves, Bertrand Anne-Marie, *Les Bibliothèques*, 2015 (n° 247) ;
- Benhamou Françoise, *L'Économie de la culture*, 2017 (n° 192) ;
- Biland Émilie, *La Fonction publique territoriale*, 2019 (n° 589) ;
- Chantepie Philippe, Le Diberder Alain, *Économie des industries culturelles*, 2019 (n° 408) ;
- Cœuré Sophie, Duclert Vincent, *Les Archives*, 2019 (n° 324) ;
- Coulangeon Philippe, *Sociologie des pratiques culturelles*, 2016 (n° 418) ;
- Courty Guillaume, Devin Guillaume, *La Construction européenne*, 2018 (n° 326) ;
- Epron Benoît, Vitali-Rosati Marcello, *L'Édition à l'ère numérique*, 2018 (n° 706) ;
- Mattelart Armand, *Histoire de la société de l'information*, 2018 (n° 312) ;
- Ruby Christian, *Histoire de la philosophie*, 2018 (n° 95) ;
- Tellenne Cédric, *Introduction à la géopolitique*, 2019 (n° 728) ;
- Warnier Jean-Pierre, *La Mondialisation de la culture*, 2017 (n° 260).

### **Dans la collection Que-sais-je ? (PUF) :**

- Abouddrar Bruno-Nassim, Mairesse François, *La Médiation culturelle*, 2018 (n° 4046) ;
- Albert Pierre, *Histoire de la presse*, 2018 (n° 368) ;
- Baubérot Jean, *Les Laïcités dans le monde*, 2020 (n° 3571) ;
- Boussaguet Laurie, *Les Politiques publiques*, 2020 (n° 4164) ;

- Braillard Philippe, Djalili Mohammad-Reza, *Les Relations internationales*, 2020 (n° 2456) ;
- Carbone Pierre, *Les Bibliothèques*, 2017 (n° 3934) - Voir aussi l'édition de 2010 par Denis Pallier ;
- Cauquelin Anne, *L'Art contemporain*, 2018 (n° 2671) ;
- Chaubet François, *Histoire intellectuelle de la France (XIXe - XXe siècles)*, 2021 (n° 4200) ;
- Chevallier Jacques, *Le Service public*, 2018 (n° 2359) ;
- De Castelbajac Philippe, Monod Jérôme, *L'Aménagement du territoire*, 2021 (n° 987) ;
- Denoix de Saint Marc Renaud, *L'État*, 2016 (n° 606) ;
- Fabre-Magnan Muriel, *Introduction au droit*, 2018 (n° 1808) ;
- François-Sappey Brigitte, *Histoire de la musique en Europe*, 2018 (n° 40) ;
- Gaudu François, *Les 100 mots du droit*, 2020 (n° 3889) ;
- Gingras Yves, *Histoire des sciences*, 2021 (n° 3495) ;
- Labourdette Marie-Christine, *Les Musées de France*, 2015 (n° 4009) ;
- Lombard Alain, *Le Ministère de la Culture*, 2020 (n° 4195) ;
- Moreau Defarges Philippe, *La Mondialisation*, 2016 (n° 1687) ;
- Moulinier Pierre, *Les Politiques publiques de la culture en France*, 2020 (n° 3427) ;
- Ory Pascal, *L'Histoire culturelle*, 2019 (n° 3713) ;
- Pochard Marcel, *Les 100 mots de la fonction publique*, 2021 (n° 3919) ;
- Rudel Jean et Leroy Françoise, *Les Grandes Dates de l'histoire de l'art*, 2009 (n° 1433) ;
- Sirinelli Jean-François, *La Ve République*, 2018 (n° 3821) ;
- Weil Prosper, Pouyaud Dominique, *Le Droit administratif*, 2017 (n° 1152).

**À la Documentation française :**

- *Citoyenneté et République*, coll. Doc en poche - regard d'expert, 2020 ;
- Gaillard Marion, *L'Union européenne. Institutions et politiques*, coll. Découverte de la vie publique, 2018 ;
- *Les Collectivités territoriales et la décentralisation*, coll. Découverte de la vie publique, 2018 ;

- *Les Institutions de la France*, coll. Découverte de la vie publique, 2013.

**Pour aller plus loin :**

Pour approfondir leurs connaissances, les candidats consulteront avec profit les ouvrages suivants, dont certains peuvent être considérés comme des « classiques » :

- Agulhon Maurice, *1848, ou L'Apprentissage de la République, Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, vol. 8, Points, 2011

- Assayas Michka, *Le Nouveau Dictionnaire du rock*, 2 vol., Robert Laffont, Bouquins, 2014 ;

- Bantigny Ludivine, *Les « XXe siècle » français : la France et les Français de 1914 à nos jours*, Ellipses, 2006 ;

- Barbier Frédéric, *Histoire du livre en Occident*, Armand Colin, 2020 ;

- Becker Jean-Jacques, Candar Gilles, *Histoire des gauches en France*, La Découverte, 2005. Vol. 1 : L'Héritage du XIXe siècle ; vol. 2 : XXe siècle : À l'épreuve de l'histoire ;

- Bernstein Serge, Milza Pierre, *Histoire du monde de 1900 à nos jours*, Hatier, 2018 ;

- Bertho-Lavenir Catherine, *Les Médias et la démocratie au XXe siècle*, Armand Colin, 2018 ;

- Bourdieu Pierre, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, Le sens commun, 1979 ;

- Brisson Elisabeth, Thiébaux Jérôme, *Histoire de la musique occidentale*, Ellipses, 2020 ;

- Brix (Michel), *Histoire de la littérature française : Voyage guidé dans les lettres du XIe au XXe siècle*, de Boeck, 2014 ;

- Cardon Dominique, *Culture numérique*, Presses de Sciences Po, 2019 ;

- Caron Jean-Christophe, *Droit d'auteur et droits voisins*, LexisNexis, 2020 ;

- Charreire Petit Sandra, Huault Isabelle, *Les Grands Auteurs en management*, Éditions EMS, 2017 ;

- Charle Christophe et Jeanpierre Laurent (dir.), *La Vie intellectuelle en France*, Points, 2019 ;

- Debray Régis), Leschi Didier, *La Laïcité au quotidien ; guide pratique*, Gallimard, Folio, 2016 ;

- Di Méo Nicolas, Fol Michel (dir.), *Les Enjeux du système éducatif et de la recherche en 100 fiches : de l'école à l'université*, Ellipses, 2020 ;

- Drouin Jean-Claude, *Les Grands Économistes*, PUF, 2012 ;

- Febvre Lucien, Martin Henri-Jean, *L'Apparition du livre*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, rééd. 1999 ;

- Forest David, *Le Droit au défi du numérique : libertés et propriété à l'ère d'Internet*, L'Harmattan, 2020 ;
- François Etienne), Serrier Thomas (dir.), *Europa. Notre Histoire, l'héritage européen depuis Homère*, Flammarion, Champs Histoire, 2019 ;
- Glevarec Hervé, *La Différenciation. Goûts, savoirs et expériences culturelles*, Le Bord de l'eau, 2019 ;
- Granovetter Mark, *Société et économie*, Éditions du Seuil, 2020 ;
- Ferrier Jean-Louis, *L'Aventure de l'art au XIXe siècle*, Chêne, 2010 ;
- Ferrier Jean-Louis, *L'Aventure de l'art au XXe siècle*, Chêne, 2012 ;
- Goetschel Pascale, Loyer Emmanuelle, *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Armand Colin, 2018 ;
- Jeancolas Jean-Pierre), Marie Michel, *Histoire du cinéma français*, Armand Colin, 2019 ;
- Jeanneney Jean-Noël, *Une histoire des médias : des origines à nos jours*, Points, 2015 ;
- Loyer Emmanuelle, *Une brève histoire culturelle de l'Europe*, Flammarion, 2017 ;
- Martin Henri-Jean, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, 1996 ;
- Moreau Defarges Philippe, *Nouvelles Relations internationales*, Points, 2017 ;
- Nora Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire*, T. 1 : *La République*. T. 2 : *La Nation*. T. 3 : *Les France*, Gallimard, Quarto, 1997 ;
- Pestre Dominique, Bonneuil Christophe (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, T. 1 : *De la Renaissance aux Lumières*. T. 2 : *Modernité et Globalisation*. T.3 : *Le Siècle des technosciences*, Points, 2019 ;
- Plane Jean-Michel, *Management des organisations*, Dunod, 2019 ;
- Pradeau Jean-François, *Histoire de la philosophie*, Points, 2017 ;
- Prochasson Christophe, *Les Grandes Dates de la République*, Dalloz, 2017 ;
- Rebérioux Madeleine, *La République radicale ?*, *Nouvelle histoire de la France contemporaine*, vol. 11, Éditions du Seuil, Points, 1975 ;
- Rémond René, *Les Droites en France*, Aubier-Montaigne, 1982
- Rémond René, *Les Droites aujourd'hui*, Éditions du Seuil, 2007 ;
- Robert André, *L'École en France de 1945 à nos jours*, PUG, 2015 ;

- Verger Jacques, Charle Christophe, *Histoire des universités : XIIIe - XXIe siècle*, PUF, 2012 ;
- Vinck Dominique, *Humanités numériques : la culture face aux nouvelles technologies*, Le Cavalier bleu, 2020 ;
- Winock Michel, *Le Siècle des intellectuels*, Points, 2015 ;
- Winock Michel, *La France républicaine : histoire politique, XIXe - XXIe siècle*, Bouquins Éditions, 2017.

**Essais :**

Parmi les essais susceptibles d'aider à comprendre l'évolution des idées, les titres suivants apporteront un éclairage utile :

- Girard René, *La Violence et le sacré*, Hachette, Pluriel, 2011 ;
- Manguel Alberto, *Une histoire de la lecture*, Actes Sud, 1998 ;
- Nora Pierre, *Jeunesse*, Gallimard, 2021 ;
- Ozouf Mona, *Composition française*, Gallimard, Folio, 2010 ;
- Prochasson Christophe, *Voyage d'un historien à l'intérieur de l'État*, Fayard, 2019 ;
- Rosanvallon Pierre, *Notre Histoire intellectuelle et politique, 1968-2018*, Éditions du Seuil, 2018.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,  
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,  
Florence Dubo

### ANNEXE 3

#### **Arrêté du 17 mars 2017 fixant les modalités d'organisation du concours externe spécial de recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

NOR: MENH1705974A

JORF n°0100 du 28 avril 2017

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la culture et de la communication et la ministre de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques,

Arrêtent :

#### **Article 1**

Le concours prévu au 3° de l'article 4 du décret du 9 janvier 1992 susvisé comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission, notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une ou l'autre des épreuves est éliminatoire.

##### **I. - Épreuve écrite d'admissibilité**

Rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier comportant des documents en langue française (durée : 4 heures, coefficient 3).

Cette épreuve fait l'objet d'une double correction.

##### **II. - Épreuve orale d'admission**

Entretien avec le jury sur les motivations et les aptitudes du candidat à exercer les fonctions dévolues à un conservateur des bibliothèques. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au maximum, sur son parcours universitaire et professionnel, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat qui comporte obligatoirement les pièces suivantes :

a) Un exposé de ses titres et travaux ;

b) Un curriculum vitae dactylographié de deux pages au plus, décrivant son parcours universitaire et, le cas échéant, professionnel avec mention des emplois occupés, des fonctions et responsabilités exercées, les formations suivies et les stages effectués ;

c) Une lettre de motivation, dans laquelle le candidat présentera notamment les éléments qui constituent, selon lui, les acquis de son expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche.

Ce dossier est transmis par le candidat dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture du concours. L'absence de dossier ou sa transmission hors délai entraîne l'élimination du candidat qui n'est pas convoqué aux épreuves du concours. Aucune pièce complémentaire transmise hors délai ne sera prise en compte.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat peut être interrogé sur des situations professionnelles.

L'épreuve d'admission a une durée totale de trente minutes. Elle est affectée du coefficient 4.

## **Article 2**

À l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à subir l'épreuve d'admission,

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats proposés pour l'admission en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants. Les ex æquo éventuels sont départagés par la meilleure des notes obtenues à l'épreuve d'admission.

Le ministre chargé de l'enseignement supérieur arrête la liste définitive d'admission dans l'ordre présenté par le jury.

## **Article 3**

Le jury de chaque concours, nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, est présidé par un conservateur général des bibliothèques, chargé de mission d'inspection, ou un conservateur général des bibliothèques. Il comprend un ou plusieurs vice-présidents choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A détenant un grade ou détachés dans un emploi dont l'indice brut terminal est au moins doté de la hors-échelle lettre B, et dont l'un au moins appartient au corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Les autres membres du jury sont choisis parmi les fonctionnaires de catégorie A. La moitié au moins doit appartenir au personnel scientifique des bibliothèques.

Si le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président appartenant au corps des conservateurs généraux des bibliothèques parmi ceux mentionnés au premier alinéa est désigné sans délai par le ministre pour le remplacer.

Le président, le ou les vice-présidents et les membres du jury ne peuvent participer à plus de quatre sessions successives. À titre exceptionnel, leur mandat peut être prorogé pour une cinquième session.

## **Article 4**

La directrice générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera

publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 17 mars 2017.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines,

H. Ribieras

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. Gadrey

La ministre de la fonction publique,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,

T. Le Goff

## ANNEXE 4

### Arrêtés de composition des jurys du concours externe, du concours externe spécial et du concours interne



Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 modifié autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques ;

Vu les propositions de la présidente de jury,

#### ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques est constitué comme suit pour la session 2024 :

#### Présidente

Mme Noëlle BALLEY  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

#### Vice-Président

M. Pierre-Yves CACHARD  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

#### Membres du jury

M. Séverin AUBERT  
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de NANCY-METZ

Mme Géraldine BARRON-FORTIER  
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de LILLE

Mme Laetitia BONTAN  
Conservatrice générale des bibliothèques

Académie d'AMIENS

Mme Joëlle BOURLOIS  
Conservatrice générale des bibliothèques

Académie de LIMOGES

M. Julien BRAULT  
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

Mme Myriam BUANIC  
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de RENNES

M. Thomas CAZENTRE  
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Hervé CHASSERIEAU  
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de TOULOUSE

Mme Eléonore CLAVREUL  
Conservatrice en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Xavier COUTAU  
Attaché principal d'administration de l'Etat

Académie d'ORLEANS-TOURS

Mme Louise DAGUET  
Conservatrice des bibliothèques

Académie de NORMANDIE

M. Sébastien DALMON  
Conservateur en chef des bibliothèques

Académie de PARIS

M. Olivier DELANGLE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie d' AIX-MARSEILLE
M. Bertrand DEPEYROT Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de DIJON
M. Christophe DIDIER Conservateur général des bibliothèques	Académie de STRASBOURG
M. Alexandre FAVEREAU-ABDALLAH Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Romain GAILLARD Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Marie GARAMBOIS Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Solène GAUDIN Maîtresse de conférences des universités	Académie de RENNES
M. Timothée HULIN Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Claire JOSSE <span style="font-variant: small-caps;">RAND</span> Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Alice LEMAIRE Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Hélène LORBLANCHET Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de MONTPELLIER
M. Olivier MABILLE Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de PARIS
Mme Cécile MARTINI Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Corinne MAUBERNARD Conservatrice des bibliothèques	Académie d' AIX-MARSEILLE
Mme Dominique MINQUILAN Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de VERSAILLES
Mme Anne MOREL Conservatrice des bibliothèques	Académie de LILLE
Mme Sonia MOURLAN Conservatrice territoriale des bibliothèques	Académie de NANTES
Mme Enora OULC'HEN Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de RENNES
M. Emile PAGE Conservateur des bibliothèques	Académie de LYON
M. Clément PIEYRE Conservateur général des bibliothèques	Académie de LYON
Mme Marine RIGEADE Conservatrice en chef des bibliothèques	Académie de CRETEIL
Mme Mélanie ROCHE Conservatrice des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Gilles RUSSEIL Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de BORDEAUX
M. Pascal SIEGEL Conservateur en chef des bibliothèques	Académie de LILLE
M. Roman SPILOTROS Conservateur des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Kevin SUTTON Maître de conférences des universités	Académie de GRENOBLE
M. Jérôme VAN WIJLAND Conservateur général des bibliothèques	Académie de PARIS
M. Paul VILLA Conservateur des bibliothèques	Académie de RENNES
Mme Nathalie WATRIN Conservatrice générale des bibliothèques	Académie de VERSAILLES

### Examineurs spécialisés

M. Grégoire BERGERAULT Professeur agrégé	Académie de PARIS
Mme Nathalie BESSE Maîtresse de conférences des universités	Académie de STRASBOURG
Mme Marianne COLLOMBAT Professeure certifiée	Académie de STRASBOURG
Mme Marie DALLIES Professeure agrégée	Académie de STRASBOURG
M. Jérémy DELMULLE Chargé de recherche	Académie de CRETEIL
Mme Riva EVSTIFEEVA Personne à compétences particulières	Académie de STRASBOURG
M. Claudio FELISI Professeur agrégé	Académie d' AMIENS
M. Sebastian IRAGUI Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
Mme Céline LARGIER VIE Maîtresse de conférences des universités	Académie de PARIS
Mme Agnès MULLER Professeure agrégée	Académie de VERSAILLES
Mme Solène Claire NICOLAS-MALASPINA Professeure agrégée	Académie de PARIS
Mme Vincenza PERDICHIZZI Maîtresse de conférences des universités	Académie de STRASBOURG
Mme Kathleen ROKOSZ Professeure certifiée	Académie de STRASBOURG
Mme Paola SCHRENCK Professeure agrégée	Académie de STRASBOURG
Mme Pascale USEILLE Professeure agrégée	Académie de VERSAILLES
Mme Patricia VIGLINO Professeure de chaire supérieure	Académie de PARIS
Mme Caroline WOESSNER Conservatrice des bibliothèques	Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 11 mars 2024

~~La sous-directrice du recrutement~~

~~Nadine COLLINEAU~~

## ANNEXE 5

### Tableaux récapitulatifs des principales données chiffrées des concours depuis 2014.

**Tableau 1 : réussite au concours externe**

	Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil admissibilité / 20	Admis	% admis / présents aux épreuves d'admissibilité	Seuil admission / 20
<b>2024</b>	616	230	37,3 %	36	15,6 %	<b>11,5</b>	12	5,2 %	<b>14,03</b>
<b>2023</b>	503	200	39,8 %	33	16,5 %	<b>12</b>	12	6 %	<b>12,87</b>
<b>2022</b>	577	230	39,9 %	29	12,6 %	<b>12,25</b>	10	4,3 %	<b>13,13</b>
<b>2021</b>	735	261	35,5 %	29	11,1 %	<b>12,75</b>	10	3,8 %	<b>13,84</b>
<b>2020</b>	771	216	28 %	28	12,96 %	<b>12,75</b>	10	4,6 %	<b>13,03</b>
<b>2019</b>	811	316	39,33%	32	10%	<b>12</b>	10	3,1%	<b>12,82</b>
<b>2018</b>	967	359	37,1 %	43	12 %	<b>11,75</b>	14	3,9 %	<b>13,11</b>
<b>2017</b>	907	337	37,1 %	47	13,9 %	<b>11,25</b>	15	4,5 %	<b>11,94</b>
<b>2016</b>	866	313	36,14%	39	12,46%	<b>11,5</b>	14	4,47%	<b>12,01</b>
<b>2015</b>	1032	372	36,04 %	42	11,29%	<b>12</b>	15	4,03%	<b>11,83</b>
<b>2014</b>	1018	402	39,49 %	30	7,46 %	<b>12,50</b>	11	2,74 %	<b>11,08</b>

**Tableau 2 : réussite au concours spécial**

	Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil admissibilité / 20	Admis	% admis / présents à l'épreuve écrite	Seuil Admission / 20
<b>2024</b>	89	39	43,8%	6	15,4 %	13,5	1	2,5 %	16,57
<b>2023</b>	92	46	50 %	6	13 %	13,25	2	4,3 %	15,14
<b>2022</b>	90	43	47,8 %	6	14 %	13	2	4,7 %	15,71
<b>2021</b>	111	55	49,5 %	7	12,7 %	14	2	3,6 %	15,57
<b>2020</b>	115	46	40 %	7	15,2 %	13	2	4,4 %	16,14
<b>2019</b>	128	61	46,9 %	8	13,1 %	14	2	3,3 %	15,29
<b>2018</b>	163	93	57 %	9	10 %	15	2	2,1 %	16,5

**Tableau 3 : réussite au concours interne**

	Inscrits	Présents	% présents / inscrits	Admissibles	% admissibles / présents	Seuil admissibilité / 20	Admis	% admis / présents aux épreuves d'admissibilité	Seuil admission / 20
<b>2024</b>	172	54	31,4 %	9	16,6 %	<b>11,17</b>	3	5,55 %	<b>13,28</b>
<b>2023</b>	148	55	37,2 %	11	20 %	<b>11</b>	4	7,3 %	<b>12,61</b>
<b>2022</b>	157	64	40,8 %	9	14,1 %	<b>12,5</b>	3	4,7 %	<b>13,72</b>
<b>2021</b>	194	59	30,4 %	7	12 %	<b>12</b>	3	5,2 %	<b>14,28</b>
<b>2020</b>	248	63	25,4 %	7	11,1 %	<b>12</b>	2	3,2 %	<b>12,31</b>
<b>2019</b>	275	100	36,4 %	9	9 %	<b>12</b>	3	3,3 %	<b>12,92</b>
<b>2018</b>	275	130	47,3 %	17	13 %	<b>11,25</b>	5	3,8 %	<b>12,03</b>
<b>2017</b>	316	139	44 %	18	13 %	<b>12</b>	6	4,3 %	<b>12,56</b>
<b>2016</b>	331	140	42,3 %	18	12,9 %	<b>11,75</b>	6	4,3 %	<b>12,75</b>
<b>2015</b>	325	141	43,4 %	16	11,3 %	<b>12</b>	5	3,5 %	<b>13,29</b>
<b>2014</b>	407	149	36,6 %	12	8,1 %	<b>11,50</b>	4	2,7 %	<b>13,20</b>
<b>2013</b>	445	175	39,3 %	20	11,4 %	<b>11,75</b>	7	4 %	<b>12,11</b>

## ANNEXE 6

### 1. Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

20 mars 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 43 sur 106

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

NOR : ESRH2405586A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 mars 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, aux concours externe et interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, est fixé à 15. Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 12 postes ;
- concours interne : 3 postes.

Ces postes sont à pourvoir dans les bibliothèques et les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, du ministre chargé de la culture ou d'autres départements ministériels et à la Ville de Paris.

**2. Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

20 mars 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 44 sur 106

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 8 mars 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques**

NOR : ESRH2405593A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 mars 2024, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2024, au concours externe spécial pour le recrutement de conservateurs stagiaires, élèves de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, réservé aux titulaires d'un doctorat est fixé à 1.

## ANNEXE 7

### Épreuve orale de conversation avec le jury : quelques exemples de textes proposés

**Texte A** Le Monde (site web), publié le 28 octobre 2023

#### « Le projet Normandy Memory est un non-sens pédagogique »

TRIBUNE

Christophe Prochasson, directeur d'études de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et ancien recteur de l'académie de Caen

**L'invasion des émotions comme seule forme d'apprentissage est une régression, déplore Christophe Prochasson, directeur d'études de l'EHESS, qui, dans une tribune au « Monde », conteste vivement le projet de spectacle « immersif » sur le Débarquement.**

Faut-il le rappeler ? L'exercice de l'intelligence n'est pas synonyme d'ennui. A l'heure où les promoteurs de Normandy Memory (anciennement Hommage aux héros) plaident le désintérêt du public pour justifier leur projet de spectacle immersif sur le Débarquement, une mise au point sur la transmission du passé paraît nécessaire.

En Normandie, comme ailleurs, il est d'autres façons d'intéresser le public à l'histoire que celles qui considèrent nos concitoyens comme des enfants dominés par le jeu de leurs affects. Les grands historiens savent aussi passionner auditeurs ou téléspectateurs sans recourir à l'histoire bling-bling que des marchands de mémoire vantent aujourd'hui comme la meilleure voie pour susciter l'intérêt que l'on doit au passé.

Par le truchement d'émissions de télévision ou de radio, par la réalisation de documentaires, par les moyens de conférences publiques ou d'expositions, de Marc Ferro à Georges Duby, ils ont été nombreux à entretenir les passions pour l'histoire et à éveiller les consciences civiques. Ils ont toujours procédé avec une économie de moyens qui fait le pari de l'intelligence. On peut passionner, on peut enthousiasmer, y compris les plus jeunes, sans opposer les émotions à la raison ni la pédagogie au plaisir. Elles peuvent aller de pair.

#### **L'histoire n'est pas non plus une morale**

L'Historial de Péronne, musée consacré à la Grande Guerre ouvert en 1992, n'a pas eu recours aux expériences immersives. Ses concepteurs n'ont pas cru indispensable d'accabler les visiteurs du bruit assourdissant des obus ou des odeurs pestilentielles des tranchées pour leur enseigner ce que fut la terrible expérience des soldats de 14-18.

Les scolaires et les curieux d'histoire y trouvent un riche récit, qui fait confiance à leur esprit critique, au meilleur sens du terme, et ne se résout pas à présenter la guerre « comme si l'on y était ». N'est-ce pas d'ailleurs manquer du plus élémentaire respect aux combattants d'hier que de prétendre restituer leurs souffrances et les horreurs des combats sur un théâtre où tout est joué avec artifice ?

L'histoire n'est pas non plus une morale. L'histoire qui sert, disait jadis le grand historien Lucien Febvre (1878-1956), est une « *histoire serve* ». Il revient à chacun de se forger son opinion, sur la base de ce qu'il aura appris et non à l'écoute de vérités assénées ou de sensations fugaces éprouvées dans le cadre d'un spectacle son et lumière.

### **Faire encore et toujours confiance à l'intelligence**

L'histoire est une discipline intellectuelle qui vise à faire réfléchir sur le socle de connaissances certifiées. L'anti-intellectualisme qui prospère en nos temps assombrés par les plus nauséabondes des idéologies conclut de cette définition que ce savoir ne serait pourvu que de vertus dormitives. C'est le contraire qu'il faut défendre. L'invasion des émotions comme seule forme d'apprentissage est une régression. Nous en faisons aujourd'hui la plus cruelle des expériences.

Qu'on l'installe à Carentan (Manche), comme cela était initialement projeté, ou sur le plateau de Colombelles (Calvados), emplacement actuellement prévu, le projet Normandy Memory est un non-sens pédagogique. En prétendant rendre compte de l'opération « Overlord » en quarante-cinq minutes de spectacle sans dialogues (pour les besoins d'un public international), il s'apparente à cette pensée méprisante affirmant que, comme le croyait Gustave Le Bon (1841-1931) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls les affects sont accessibles aux foules.

Quel renoncement ! Quel affront fait aux enseignants, qui apprennent d'abord à leurs élèves à raisonner, bien loin de réduire les machineries à la meilleure des pédagogies possibles. Il faut encore et toujours faire confiance à l'intelligence. Sans cette confiance, il n'est pas de bonne pédagogie. Ne flatter que les émotions pour transmettre l'histoire, c'est endormir la raison. Et l'on sait que, selon la fameuse formule dont est titrée une estampe de Goya (1746-1828), « *le sommeil de la raison engendre les monstres* ».

### **Texte B**

#### **« Le vingtième siècle sera heureux ! » Victor Hugo : discours d'Enjolras sur la barricade.**

**Victor Hugo, *Les Misérables*, tome IV, livre Ier, chapitre 5.**

#### **Le meneur républicain Enjolras harangue ses troupes lors des journées révolutionnaires de 1832. Il mourra fusillé par les soldats de Louis Philippe, après l'échec de l'insurrection.**

Citoyens, vous représentez-vous l'avenir ? Les rues des villes inondées de lumières, des branches vertes sur les seuils, les nations sœurs, les hommes justes, les vieillards bénissant les enfants, le passé aimant le présent, les penseurs en pleine liberté, les croyants en pleine égalité, pour religion le ciel, Dieu prêtre direct, la conscience humaine devenue l'autel, plus de haines, la fraternité de l'atelier et de l'école, pour pénalité et pour récompense la notoriété, à tous le travail, pour tous le droit, sur tous la paix, plus de sang versé, plus de guerres, les mères heureuses ! (...) Courage, et en avant ! Citoyens, où allons-nous ? A la science faite gouvernement, à la force des choses devenue seule force publique, à la loi naturelle ayant sa sanction et sa pénalité en elle-même et se promulguant par l'évidence, à un lever de vérité correspondant au lever du jour. Nous allons à l'union des peuples ; nous allons à l'unité de l'homme. Plus de fictions ; plus de parasites. Le réel gouverné par le vrai, voilà le but. La civilisation tiendra ses assises au sommet de l'Europe ; et plus tard au centre des continents, dans un grand parlement de l'intelligence. (...). La France porte cet avenir sublime dans ses flancs. C'est là la gestation du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qu'avait ébauché la Grèce est digne d'être achevé par la France. (...)

Citoyens, quoi qu'il arrive aujourd'hui, par notre défaite aussi bien que par notre victoire, c'est une révolution que nous allons faire... Au point de vue politique, il n'y a qu'un seul principe : la souveraineté de l'homme sur lui-même. Cette souveraineté de moi sur moi s'appelle Liberté. Là où deux ou plusieurs de ces souverainetés s'associent commence l'État. Mais dans cette association il n'y a aucune

abdication. Chaque souveraineté concède une certaine quantité d'elle-même pour former le droit commun. Cette quantité est la même pour tous. Cette identité de concession que chacun fait à tous s'appelle Égalité. Le droit commun n'est pas autre chose que la protection de tous rayonnant sur le droit de chacun. Cette protection de tous sur chacun s'appelle Fraternité. Le point d'intersection de toutes ces souverainetés qui s'agrègent s'appelle Société...

L'Égalité a un organe : l'instruction gratuite et obligatoire. Le droit à l'alphabet, c'est par là qu'il faut commencer. L'école primaire imposée à tous, l'école secondaire offerte à tous, c'est là la loi. De l'école identique naît la Société égale. Oui, enseignement ! Lumière ! tout vient de la lumière et tout y retourne.

Citoyens, le XIXème siècle est grand, mais le XXème siècle sera heureux. Alors plus rien de semblable à la vieille histoire ; on n'aura plus à craindre, comme aujourd'hui, une conquête, une invasion, une rivalité de nations à main armée, une interruption de civilisation dépendant d'un mariage de rois, une naissance dans les tyrannies héréditaires, un partage de peuples par congrès, un démembrement par écroulement de dynastie, un combat de deux religions, se rencontrant de front, comme deux boucs de l'ombre, sur le pont de l'infini ; on n'aura plus à craindre la famine, l'exploitation, la prostitution par détresse, la misère par chômage et l'échafaud, et le glaive et les batailles et tous les brigandages du hasard dans la forêt des événements. On pourrait presque dire : il n'y aura plus d'événements. On sera heureux. Le genre humain accomplira sa Loi comme le globe terrestre accomplit la sienne ; l'harmonie se rétablira entre l'âme et l'astre. L'âme gravitera autour de la vérité, comme l'astre autour de la lumière.

Amis, l'heure où nous sommes et où je vous parle est une heure sombre, mais ce sont là les achats terribles de l'avenir. Une révolution est un péage. Oh ! le genre humain sera déchiré, relevé et consolé ! Nous le lui affirmons sur cette barricade. Frères, qui meurt ici meurt dans le rayonnement de l'avenir, et nous entrons dans une tombe toute pénétrée d'aurore.

## Texte C

### **Pourquoi la décentralisation culturelle reste à faire**

**Hélène Girard**

***La Gazette des communes* (site web). Politiques culturelles, mardi 30 août 2022**

**Dans un article publié par la revue Nectart l'universitaire Philippe Teillet, maître de conférences en sciences politiques à l'Université de Grenoble, explique pourquoi la décentralisation culturelle a vite trouvé ses limites. Il esquisse quelques pistes pour une « véritable » coopération culturelle territoriale.**

*«À quand une politique culturelle véritablement décentralisée », demande Philippe Teillet dans un article publié par la revue spécialisée sur la culture Nectart (n°15). Une façon, pour l'universitaire, maître de conférences à l'IEP de Grenoble et spécialiste des politiques culturelles, de pointer les*

carences de la décentralisation qui prévaut depuis les lois « Deferre », avec, pour la culture, le concept de compétences partagées qui s'est vite imposé.

### **Faut-il faire évoluer la décentralisation culturelle ?**

#### **Ambivalences de la décentralisation**

D'ailleurs, « *veut-on vraiment de la décentralisation ?* » s'interroge l'auteur, qui, en guise de réponse, liste les ambivalences de la décentralisation.

D'abord celle des gouvernements successifs, qui, tout en se déclarant attachés à la décentralisation ont maintenu les finances locales sous leur pression. Ensuite, celle des milieux culturels, qui ne cachent pas leur méfiance face à un « *retrait possible de l'Etat* » et à une « *potentielle mise sous tutelle politique par des élus locaux.* » D'ailleurs, le fameux millefeuille territorial, tant décrié, ne serait pas pour déplaire au monde de la culture : « *le polycentrisme des lieux de décision comme le recouvrement des sphères de compétences sont positifs par des professionnels qui y voient la possibilité d'accroître leurs chances de soutiens financiers* », observe l'universitaire.

#### **Fractionnement de l'action des collectivités**

En revanche, pour les collectivités, le millefeuille est « *moins digeste* ». En cause, le fractionnement de leur action, produit par « *la gouvernance multiniveaux* », qui les conduit à intervenir sur un plus grand nombre de lieux et de manifestations. « *Les bénéfiques politiques en sont incertains* », tranche le spécialiste des politiques culturelles.

« *Croiser les financements n'est pas coopérer* », estime-t-il. Et de souligner les résultats « *plus que mitigés* » des CTAP<sup>6</sup> culture, et le fait que les Conseils locaux des territoires pour la culture sont avant tout des « *lieux d'échanges et de débats* », qui restent « *déconnectés des processus décisionnels* ».

#### **Reproduction des politiques en silo**

Pour l'auteur, les administrations territoriales ont par ailleurs largement reproduit l'organisation en silos, imitée de celle des services de l'Etat. Ce qui donne, en matière de culture, une hyper sectorisation (spectacle vivant, patrimoine etc.). Les appels récurrents pour plus de transversalité et de territorialisation de l'action publique sont ainsi restés lettre morte.

De plus, la décentralisation, telle que pratiquée jusqu'à présent, n'a pas permis de répondre aux défis de « *l'exode urbain et de la périurbanisation* », ni à l'évolution des espaces de vies « *élargis et enchevêtrés* » à la faveur des nouvelles mobilités.

#### **Place au bien commun territorial**

Alors, comment faire pour qu'advienne une « vraie » décentralisation notamment culturelle ? Pour Philippe Teillet, il faut commencer par mettre un terme à la reproduction, au niveau local, des pratiques politiques à l'échelon national - « *personnalisation du pouvoir, faiblesse des institutions délibératives, lacunes de l'évaluation...* ». » Et de prendre pour référence les expériences conduites

---

<sup>6</sup> Conférences territoriales de l'action publique.

par « La 27ème Région », laboratoire de transformation publique, pour aller vers des politiques « *plus adaptées à la fois aux besoins de leurs destinataires et à leur contexte.* »

Autre piste de réflexion : la pratique des projets culturels de territoire, qui tourne le dos aux politiques culturelles « *hésitant entre la volonté individuelle et la logique de catalogue.* » Place au « *bien commun territorial* », au-delà du seul devenir territorial du secteur culturel.

#### **Pour une « *décentralisation de transition* »**

« *Gouverner en transversal est donc un défi pour tous et une promesse que la décentralisation renouvelée pourrait tenir* », veut croire l'auteur, qui plaide pour « *une décentralisation de transition* », tant en matière écologique et numérique que sociale et politique. Mais « *on peut douter de la capacité des pouvoirs centraux à piloter efficacement toutes ces transitions* », estime l'universitaire, tout en assurant qu'ils ont « *leur rôle à jouer.* »

Philippe Teillet invite à s'appuyer « *avant tout sur le dynamisme de communautés locales, notamment en matière culturelle* », pour faire advenir une « *véritable décentralisation* », organisant un nouveau partage du pouvoir local, « *une décentralisation... décentralisée.* »

## **Texte D**

### **Le français, un débat sans point final**

Marion Rousset, *Télérama*, no. 3849 - Où en est la langue française ? Le dossier, samedi 21 octobre 2023, p. 16-19. Extraits.

#### **Écriture inclusive, anglicismes, langage SMS... Alors qu'est inaugurée la Cité internationale de la langue française, la querelle des Anciens et des Modernes n'a jamais été aussi vive.**

Quintessence de cette empoignade hexagonale : le collectif Les linguistes atterré(e)s a publié avant l'été un manifeste intitulé *Le français va très bien, merci*, auquel une ribambelle de gens de lettres — linguistes également, mais aussi écrivains, poètes, lexicographes, philologues... — a répondu par une tribune dans *Le Figaro*, titrée « *Le français ne va pas si bien, hélas* ». Échange de politesses moins courtois qu'il n'en a l'air. « *L'accumulation de déclarations catastrophistes sur l'état actuel de notre langue a fini par empêcher de comprendre son immense vitalité, sa fascinante et perpétuelle faculté à s'adapter au changement, et même par empêcher de croire à son avenir !* » clament les premiers. « *On apprécie que soit souligné combien [...] les langues sont "soumises à des règles", mais pourquoi alors fustiger le questionnement légitime : "Est-ce que c'est correct ?"* » protestent les seconds. (...)

Recours aux anglicismes, féminisation des métiers, simplification de l'orthographe, langage SMS... on ne compte plus les sujets qui hérissent les thuriféraires d'un français classique, galvanisés par les avis d'académiciens qui se posent en lanceurs d'alerte contre une dérive tant esthétique que morale. Le pronom « iel », introduit dans la version en ligne du Robert ? « *Un coup de pub* », avait tranché Hélène Carrère d'Encausse, alors secrétaire perpétuelle de l'Académie française. Autrice ? « *Horrible !* » lâchait Alain Finkielkraut, interrogé sur ce mot peu après sa réception sous la Coupole. *Débriefing, greenwashing, valley* ? « *Risque d'un appauvrissement en proportion du lexique français* », dégainait l'an passé un rapport de la même Académie, devant la montée de termes importés de l'anglais dans la communication institutionnelle — préconisant dans la foulée que « *les institutions françaises parlent*

*français* ». C'est donc peu dire que les Immortels se donnent du mal pour tenter de contenir la vague des usages iconoclastes de la langue.

Pour des raisons historiques, d'abord. « *Le français est une construction politique qui s'est articulée pendant des siècles autour d'un principe de normativité et de fixité*, rappelle la sociolinguiste Cécile Canut, *de sorte qu'il est très difficile aujourd'hui de faire entendre que les usages sont hétérogènes et cela commence dès le début de la vie, quand l'enfant joue avec le langage et invente des mots.* » D'ailleurs, relève la chercheuse, « *il n'y a qu'ici qu'on pointe aussi sévèrement les "fautes" de français, en réservant la dimension morale et religieuse de ce mot à la langue, alors qu'on parle d'"erreurs" de calcul* ». Julie Neveux, maîtresse de conférences en linguistique, dramaturge et signataire du Tract Gallimard des Linguistes atterré(e)s, abonde : « *Les discours puristes ne sont pas absents chez les Anglais, notamment, mais une telle virulence, je n'ai vu ça qu'en France.* »

C'est que, dans notre pays, la défense du « bon français » est une affaire d'État dont le coup d'envoi a donc été donné par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en août 1539, demandant que tous les arrêts de justice soient prononcés, enregistrés et délivrés en français. À ce moment-là, écrire dans cette langue n'a rien d'une évidence, y compris pour Montaigne, qui préfère le béarnais : « *J'écris mon livre pour peu d'hommes et pour peu d'années. Si cela avait été une matière destinée à durer, il aurait fallu la confier à une langue plus stable. D'après la variation continue qui a accompagné la nôtre jusqu'à l'heure actuelle, qui peut espérer que sa forme actuelle sera en usage dans cinquante ans d'ici ?* » déclare-t-il dans ses Essais (livre III). Pour en faire une langue pure et compréhensible par tous, à une époque où seul un quart de la population s'exprime en français, la monarchie se dote en 1634 d'une institution qui n'a pas d'équivalent en Angleterre : l'Académie française, fondée par le cardinal de Richelieu. « *Le XVII<sup>e</sup> siècle a fabriqué un discours mythologisant qui imprègne encore nos mentalités* », estime Julie Neveux.

Sauf que les pratiques ont la vie dure : au quotidien, on va continuer à échanger en breton, en alsacien, en occitan... Sur ce, arrive la Révolution française qui enfonce le clou. Si la Convention supprime l'Académie française en 1793, cela ne l'empêche pas de décréter l'unité de la langue pour instaurer une égalité entre les citoyens. Et elle le fait sous l'égide de l'abbé Grégoire, qui prononce un texte sur « *la nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française* ». Des mots qui seraient probablement restés lettre morte si l'école ne les avait repris à son compte. C'est, en effet, auprès de leurs instituteurs que les petits Français apprendront au forceps à se défaire de leurs idiomes. Dès 1845, « *la langue française est imposée, l'interdiction de parler une langue régionale est de règle à l'école, même aux moments des récréations, des sanctions étant prévues pour ceux qui sont surpris à parler patois* », souligne Christine Jacquet-Pfau, spécialiste des sciences du langage, dans *Le Français, une langue pour réussir* (éd. Presses universitaires de Rennes). L'obligation sera confortée par l'adoption des lois Jules Ferry au début des années 1880, qui rendent l'école gratuite et obligatoire. « *Le français s'impose finalement sur tout le territoire de la France et se démocratise* », poursuit la chercheuse. « *L'école de la III<sup>e</sup> République véhicule une vision très identitaire de la langue, associée à la nation, qui est héritée du rapport jacobin de la France à la norme linguistique* », ajoute Arnaud Hoedt, coauteur du Tract et membre du Conseil des langues et des politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« *La langue en France a été érigée comme une sorte de marque de fabrique d'un esprit, d'un peuple, d'une nation, d'une histoire ou encore d'une culture* », résume Cécile Canut. Au point de faire l'objet d'un contrôle politique depuis cinq siècles, à coups de textes réglementaires et législatifs. Comme la

loi Toubon, adoptée en 1994, qui limite l'usage de l'anglais en France dans l'enseignement, le travail, les services publics. Par ailleurs, que la dictée soit érigée en totem par le ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal, comme par Pap Ndiaye et Jean-Michel Blanquer avant lui, n'est pas anodin dans un pays où toute tentative de simplifier l'orthographe suscite des levées de boucliers. De fait, on peine encore à faire appliquer la dernière réforme impulsée par Michel Rocard et adoptée en... 1990. Et si cette propension à vénérer les subtilités lexicales et syntaxiques du français tenait au culte que nous vouons à la littérature ? « *J'avais un professeur d'université, en Belgique, qui avait coutume de dire, à l'époque de François Mitterrand, que la France était le seul pays où un président de la République aurait préféré être écrivain* », sourit Arnaud Hoedt. Pour Alexandre Gefen, chercheur en littérature au CNRS, cette figure de l'écrivain a modelé notre rapport au français : « *La maîtrise de la belle langue reste un marqueur de distinction sociale. L'importance qu'on accorde au style traduit l'inquiétude d'un pays vieillissant qui ne veut pas voir son identité culturelle se transformer* », observe-t-il.

Alors quoi ? Fini les dictées, dont certains élèves sortent mortifiés, et les contrôles de grammaire qui virent au cauchemar ? « *On a beau dire que la langue française est plurielle, les parents savent très bien que si leur enfant n'en maîtrise pas les règles qui dominent aujourd'hui, il passera pour un inculte plus tard, et que cela aura des effets sur sa vie, pour trouver du travail ou obtenir un titre* », pointe Cécile Canut. Et il est difficile d'en vouloir aux familles inquiètes pour l'avenir. Tout comme à l'école, qui est dans son rôle.

### **Texte E**

#### **Adresse de l'Académie de Rouen à l'Assemblée nationale**

Le 1<sup>er</sup> octobre 1790

Messieurs,

Vous avez décrété la suppression des monastères. Ils renferment des livres rares, des manuscrits précieux dont la vente ne pouvant se faire en ce moment qu'à prix vil, rendra peu à l'Etat ; et leurs dispersions causeront aux lettres, des pertes irréparables. Lorsque, dans la suite, ces sources d'instruction où l'homme studieux et le savant avaient la facilité de recourir et de puiser à volonté, seront une fois taries ; lorsque leurs traces mêmes seront perdues, la postérité peut-être n'envisagera pas sans regret, cette partie d'une grande et saine opération. L'Angleterre entend encore les gémissements des lettres sur la dilapidation des collections savantes qui disparurent avec ses cloîtres. Cette faute d'un temps barbare, où toutes les passions sous le masque religieux étaient aux prises, se renouvelleraient-elles à l'époque, où la raison répare les grandes erreurs des siècles passés ?

Si en effet la Révolution française n'a point de plus solide base que le progrès des Lumières, l'Assemblée nationale manquerait-elle une occasion unique de les propager davantage ? Si dans toute ville libre un des premiers actes du civisme, pour répondre l'instruction, fut toujours de former sous un nom de bibliothèque publique, un foyer commun des connaissances humaines, l'Assemblée nationale négligerait-elle d'en établir un dans chaque département ? Lorsqu'elle le peut sans frais et d'un seul mot de sa voix toute puissante ? Mais, conserver les bibliothèques monastiques, n'est-ce pas à beaucoup d'égards, donner trop de valeur à ce qui n'en a plus, et conserver des décombres sur un terrain précieux ?

Il suffirait donc d'autoriser chaque département à choisir avant de rien vendre et à prélever tout ce qui peut se trouver de bon et d'utile, en livres, manuscrits, cartes géographiques morceaux d'histoire

naturelle et antique, dans les maisons supprimées de son arrondissement, pour en former un dépôt unique dans son chef-lieu. Dans les villes où déjà les trésors littéraires abondent, leur réunion à ce dépôt en augmenterait la richesse. Dans celles privées jusqu'ici de ce précieux secours, la collection n'eût-elle d'abord que les plus faibles commencements, du moment qu'elle serait à tous, qu'elle serait véritablement la Bibliothèque nationale, on pourrait s'en reposer sur le patriotisme pour ses rapides accroissements.

Bientôt chaque citoyen serait jaloux d'y placer son offrande ; chaque société littéraire s'honorerait d'en avoir la garde et d'y donner ses soins : chaque législateur y déposerait ses procès-verbaux ou plutôt les actes de la Nation et son code ; tout en augmenterait à l'envi la commune richesse.

Un décret d'une utilité si générale, d'une exécution si facile qui prévient tous les regrets et arrête la dispersion d'une foule de morceaux dont la réunion seule fait le prix, propagerait de plus en plus l'Esprit public, et changerait les alarmes des lettres en acclamations de reconnaissance.

Les académiciens de Rouen

L'Amande, Directeur

Haillet de Couronne, Secrétaire perpétuel des Belles-Lettres

Dambourney, Secrétaire perpétuel pour les Sciences et les Arts.

## ANNEXE 8

### Épreuve orale de motivation professionnelle : quelques exemples de textes proposés

#### Texte A

Tribune - Le Monde (site web) - Publié le 26 octobre 2023 à 06h00, modifié le 26 octobre 2023

#### **« L'intensification du travail, longtemps niée, est à présent posée comme inéluctable »**

Corinne Gaudart, ergonome ; Serge Volkoff, statisticien et ergonome

**L'ergonome Corinne Gaudart et le statisticien Serge Volkoff, lauréats du prix Penser le travail 2023, appellent, dans une tribune au « Monde », à promouvoir d'autres usages du temps dans la vie professionnelle, moins nocifs pour les salariés.**

Bien des débats actuels dans les domaines du travail et de l'emploi sont à relier, selon nous, à une fragilisation des usages du temps dans la vie professionnelle. Un « modèle de la hâte » marque l'évolution du travail dans les pays industrialisés depuis une trentaine d'années, avec ses traits bien décrits par les enquêtes statistiques et les chercheurs de plusieurs disciplines : raccourcissement des délais, cumul de contraintes de temps plus ou moins (in)compatibles entre elles, tâches imprévues, horaires plus dispersés, accélération des changements et des mobilités.

Dans les décisions en entreprise ou les politiques publiques, ce modèle est souvent tenu pour intouchable. En témoigne la rareté des débats à ce propos. L'intensification du travail, longtemps niée, est à présent posée comme inéluctable : ainsi va la compétition économique ou, dans l'administration, l'usage « rationalisé » des deniers publics.

Pourtant, si on s'intéresse par exemple aux difficultés de recrutement et de fidélisation, on se confronte aussitôt aux conditions temporelles de l'accueil et de la transmission des savoirs professionnels. On peut penser à cette aide-soignante, peu désireuse d'encadrer une nouvelle collègue, parce qu'elle-même manque de temps pour cela et parce qu'elle hésite sur ce qu'il faut lui montrer : comment faire une « belle toilette » au patient, ou bien comment se montrer expéditive ?

**Mal-être des encadrants.** Si l'on veut mieux comprendre l'impopularité d'un recul de l'âge de la retraite, il faut avoir à l'esprit que la répétition des urgences, dans le travail lui-même ou dans ses transformations, est davantage problématique quand l'âge avance, parce qu'elle compromet la mise en œuvre des ressources de l'expérience. C'est pour cela que bien des assistantes de direction, par exemple, jugent ce métier éprouvant à la cinquantaine passée, et tentent d'accéder à une fonction plus calme –, mais au prix d'un moindre intérêt au travail. Autant de raisons de ne pas vouloir prolonger sa vie professionnelle...

Si l'on se préoccupe des signes de mal-être chez des encadrants, on doit prêter attention à la contradiction qu'il leur faut gérer entre, d'une part, une batterie de plus en plus rigoureuse d'indicateurs de performance et, d'autre part, une responsabilité accrue quant à la qualité de vie au travail de leurs équipes. Ce qui aboutit entre autres, pour des responsables de service administratif, à « laisser leur porte ouverte », afin d'être approchés à tout moment par les subordonnés, mais aussi, et

en conséquence, à étendre leurs horaires pour s'isoler et traiter des dossiers épineux, tôt le matin et/ou tard le soir.

On peut allonger la liste de ces rencontres entre l'intensification du travail et les enjeux divers du pilotage des entreprises et des administrations : configurer un schéma de télétravail, envisager une organisation en quatre jours par semaine, choisir des technologies et leurs modes d'implantation, favoriser la polyvalence, modérer l'absentéisme, maîtriser des risques industriels, fournir aux salariés des marges d'action pour l'articulation entre leurs différentes sphères de vie... Dans tous ces domaines, la question du temps occupe une place centrale. Du temps, ou plutôt des temps, avec leurs modes d'usage, leurs échelles et leurs contenus multiples.

**Les impasses du « modèle de la hâte ».** Dans leur livre manifeste de 2002, *Creating Sustainable Work Systems* (« créer des systèmes de travail durables », Routledge, 2009, non traduit), Peter Docherty et ses collègues opposaient déjà ces systèmes « *soutenables* », qu'ils appelaient de leurs vœux, aux systèmes « *intensifs* », qu'ils voyaient se développer. Cette opposition reste d'actualité, voire se renforce. Les analyses précises de l'activité de travail dans les situations les plus diverses ne cessent de désigner les impasses ou les dégâts auxquels le modèle de la hâte peut conduire. Ces analyses permettent aussi de repérer comment d'autres usages des temps pourraient être promus.

En ce domaine, on ne dispose pas de solutions toutes prêtes. Les temps du travail sont multiples, leurs formes d'usage varient énormément selon les contextes professionnels. La « solution » d'un retour aux 39 heures, parfois suggérée comme moyen de décompresser les tâches, n'est guère convaincante : outre le fait que la durée moyenne de travail à temps complet en France est aujourd'hui... de 39,1 heures, on peut retenir que, selon les enquêtes nationales, l'intensification a plutôt marqué un palier autour de l'an 2000, dans la période où la durée légale a été réduite.

Une autre voie d'action, souvent prônée par des responsables syndicaux, est celle d'un renforcement des effectifs, là où les unités de travail sont à saturation. Cela peut alléger la charge de travail individuelle. Il n'est pas certain que cela suffise à régler le problème ni que ce soit la seule piste à explorer. Dans des enquêtes récentes en entreprise, nous avons constaté que les salariés signalant « *devoir souvent se dépêcher* » étaient beaucoup plus nombreux que ceux déclarant avoir un volume excessif de travail.

Pour que la « hâte » recule, il y a besoin d'aménagements locaux, fondés sur l'examen attentif des formes et des effets de celle-ci dans chaque situation. Ce pourra être, ici, l'allocation de temps consacrés aux fonctions de tutorat ; ailleurs, une décrispation des règles tacites concernant la mobilité des cadres (pourquoi est-il parfois mal vu d'occuper plus de trois ans le même poste ?) ; ailleurs encore, un calendrier un peu plus étalé pour la conduite d'une réorganisation ; et, au-delà de ces pratiques ponctuelles, un souci constant de faire toute leur place à ce qu'on peut nommer les « temps qui comptent », ceux par lesquels la santé et les compétences des femmes et des hommes au travail se régénèrent : le temps d'acquérir et de transmettre des savoirs, de contribuer à la construction du collectif de travail, de se créer de nouvelles pratiques professionnelles, de maintenir une cohérence dans son itinéraire. Encore faudrait-il que ces « temps qui comptent » soient ménagés et soutenus. Pour ce que nous en savons, c'est trop rarement le cas.

**Corinne Gaudart** est directrice de recherche au CNRS, codirectrice du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE, CNRS-CNAM) ; **Serge Volkoff** est statisticien et ergonome, directeur de recherche au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET/CNAM).

Ils ont reçu le prix Penser le travail 2023, cofondé par « Le Monde » et Sciences Po, pour leur ouvrage « Le Travail pressé. Pour une écologie des temps de travail » (Les Petits Matins, 2022).

## **Texte B**

Les Echos (site web) - jeudi 8 décembre 2022 - extraits

### **Innovation : quand le comité de direction cherche à se réinventer**

MURIEL JASOR

**Aligner les intelligences tant analytique qu'interpersonnelle, ainsi que la capacité d'apprentissage du codir est crucial quand l'écosystème est peu prévisible. (...) Le plus souvent, pour innover, il faut accepter de se remettre en question, voire se transformer. C'est le défi posé, en ces temps turbulents, à tout comité de direction (codir) désireux d'enclencher quelque chose de nouveau (...). Mais quels éléments conditionnent son succès vers une nouvelle étape décisive quand on sait qu'à elles seules les qualités professionnelles et personnelles de chaque membre ne suffisent pas à rendre l'instance dirigeante performante ?**

**Vulnérabilité et courage.** Sans existence juridique, l'organe central de l'entreprise agit en « *club de personnes qui font équipe, fonctionnent comme un directoire (en challengeant avec écoute et respect les thématiques portées par les collègues tout en exprimant un avis sur tous les sujets), vivent la direction générale de façon collégiale et œuvrent pour le bien de l'entreprise* », rappelle Brigitte Lemercier, fondatrice de NB Lemercier & Associés.

De la manière dont l'entreprise est dirigée vont dépendre les bonnes pratiques du comité de direction, la qualité des prises de décision et la galvanisation de ses membres. Un codir fonctionnera de la façon la plus optimale s'il s'appuie sur son sens critique pour ses analyses conceptuelles, sait embarquer managers et collaborateurs et répondre à leurs besoins multiples (...), délègue, fait preuve d'adaptabilité, continue à apprendre et se remet en cause avec courage.

Cette approche de type design, permet de travailler différemment sur la stratégie, de façon participative, agile, holistique et empathique. « *Et ce mode de fonctionnement inspirant facilite ainsi la création d'un environnement propice autant à l'expression de la vulnérabilité que du courage de ses membres. Autrement dit, autant à la verbalisation de leurs doutes qu'à leurs prises de décision difficiles en contexte des plus risqués et incertains* », poursuit Camille Ravier.

**D'abord, l'intérêt de l'entreprise.** Il n'empêche : « *On est en général valorisé en intégrant le comité de direction, mais la réalité vécue est souvent celle de la désillusion* », soulignent Virginie et Bruno Tesson dans leur ouvrage commun « *Réussir comme dirigeant.e* », édité par Dunod et préfacé par Clara Gaymard. Et les auteurs de citer nombre de témoignages : « *On ne nous a pas indiqué la mission du codir* » ; « *j'ai souvent l'impression de perdre mon temps* » ; « *nos réunions sont mal préparées* » ; « *on discute et on ne décide pas* » ; « *on rediscute toujours des mêmes points* » ; « *On décide et puis plus rien* » ; « *Certaines décisions sont prises en dehors du codir sans qu'on sache pourquoi* » ; « *On est installé dans une routine insupportable* » ; « *J'en ai assez des affrontements de personnalité* » ; « *Le codir, c'est un peu la cour du dirigeant* »...

Comment enrayer cela ? (...) « *En définissant les vrais sujets stratégiques - un travail en soi difficile - pour sortir du pur opérationnel, qui parfois s'impose en situation de réorganisation ou de crise et de tensions permanentes comme celles provoquées par le Covid* », explique Camille Ravier. En convainquant le numéro un, tenté de gérer le codir en étoile (plusieurs relations bilatérales) de la performance à tirer d'un management en « miroir », qui se rapproche du coaching et incite chaque

membre à auto-évaluer la pertinence de ses actions, écrivent Virginie et Bruno Tesson. Mais soyons réalistes, les jeux de pouvoir et d'alliances ne disparaîtront pas (Nouveaux au codir, observez bien qui s'assoit toujours à côté ou face à qui), pas plus que le complexe lien psychologique qui lie les membres de cette instance dirigeante à leur président.

**Injecter du sang neuf.** Autres possibilités : « *Rappeler à tout un chacun qu'il s'agit de faire preuve d'intelligence collective, donc de confronter des idées, pas des personnes* », ajoute Brigitte Lemerrier. Enfin, injecter un peu de sang neuf pour plus de créativité.

Dans leur ouvrage, Virginie et Bruno Tesson glissent quelques astuces pour renouveler l'instance, sachant que la taille optimale du codir - en moyenne d'une quinzaine de personnes - est essentielle à son bon fonctionnement : éviter le syndrome du « bâton de maréchal » avec des membres permanents et d'autres invités, invoquer une présence « à durée déterminée » subordonnée aux besoins évolutifs de l'entreprise...

« *Un codir resserré peut aussi décider de limiter son action à des sujets stratégiques tandis qu'un autre aborde des thématiques plus larges, occasionnant l'invitation d'experts de l'entreprise pour étayer les discussions. Un signe d'ouverture et de confiance susceptible d'être apprécié en interne* », avance Camille Ravier, qui met en garde contre tout fonctionnement en vase clos. (...)

**Un désaccord n'est pas un conflit.** (...) Il est capital que l'instance dirigeante ait une vision panoramique de son secteur d'activité, se montre curieuse et résiliente et pratique des points de comparaison avec non seulement les concurrents directs de l'entreprise, mais aussi les acteurs d'autres secteurs d'activité (qui savent, par exemple, entrer en lien avec des clients d'une façon disruptive).

Autre point important : ne pas redouter de mettre des sujets complexes sur la table par peur d'un désaccord. « *Un désaccord n'est pas un conflit, il permet de ne pas se crispier si on ne converge pas tout de suite vers un consensus et de prendre le temps de débattre, en transparence et confiance, pour trouver la meilleure solution possible* », rappelle l'experte de Spencer Stuart. (...)

**Diversité et sens partagé.** Autre facteur de performance du codir : sa diversité, qui amoindrit l'entre-soi, brise le statu quo et hybride les sujets de discussion. A condition bien entendu que cette diversité soit assortie de l'inclusion, son binôme indispensable. (...)

Au-delà du genre, la diversité réside aussi dans les opinions, les parcours académiques, les vécus professionnels, les origines ethnoculturelles, les différents styles et modes d'influence et de communication. « *Ce qui peut entraîner une prise de décision plus longue, mais tellement plus riche et avec bien moins d'angles morts, du fait de l'existence de points de vue complémentaires* », juge Camille Ravier.

Solidarité dans la décision et homogénéité dans la communication ? Il ne restera plus, en bout de course, qu'à s'attaquer à la formulation orale et écrite des décisions prises. Une étape, que le comité de direction néglige trop souvent alors qu'elle peut compliquer leur mise en œuvre.

« *Un codir n'est pas une chambre secrète, il est normal que ses décisions soient communiquées à tout ou partie de l'entreprise. Reste à choisir à qui, par qui et de quelle manière.* », estiment Virginie et Bruno Tesson. « *Faire reformuler les décisions à prendre par quelques membres du codir pour s'assurer de leur bonne compréhension est une sage précaution* », conseillent-ils.

L'envie collective de changement et de sens partagé, dont rêvent nombre de managers et salariés, touche aussi le comité de direction.

## Texte C

Appel à désertter: il s'est passé quelque chose à AgroParisTech

Lors de la cérémonie de remise des diplômes, un « groupe d'agros qui bifurquent » a pris la parole et appelé à suivre des chemins de traverse, loin des grandes exploitations ou des boîtes de l'agroalimentaire. Un tournant?

Dans une grande école, une remise des diplômes est généralement un moment consensuel avec un défilé sur scène fastidieux, rythmé de musiques dynamiques. Ici, l'unanimité bienveillante est la règle, les voix dissidentes ne sont que des apartés (...) Or, voici qu'à AgroParisTech, un petit groupe a choisi d'exprimer sa différence radicale. Non pas en silence, discrètement, mais bien lors de la remise des diplômes. En parité – quatre femmes et autant d'hommes, qui prennent la parole tour à tour –, ces « *agros qui bifurquent* » parlent haut et clair devant une assemblée venue célébrer l'obtention d'un parchemin.

La charge est sévère, brutale. Elle dénonce « *une formation qui pousse globalement à participer aux ravages économiques et sociaux en cours* », s'en prend à « *l'agro-industrie [qui] mène une guerre au vivant et à la paysannerie partout sur terre* », crache sur les innovations technologiques et les start-ups qui « *ne sauveront rien d'autre que le capitalisme* ».

Les métiers qui les attendent? De la poudre aux yeux, comme les rapports de responsabilité sociale d'entreprise (rapports RSE), qui masquent des « *crimes* » ou le recensement de « *grenouilles et de papillons pour que des bétonneurs puissent les faire disparaître légalement* ». Pire encore: concevoir des « *plats préparés et ensuite des chimiothérapies* » pour les maladies qu'ils auront engendrées.

Devant un public attentif, les agros dévoilent « *l'envers des projets que nous aurions pu mener en tant qu'ingénieurs* ». Croissance verte, énergies, transition écologique, économie, capitalisme, urbanisme, *bullshit jobs*, technocratie... : tout ici est questionné, décortiqué, vilipendé. « *Nous ne nous considérons pas comme les talents d'une planète soutenable* », est-il dit, en écho sans doute à un slogan entendu durant les études. « *Ces jobs sont destructeurs et les choisir, c'est nuire en servant les intérêts de quelques-uns.* »

Un étudiant déplore un cursus durant lequel « *on ne [leur] a jamais parlé des diplômés qui considèrent que ces métiers font davantage partie des problèmes que des solutions et qui ont choisi de désertter* ». Une étudiante enchaîne et s'adresse « *à celles et ceux qui doutent* ». Car c'est bien l'objet de cette étrange prise de parole: instaurer un doute, interroger le choix d'une route tracée, questionner le confort d'une carrière, s'affranchir du regard des proches « *sur [ses] choix professionnels* ».

Bien sûr, l'on pourra trouver ici des incohérences sur le renvoi dos-à-dos des « *énergies vertes* » et du nucléaire, sans un mot pour les énergies fossiles. On s'étonnera d'une « *écologie populaire, décoloniale et féministe* », concept assez fumeux, et l'on questionnera la légitimité d'une vision passiste qui tend à magnifier « *les jardins populaires* » d'autrefois, vus d'une tour d'immeuble (!), aujourd'hui « *rasés pour la construction d'un écoquartier* » –sans nier les problèmes sociaux que crée la gentrification.

Rien de nouveau sous le réchauffement climatique<sup>7</sup> soleil, dira un lectorat blasé. Après Mai 68, quelques lanceurs de pavés ont créé des communautés en retapant des ruines ardéchoises, tandis que d'ex-maos se frottaient à la réalité de la ferme. Chaque année, diplôme prestigieux en poche, il s'en

---

<sup>7</sup> Biffé dans le texte.

trouve qui « *bifurquent* », choisissent d'autres voies que le sillon tracé par la bulle dorée des grandes écoles.

Ici, l'étrangeté est la prise de parole. Au moment du consensus, ces agros font entendre leur dissonance. Une radicalité en soi. Celle des vegans qui manifestent devant le Salon de l'agriculture ou du mouvement Extinction Rebellion qui dresse des tentes au cœur de l'immobilier bourgeois. Le militantisme est une prise de parole, une image, un spectacle. Il se voit, se remarque, surprend, agace. Mais enfin, il existe.

On se souvient de l'écœurement de la salariée de Wonder, qui refusait de retourner à l'usine de Saint-Ouen en juin 1968. « *Non, moi je ne retournerai pas, je ne mettrai plus les pieds là-d'dans! J'mettrai plus les pieds dans cette taule.* » À AgroParisTech, l'écœurement est anticipé, la colère, douce dans le ton, violente dans le propos, est déjà ancrée. « *Nous avons décidé de choisir d'autres voies* », lui répondent les membres de ce collectif qui bifurque.

« *Vous craignez de faire un pas de côté parce qu'il ne ferait pas bien sur votre CV ?* » Le collectif s'adresse aux agros « *qui doutent* » et installe la petite musique de l'inconfort. « *Vous pouvez bifurquer maintenant.* » Entendez: tant que vous le pouvez. Avant les traites, le crédit, en refusant une vie qui, du « *patron cynique* » à « *la carte de fidélité à la Biocoop* » en passant par « *le SUV électrique* » et « *le burn-out à 40 ans* », serait encore plus inconfortable.

Le plus surprenant ici est à la fin: la radicalité du discours est saluée par de vigoureux applaudissements et par une ovation. Pas de sifflets ni de huées. Le public aurait pu être poli, il semble acquis à la cause. On s'en doutait : le ver bifurque dans le fruit que dévorent les élites. De colloques en AG du CAC 40, l'habitude était prise des critiques venant de l'extérieur pour (tenter de) déstabiliser les institutions. Désormais, l'institution génère ses propres critiques de l'intérieur.

Évidemment, cet étrange discours peut aussi nourrir nos certitudes. On y verra ce que l'on souhaite y voir. Une jeunesse qui fait ses expériences. Des initiatives isolées. La redite, version rurale, d'une quête de sens qui touchait d'abord les cadres en milieu urbain. Une version agricole du « *Blues du businessman* » : j'aurais voulu être un activiste. Une forme d'ingratitude à l'égard d'un cursus prestigieux et inaccessible à beaucoup. La quête d'un buzz éphémère. Une ruse nouvelle du capitalisme pour se réinventer (...).

Mais, loin de ces certitudes, interrogeons-nous: quels sont les conséquences de telles bifurcations? Au moment où l'on se montre lucides, où l'on fait preuve de courage autant que d'inventivité, faut-il choisir de désertier? Aussi radicaux fussent-ils, ces choix individuels signent aussi le renoncement à changer le système dénoncé. La désertion est aussi un aveu d'échec.

Nous saurons, dans quelques décennies, si cette prise de parole a amorcé un changement profond. Mais sans attendre si longtemps, attendons-nous à voir de tels discours s'inviter aux remises de diplômes. Avec le risque qu'institutionnalisée, la prise de parole dissidente devienne ainsi une nouvelle norme.

[Jean-Marc Proust](https://www.slate.fr/story/227650/etudiants-agroparistech-appel-deserter-discours-agro-alimentaire-industrie-ecologie) — Édité par Natacha Zimmermann — 12 mai 2022 à 11h27  
<https://www.slate.fr/story/227650/etudiants-agroparistech-appel-deserter-discours-agro-alimentaire-industrie-ecologie>

## Texte D

### **Quel est le niveau d'engagement réel des administrations publiques dans la transition écologique ?**

*Site de l'association « Une Fonction Publique pour la Transition Ecologique », qui a pour objectif de rassembler des agents travaillant dans les administrations et établissements publics, et qui souhaitent s'impliquer pour accélérer la prise en compte dans les décisions et projets publics des impératifs environnementaux. Publication du 17/01/2023*

L'enquête menée fin 2022 par l'association Une Fonction publique pour la transition écologique révèle que, si les agents reconnaissent que la transition des administrations est engagée, ils réclament toutefois une forte accélération, autant en termes d'objectifs, de formations que de moyens et surtout de mise en cohérence des politiques publiques et de portage par les décideurs, qu'ils soient élus ou hauts-fonctionnaires. L'enquête a [...] recueilli 323 réponses. La Fonction publique territoriale et la Fonction publique d'Etat sont bien représentées parmi les répondants, avec respectivement 44 % et 41 % des réponses. Les hauts-fonctionnaires, cadres et professions intellectuelles de la fonction publique ont majoritairement répondu à l'enquête et sont surreprésentés parmi les répondants. L'activité « administrative » domine parmi les répondants, suivi par celle relevant du « technique », sous-entendant la forte présence d'ingénieurs et de techniciens dans ce second groupe, souvent en première ligne pour la mise en place de la transition écologique au sein des administrations.

Trois quarts des répondants n'exercent pas un poste en lien direct avec la transition environnementale. Leur intérêt pour cette enquête exprime leur prise de conscience individuelle de la nécessaire transition et leurs attentes quant à la prise en compte de cette nécessité dans leur collectif professionnel. Ainsi, seulement un quart des répondants exerce une activité directement liée à la transition environnementale, principalement des chargés de missions telles que : « mobilité, mobilité durable, développement durable, RSE, transition, transition écologique, etc. ». L'existence de ces profils de chargés de mission « dédiés » témoigne de la prise en compte croissante de la transition écologique au sein des administrations. Néanmoins, elle indique en creux que le sujet n'est pas porté de façon transversale dans les organisations.

Le fait qu'à peine 60 % des répondants, qui s'intéressent au sujet et se sentent concernés, se considèrent formés, confirme le besoin de montée en compétences des agents publics. Par ailleurs, les modalités d'acquisition de compétences et de connaissances sur le sujet ont eu lieu, jusqu'à présent, quasi exclusivement en dehors du cadre professionnel. Une courte majorité de répondants est par ailleurs engagée à titre personnel dans la transition environnementale, que cela soit dans le domaine associatif [...] ou par des pratiques personnelles et familiales. Ce niveau d'engagement traduit une aspiration à réconcilier et à réaligner valeurs privées et professionnelles et la frustration de ne pas pouvoir le faire.

Parmi les raisons identifiées pour ce découplage, 62 % des répondants estiment la prise de conscience de leurs administrations respectives encore insuffisante, contre 32,8 % qui la considère satisfaisante. La mise en œuvre de la transition écologique au sein des administrations est jugée majoritairement insuffisante (52,9 %), si ce n'est balbutiante voire inexistante (26,6 % soit plus de trois quarts des répondants). Le regard sur la dynamique à l'œuvre n'est pas unanime : 49,5 % des répondants constate une amélioration de l'action de son administration, quand 40 % la juge stationnaire. Le faible engagement des administrations s'explique avant tout, du point de vue des répondants, par un défaut de gouvernance et de priorisation. Le manque de moyens (ressources humaines ou financières) revient également de manière forte. La méconnaissance des enjeux et des solutions est aussi fréquemment citée comme un frein.

Concernant les actions prioritaires à engager, les économies d'énergie et de ressources, l'adaptation face au changement climatique et la formation des agents reviennent le plus souvent. Les suggestions libres proposent des actions concrètes à mener (économies d'énergie, décarbonation, sobriété, mobilité, etc.), ainsi que de nouveaux modes d'organisation (former, groupe de travail, évaluer, etc.). Elles concernent la vie de l'organisation mais aussi l'influence que celle-ci exerce sur les secteurs en dehors de l'administration (achats responsables, éco-conditionnalité des subventions, etc.).

Du fait du profil des répondants, une majorité s'estime en capacité de sensibiliser ses collègues et supérieurs. Peu se sentent en capacité de mettre en œuvre des actions au sein de leur équipe ou de conseiller un décideur, notamment dans la fonction publique territoriale. Les principaux besoins identifiés pour agir recourent et sont en cohérence avec les précédents constats révélés par l'enquête : des axes stratégiques forts des décideurs, qu'ils soient élu(e)s ou cadres décisionnaires, des formations et le partage de bonnes pratiques avec des pairs. Le besoin de moyens, humains et financiers, est fortement exprimé. Concernant les formations requises, elles portent sur les solutions et leur déploiement (dont la méthodologie), les connaissances systématiques et pluridisciplinaires mais également sur les obligations légales et réglementaires des administrations.

#### **Les résultats de cette enquête conduisent l'association à formuler les propositions suivantes :**

- **Créer les conditions** pour que les agents publics désireux d'accélérer la transition écologique puissent se regrouper, afin d'échanger et de partager leurs pratiques dans le domaine. Ces moments doivent être facilités [...]
- **Assurer la légitimité** des fonctionnaires en charge de la transition environnementale en tant qu'**experts** et non comme « militants » de la cause environnementale.
- **Accélérer le déploiement d'un plan de formation continue de l'ensemble des agents publics** [...]. La formation des hauts-fonctionnaires est une première étape indispensable et nécessaire, mais elle n'est pas suffisante.
- **Le manque d'implication des dirigeants publics constaté, qu'ils soient élus ou hauts-fonctionnaires, doit être combattu à l'aide de différents leviers**, qu'il s'agisse d'impulsions politiques claires et cohérentes, de moyens dédiés et de long terme, d'une montée en puissance de la formation continue.
- **Déployer un plan de formation massif des élus** pour qu'ils prennent conscience des enjeux et portent la transition. Cette étape est indispensable pour une coopération efficace entre les élus et leur administration.
- **Engager une révision de la modalité des gestions de carrières** afin d'inciter les dirigeants à prendre à bras le corps ces sujets par des indicateurs explicitement inclus dans la manière de servir.

#### **Texte E**

### **Le rapport à l'autorité de la génération Z, entre bouleversements et idées reçues**

The Conversation (site web) - Publié: 23 octobre 2023, 12:13 CEST  
Elodie Gentina - Professor, management, marketing, IÉSEG School of Management

**La « génération Z » – une communauté de 2,5 milliards de personnes nées entre 1995 et 2010 – se distingue à bien des égards des générations précédentes : quête de sens, besoin de co-crée, besoin d'authenticité ou encore besoin de lien social, mais aussi un rapport différent à l'autorité. Le représentant de la génération Z, qu'il convient toutefois de ne pas essentialiser, ne reconnaît plus l'antériorité et l'expérience des parents comme des valeurs sûres et conteste leur autorité. À l'aise avec les technologies numériques, il crée de nouvelles règles et de nouveaux codes. Ayant l'information de référence à portée d'écran et de clic, il remet en cause le savoir, les connaissances**

et l'autorité de ses aînés (parents, professeurs, managers) au nom d'autres sources : Internet, les réseaux sociaux numériques... Sommes-nous face à une crise de l'autorité ou plutôt à une crise de la crédibilité des porteurs de l'autorité ?

Cette interrogation fait partie des nombreuses questions auxquelles Élodie Gentina tente d'apporter des éléments de réponse dans son dernier ouvrage « *Manager la Génération Z, mieux appréhender les nouveaux comportements* » (Éditions Dunod), dont The Conversation France publie quelques extraits.

**Une culture d'expérimentation.** Vivant dorénavant dans un monde de l'immédiateté et de l'instant présent, les jeunes ne reconnaissent plus l'antériorité et l'expérience des parents comme des valeurs sûres. [La pédopsychiatre] Anne-Marie Garnier explique : « *L'obéissance n'est plus exigée par les parents comme une évidence, ils craignent d'obtenir l'obéissance de leurs enfants par la force.* »

(...) De plus, ayant l'information à portée d'écran et de clic, les jeunes contestent le savoir de leurs professeurs au nom d'autres sources d'information comme Internet.

**L'autorité se gagne.** [Toutefois], les enfants et adolescents issus de la génération Z s'assujettissent très tôt à des formes d'autorité bien plus puissantes que celles que nous voudrions leur imposer. Ces formes d'autorité ne sont pas fondées sur des légitimités (le savoir, le bien commun par exemple). Pour les adultes issus des générations baby-boomers et X, le modèle d'identification était le maître qui disposait du savoir, et c'est par le savoir que l'on disposait des outils. Pour les Z, qui sont dans une culture d'expérimentation, la figure d'identification est celle qui expérimente le mieux. Les Z n'ont pas besoin de lire le mode d'emploi pour accéder au maniement de l'outil : ils expérimentent. [...] L'autorité est en crise, puisque nous sommes passés d'une société hiérarchique, verticale, à une société plus transversale, notamment grâce à Internet et aux réseaux sociaux numériques. Une nouvelle démocratie du savoir est en marche, et la seule autorité qui peut s'imposer est fondée sur la compétence.

**Jeunes avec leurs smartphones.** Ayant l'information à portée d'écran et de clic, les jeunes contestent le savoir de leurs professeurs au nom d'autres sources d'information comme Internet.

Une étude que j'ai menée en partenariat avec Marie-Ève Delécluse entre janvier et mai 2017, auprès de 2 300 personnes âgées de 15 à 22 ans, a mis en exergue qu'un jeune sur deux souhaite conserver les niveaux hiérarchiques en entreprise. Il importe de préciser que ce n'est pas la hiérarchie en elle-même qui est problématique, mais davantage les conditions à son recours, la légitimité que les jeunes lui accordent. Nous tendons à penser que la hiérarchie, en termes d'organe décisionnel, est à conserver mais que sa pratique, son sens et sa forme doivent être transformés.

(...) Les jeunes ne remettent pas en cause l'existence même de la hiérarchie, mais plutôt la forme qu'elle prend en entreprise. Ils préfèrent une autorité de compétence à une autorité de fait.

Dans leur esprit, il ne suffit plus d'être « chef » : l'autorité se gagne, par l'expérimentation. Pour eux, le pouvoir est dans les mains de celui qui sait partager et transformer la connaissance, plutôt que de celui qui possède le savoir. Il est donc nécessaire de « renverser la pyramide », lâcher prise, faire confiance et mettre les jeunes au cœur des processus de transformation.

Les entreprises attractives pour les jeunes sont celles qui sont organisées selon des modèles agiles. On évoque d'ailleurs le management agile comme la nouvelle posture de réussite managériale. Les jeunes collaborateurs ont besoin, malgré tout, de ressentir le chef au-dessus d'eux, la structure hiérarchique ayant apporté ses points positifs et ayant fait ses preuves. La nuance est le vecteur de réussite dans tout modèle managérial. La partie hiérarchique est source de sécurité – elle ordonne et structure –,

alors que la partie agile favorise la créativité et la coopération. Les rapports hiérarchiques tendent à être plus aplanis et souples.

**Manager par « le vide organisé ».** Il existe deux types de management : d'une part le « management du trop-plein » ou management contraint, enlisé dans les procédures, balisé par des contrôles administratifs, des directoires et des plans élaborés par la hiérarchie ; d'autre part le « management par le vide » demandant des marges de liberté et laissant une grande autonomie sur le lieu de travail. Mais laisser un espace vide, sans fiche de poste bien définie, et sans la figure bienveillante et indispensable d'un chef, peut amener un sentiment de peur et de perte de repère.

Un entre-deux pourrait être la solution. À l'heure de la transformation digitale et culturelle des entreprises, le collaborateur a besoin de marges de manœuvre pour accompagner l'agilité de l'entreprise. Cela ne signifie pas pour autant isoler les collaborateurs, au contraire : ils ont besoin de repères et de cadre. Dans un article co-écrit avec Anne-Laure Boncori (2019), nous expliquons que les entreprises qui fonctionnent encore sous un mode hiérarchique et pyramidal doivent commencer à créer des poches de liberté en dehors des silos, des processus pour permettre aux jeunes collaborateurs de développer leurs idées et de les faire travailler sur des sujets plus transverses.

Laisser un espace vide organisé, avec un cadre et des repères, stimule la créativité, la prise d'initiative, le droit à l'erreur comme expériences apprenantes. Bien que les jeunes revendiquent d'être « entrepreneurs » dans leur apprentissage, leurs formations, leurs parcours et leurs missions, ils ont besoin de feedback constant, auprès de leurs équipes. Être entrepreneur, c'est être capable de reconnaître ses échecs, et le point de départ de la mise en place d'un management par le vide organisé passe par la verbalisation des échecs, des problèmes et des difficultés de l'organisation. [...]

**L'avènement du « manager coach ».** Les entreprises doivent inventer de nouvelles façons de travailler, plus humaines, basées sur la confiance mutuelle. C'est pourquoi la culture managériale doit évoluer afin de répondre aux nouvelles attentes des jeunes collaborateurs, parmi lesquelles figure notamment la prise en compte de leurs besoins émotionnels. Ces derniers rassemblent tous les affects qu'un collaborateur peut ressentir : la confiance, l'empathie, l'étonnement mais aussi le doute, la frustration ou la perte de sens.

Ainsi, les besoins émotionnels doivent être pris en considération par les dirigeants, les responsables des ressources humaines et les managers. [...]

Le manager n'est plus perçu comme l'expert de son métier, mais plutôt comme un leader inspirant, un « manager coach », doté des compétences de savoir-être suivantes : la confiance, l'écoute empathique, l'esprit critique, la pédagogie, l'esprit constructif, le respect.

## ANNEXE 9

### Épreuve de langue : quelques exemples de textes proposés

#### Allemand

#### Die Buchpreisbindung

Kleine Buchläden haben es nicht leicht. Dass es sie noch gibt, hat vor allem einen Grund: Das BuchPrG.

Ein Liter Vollmilch kostet im Discounter 99 Cent, im Supermarkt 1,25 Euro und im Späti 1,90 Euro. Der aktuelle Roman von Daniel Kehlmann kostet 26 Euro, ganz gleich, wo man ihn kauft. Nicht mal Amazon gewährt Rabatt, denn das ist in Deutschland verboten.

Für Bücher, Musiknoten und Landkarten gilt die gesetzliche Buchpreisbindung. Was sie kosten, entscheidet ihr Verlag, und jeder, der sie verkaufen will, muss sich daran halten. Es handelt sich um »eine Ausnahmestimmung innerhalb des deutschen Wirtschaftsrechts«, schreibt der Historiker Jürgen Kühnert, der zur Geschichte der Buchpreisbindung geforscht hat (es gibt sie seit 1888, allerdings mit Unterbrechungen, denn nach dem Zweiten Weltkrieg waren die britischen und amerikanischen Besatzer nicht begeistert von Eingriffen in den freien Markt).

Die Buchpreisbindung hat zwei Ziele: Sie soll erstens eine »große Zahl von Verkaufsstellen« sichern und zweitens ein »breites Buchangebot«. So steht es im Gesetz, dem BuchPrG, Paragraph 1. Kein Literaturdiscounter soll mit Dumpingpreisen die Stadtteilmittelbuchhandlungen ruinieren. Eine Vielzahl von Buchhandlungen sei an sich schützenswert und wirke sich, so die Annahme, förderlich auf die Angebotsvielfalt der Verlage aus.

Diese These kann man prüfen, indem man die Auslagen der Buchhandelsketten mit denen von inhabergeführten Läden vergleicht. Die Ketten haben einen zentralen Einkauf, dort liegt fast überall das Gleiche aus – und viele Bücher bleiben unsichtbar. Die Sortimente der kleinen Läden hingegen sind oft stark spezialisiert. Einige bieten vor allem Literatur, andere Kinderbücher oder Bücher über Design, Kunst und Architektur. Oder feministische Werke: Die goldene Zeit der Frauenbuchläden schien vorbei, doch jetzt gibt es ein kleines Revival dank Läden wie She Said in Berlin oder Kapitel Drei in Hamburg.

Trotzdem gibt es immer weniger Buchhandlungen. Ein Grund dafür ist das veränderte Leseverhalten, hinzu kommen vielerorts steigende Mieten. Braucht es eine Mietpreisbindung für den Buchhandel? Vielleicht geht es anders: Da Bücher überall dasselbe kosten, gibt es zumindest finanziell keinen Grund, der gegen die kleinen Läden spricht. Bei ihnen zu kaufen, dient demselben Ziel wie die Buchpreisbindung: dem Schutz des Kulturguts Buch.

Quelle: *Die Zeit*, 04.05.2024

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*

## **Anglais Texte A**

### **The nature you see in documentaries is beautiful and false**

It's late afternoon, late pandemic, and I'm watching a new nature documentary in bed. The show is called *A Perfect Planet*, and it is narrated by Sir David Attenborough. I am looking at the red eye of a flamingo, a molten lake surrounding a tiny black pupil. Now I am looking at drone footage of a massive colony of flamingos, the classic sweeping overhead shot, what my brother calls "POV God." Behind the images, a string orchestra sets the mood, giving the coral-pink birds an otherworldly theme in E minor.

Nature documentaries have never been more popular, in part because they offer easy escapism during a rough time. It is also quite hypnotizing as my experience with *A Perfect Planet* proves. Indeed I feel entranced by the length of each vignette, in which Attenborough's soothing, avuncular voice guides you through a simple story about animal life. In between, you are treated to epic, empty landscapes and intense close-ups of the rich colors and textures of the nonhuman world, which pop off like fireworks in your wide-open mind. The effect is awe-inspiring but also surprisingly chill. And there are no troublesome humans on-screen to kill the vibe. We are streaming sharks and penguins and lions into our homes in record numbers. According to the BBC, "Over a billion people have watched *Planet Earth II* and *Blue Planet II* in the last 3 years." Those series were produced by the BBC Natural History Unit, the undisputed leader in high-polish nature documentaries since at least 2006's *Planet Earth*. (...)

Whether through the NHU's own films or knockoffs, the company has come to define nature for millions of people on a fast-urbanizing planet. So the stories it tells, the techniques it uses, and the world it has created are all worth examining. It is, in many respects, an altogether new world. By selecting just the most stunning shots and editing people out of the picture, the NHU creates an untouched parallel universe that's undeniably glamorous—both beautiful and inaccessible. (...)

Something about these programs is hyper-real. Partly, this stems from the fact that the films are enhanced. It is an open secret that the long zoom lenses used to capture animals up close can make recording real-time sound nearly impossible. And so the wet crunch of lions opening up a gazelle's rib cage, the hollow clack of birds' bills closing, the groan and woosh of a calving glacier—these noises are often recorded separately or even created by sound-effect artists and added to the shots later. (...)

It isn't just the sounds that make these films feel more than real. They use the absolute highest-resolution cameras available, what Chang calls "military-grade lenses." The images on any modern television are thus crisp as fuck. Special techniques such as slow motion, time lapse, and underwater filming capture details that you simply can't see any other way. Most series include at least one long-exposure shot of the night sky, a technique that makes the stars and Milky Way pop in a way they never will to your naked eye, no matter how far away you get from artificial lights. I am particularly obsessed with the depth of focus in many of these films' shots. It is literally inhuman. (...)

As an environmental journalist, I've had the extremely good fortune to go to some of the kinds of places where they film nature documentaries. I've been in the Amazon, days from the nearest road. I've seen humpback whales feed in groups by weaving together nets of bubbles. I've watched Tasmanian devils sunbathe, and snorkeled with sea turtles. But when I watch BBC documentaries about those places and those animals, I don't feel like I've returned to those moments. Instead, I feel like I've entered a fantasy. (...)

Adapted from Emma MARRIS, 10 April 2021, *The Atlantic*

<https://www.theatlantic.com/culture/archive/2021/04/problem-nature-documentaries/618553/>

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*

### **Anglais texte B**

#### **Can't decide which books to ban? Leave it to ChatGPT!**

What do you get when you combine artificial intelligence with human stupidity? There are, unfortunately, numerous responses to that question. But in this particular case the answer can be found in Iowa's Mason City Community School District, where school administrators are using ChatGPT to help them ban books.

Ahead of the new school year, school staff have been busy trying to comply with a new state law, Senate File 496, the Parental Rights and Transparency Act, requiring every book in Iowa public school libraries to be "age appropriate" and devoid of "descriptions or visual depictions of a sex act". Of course, nobody wants hardcore porn in school libraries, but this sweeping bill, which also restricts education about gender identity and sexual orientation, isn't trying to prevent that nonexistent problem: it's about indoctrination. Republicans don't want kids learning anything that goes against their narrow worldview so, over the past couple of years, they've gone on a censorship orgy, trying to ban everything from gender studies to psychology to African American studies.

A hallmark of Republican legislation is its ambiguity. The party can't explicitly decree "we want to ban everything we don't like", because that would be blatantly unconstitutional. So instead, it couches its laws in vague language like that contained in this book-banning law. There is very little guidance in the legislation as to what constitutes a description of a sex act. (Would "the two elephants mated" count, for example?) The only real pointer given is that sex in religious texts like the Bible is absolutely fine and exempt from the law. That ambiguity gives them plausible deniability: we're not banning books, we're protecting children! It also tends to make people over-comply for fear of violating the law. One state senator told the Iowa Capital Dispatch that she knew a teacher who had removed every book from her classroom to make sure she was in compliance with the new law. Others have resorted to using AI to help them navigate the legislation.

"It is simply not feasible to read every book and filter for these new requirements," Bridgette Exman, the assistant superintendent of Mason City School District, said in a statement quoted by Iowa newspaper the Gazette. "Therefore, we are using what we believe is a defensible process to identify books that should be removed from collections." [ . . . ]

So how does ChatGPT, a generative AI tool that is incapable of critical thought and whose processes, training method and underlying training datasets are worryingly opaque, figure out which books are too lewd for the eyes of young lowans? Nobody knows. [ . . . ] ChatGPT, which doesn't have a moral compass, did its job diligently and without protest: it identified 19 books as being too scandalous and they were pulled from the shelves. The banned books included *The Color Purple* by Alice Walker, *Beloved* by Toni Morrison and *The Handmaid's Tale* by Margaret Atwood.

While dystopian, Exman's tactics are smart in their own way. It is, as she put it, a "defensible process". If the powers-that-be later find a contraband book in the library, school administrators can simply blame ChatGPT. What, one wonders, do the people behind ChatGPT make of all this? They keep going on about how AI is going to advance humanity. And yet, as cases like this demonstrate, AI is far more likely to be harnessed to advance the views and agenda of powerful people. Welcome to a future where the computer constantly says no.

Arwa Mahdawi, *The Guardian*, August 2023

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*

## **Anglais Texte C**

### **Prenatal exposure to air pollution associated with increased mental health risks**

A baby's exposure to air pollution while in the womb is associated with the development of certain mental health problems once the infant reaches adolescence, new research has found. The University of Bristol-led study, published in *JAMA Network Open* today [28 May], examined the long-term mental health impact of early-life exposure to air and noise pollution.

Growing evidence suggests air pollution, which comprises toxic gases and particulate matter, might contribute to the onset of mental health problems. It is thought that pollution could negatively affect mental health via numerous pathways, including by compromising the blood-brain barrier, promoting neuroinflammation and oxidative stress, and directly entering the brain and damaging tissue.

Despite youth being a key period for the onset of these problems, until now, relatively few studies have investigated the associations of air and noise exposure during early life with mental health.

In this new study, researchers sought to examine the long-term impact of air and noise pollution exposure during pregnancy, early childhood and adolescence on three common mental health problems: psychotic experiences (including hallucinations, such as hearing or seeing things that others cannot, and delusions, such as having very paranoid thoughts), depression and anxiety.

To investigate this, the team used data from over 9,000 participants from Bristol's Children of the 90s birth cohort study (also known as the Avon Longitudinal Study of Parents and Children), which recruited over 14,000 pregnant women from the Bristol area between 1991 and 1992, and has followed the lives of the women, the children and their partners ever since.

By linking participants' early childhood data with their mental health reports at the ages of 13, 18 and 24 years, researchers were able to use this to map against outdoor air and noise pollution in South West England at different time points.

Researchers found that relatively small increases in fine particulate matter during pregnancy and childhood were associated with more psychotic experiences and depression symptoms many years

later in teenage years and early-adulthood. These associations persisted after considering many related risk factors, such as family psychiatric history, socioeconomic status, and other area-level factors such as population density, deprivation, greenspace and social fragmentation.

The team found that every 0.72 micrograms per cubic meter increase in fine particulate matter (PM<sub>2.5</sub>) during pregnancy and childhood was associated with an 11 per cent increased odds and 9 per cent increased odds for psychotic experiences, respectively; while exposure in pregnancy was associated with a 10 per cent increased odds for depression. In contrast, higher noise pollution exposure in childhood and teenage years was subsequently associated with more anxiety symptoms.

Dr Joanne Newbury, Sir Henry Wellcome Postdoctoral Research Fellow in the University's Bristol Medical School: Population Health Sciences (PHS) and the study's lead author, said: "Childhood, adolescence, and early adulthood are critical periods for the development of psychiatric disorders: worldwide, nearly two-thirds of those affected become unwell by the age of 25. Our findings add to a growing body of evidence -- from different populations, locations, and using different study designs -- suggesting a detrimental impact of air pollution (and potentially noise pollution) on mental health.

"This is a major concern, because air pollution is now such a common exposure, and rates of mental health problems are increasing globally. Given that pollution is also a preventable exposure, interventions to reduce exposure, such as low emissions zones, could potentially improve mental health. Targeted interventions for vulnerable groups including pregnant women and children could also provide an opportunity for more rapid reductions in exposure.

"It is important to emphasise that these findings, by themselves, do not prove a causal association. However, other recent studies have shown that low emissions zones appear to have a positive impact on mental health."

The research, which involved researchers from King's College London, University College London and Cardiff University, was funded by the University of Bristol, Wellcome, Economic and Social Research Council (ESRC), Medical Research Council (MRC), National Institute for Health and Care Research (NIHR), and the Natural Environment Research Council (NERC).

Source: University of Bristol, May 28, 2024

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*

### **Español**

## **“Dentro del ‘Alcatraz’ de Bukele: “Es imposible escapar. Estos psicópatas van a pasar la vida entera entre estas rejas”**

Aquí nunca se hace de noche. Una luz artificial baña las celdas y el patio interior las 24 horas del día. Los presos duermen sobre la plancha metálica de unos camastros de hierro que llegan hasta el techo. Un circuito cerrado los contempla como un dios silencioso. Comen frijoles y arroz con las manos porque los tenedores y los cuchillos podrían convertirse en armas mortales. Salen a un enorme pasillo interno un máximo de 30 minutos al día [...]. Unos policías encapuchados y armados con fusiles los vigilan desde el techo. Todo huele a nuevo en las instalaciones.

“Es imposible escapar. Estos psicópatas van a pasar la vida entera entre estas rejas”, dice el director de la prisión, un hombre fornido, de gafas, que no quiere revelar su nombre. El Centro de Confinamiento del Terrorismo (Cecot), la prisión de máxima seguridad de El Salvador, el Alcatraz de Centroamérica, abrió hace justo un año. A Nayib Bukele le brillan los ojos cuando habla de este lugar.

El joven presidente ha fulminado en apenas 20 meses a las dos pandillas principales, la Mara Salvatrucha y el Barrio 18. Con un régimen de excepción que ha sacado el Ejército a las calles y ha suspendido libertades constitucionales, ha detenido a más de 70.000 personas. Ha encerrado a los jóvenes de barrios enteros en los que antes era imposible entrar sin jugarse la vida. El Gobierno ha publicitado el presidio con vídeos que parecen editados por Francis Ford Coppola. La sensación de realidad distópica que transmiten producen fascinación. Resultan incómodos de ver, pero a la vez no es fácil apartar la mirada.

Bukele se ha hecho inmensamente popular por esta política de mano dura, dentro y fuera de sus fronteras. Con el 85% de los votos, el domingo arrasó en las elecciones presidenciales que lo mantendrán en el poder otros cinco años. La oposición ha acabado convertida en cenizas. Los salvadoreños, aliviados tras décadas de violencia, le han dado el poder absoluto. Él se ha valido de esta notoriedad para perpetrar una deriva autoritaria con la que controla el poder judicial y las fuerzas armadas, que se multiplicarán por cinco en breve. Así, esta pequeña nación ha pasado de registrar la mayor tasa de homicidios del mundo a una de las más bajas de la región. Bukele ha prometido alcanzar los ratios de Canadá. La impenetrabilidad y la fastuosidad de esta cárcel hermética casan con la personalidad de un presidente con tendencia a la megalomanía. [...]

La erradicación de las pandillas, un asunto que parecía irresoluble antes de la llegada de Bukele, ha reducido los asesinatos y las extorsiones al mínimo. Los taxistas circulan ahora por toda la ciudad, a cualquier hora. Se puede caminar por la calle mirando el teléfono móvil sin miedo a que alguien te lo arranque de las manos. Son muy pocos los temerarios que se atreven a cometer un delito en el régimen de excepción, que se ha prorrogado 24 veces y forma parte ya de la vida cotidiana de los salvadoreños. Un Estado policial, donde el ojo que todo lo ve acecha las 24 horas. El precio a pagar ha sido la violación sistemática de los derechos humanos, según han documentado organizaciones internacionales y la prensa. Los familiares y los abogados de los presos se quejan de que no tienen contacto con ellos. Se ha detenido a cientos de personas por una cuestión tan difusa como la “asociación ilícita” o por el hecho de tener tatuajes. Quienes los llevan se esconden en sus casas por miedo a no volver. Los penalistas se presentan con órdenes judiciales de excarcelación para sus clientes, pero les dicen que vuelvan mañana.

Adentro se han producido muertes misteriosas. El número de falsos culpables resulta un enigma a día de hoy. Bukele lo cifra en un 1%, la media de los países desarrollados, pero los expertos desconfían de ese dato soltado a la ligera. Cuando se le cuestiona, el presidente milenial, llamado así por su juventud —tiene 42 años—, su uso de las redes sociales, la gorra para atrás, sus esfuerzos por parecer cool, se irrita, deja ver una ira interior y una impulsividad de la que dan fe los que han trabajado con él. El pequeño mundo de asesores, ministros y expertos en marketing que le rodean le han convencido de que siempre tiene la razón.

La luz del sol no se cuela por ninguna rendija del Cecot. Los internos pierden por completo la noción de las horas. No hay relojes, ni se necesitan. [...] En la prisión más segura de Estados Unidos, la Penitenciaría Administrativa de Máxima Seguridad de Florence, Colorado, al menos las celdas tienen ventanas de un metro de alto y diez centímetros de ancho, desde donde los presos pueden ver con un ojo las dunas del desierto meciéndose con un viento ligero. Aquí no existe ni eso. Si esto no es la muerte, parece su antesala. [...]

(Source : *EL PAÍS*, 7 février 2024)

<https://elpais.com/america/2024-02-07/dentro-del-alcatraz-de-bukele-es-imposible-escapar-estos-psicopatas-van-a-pasar-la-vida-entera-entre-estas-rejas.html>

*Vous traduisez le passage surligné en gris.*

## **Italien**

### **Piano B, la storia di due sorelle: “Abbiamo lasciato il tempo indeterminato per vivere il nostro sogno”**

Draghi, pirati, ballerine, regine, cocodrilli che vanno a scuola e topolini che non vogliono togliere il pannolino: la ‘follia’ di Giorgia e Irene Del Vecchio ha l’aspetto di decine e decine di scaffali che traboccano di favole, fiabe, albi illustrati e romanzi per l’infanzia. Queste due sorelle romane nel 2022 hanno lasciato i loro contratti a tempo indeterminato per reinventarsi.

Hanno aperto una libreria per bambini che, grazie all’ampia offerta culturale e formativa, è diventata in pochi mesi un punto di ritrovo per genitori e piccoli lettori, tanto da essere premiata dal Municipio XI della Capitale.

I motivi dietro a questa scommessa sono stati gli stessi dei milioni di lavoratori che dopo la pandemia da Covid-19 si sono dimessi: la ricerca di una maggiore serenità personale, la voglia di sentirsi più realizzati e più felici. “Avevamo sempre lavorato come dipendenti, non sapevamo come ci saremmo trovate a gestire un’attività nostra né se avrebbe funzionato. I rischi c’erano e così le preoccupazioni, avendo entrambe famiglia, ma per me la situazione precedente era insostenibile, non potevo continuare ad accettare il livello di stress che mi aveva portato il lavoro fino a quel momento”, così racconta Irene a distanza di un anno dall’apertura della libreria ‘Foglioline’.

Secondo una ricerca del Politecnico di Milano appena il 7 per cento dei lavoratori si dichiara felice e le sorelle Del Vecchio fanno parte di quell’enorme fetta di italiani che, nonostante un lungo percorso di studi e specializzazioni, non aveva trovato un impiego soddisfacente nel corso degli anni.

Irene, 33 anni, una laurea magistrale in Scienze storiche e cooperazione internazionale e un master, lavorava da anni nella raccolta fondi e nella comunicazione di un’associazione del terzo settore. Un impiego che aveva cercato e voluto, ma che le aveva portato insoddisfazione, tensione e malumore. [...] “Ero sempre triste, svilta e stressata e portavo questi sentimenti dal luogo di lavoro a casa”. La situazione della sorella era diversa. Giorgia, 38 anni, una laurea magistrale in Comunicazione e marketing e poi un diploma all’Accademia di grafica, aveva virato su un settore diverso per stabilirsi contrattualmente. “Dopo tanti ambienti lavorativi tossici nel mondo della comunicazione e degli eventi, avevo trovato un impiego come assistente di una nutrizionista. Da cinque anni - dice - lavoravo serenamente, in un contesto sano e rispettoso, dove era tornata in me anche l’energia per dedicarmi alle mie passioni come la fotografia e l’illustrazione, ma si trattava di un lavoro che non mi apparteneva e che purtroppo non poteva appagarmi”.

La libreria per bambini è stato un luogo ammirato da entrambe le sorelle Del Vecchio sin dall’adolescenza, poi nel periodo dell’università è arrivata per Giorgia la passione per gli albi illustrati,

ma nel corso degli anni, nessuna delle due aveva mai concretamente pensato che potesse trasformarsi in un 'Piano B'.

[...] Per Irene e Giorgia Del Vecchio il punto di svolta arriva nella primavera del 2020, quando gli italiani si trovano in lockdown. "Nei mesi in cui eravamo chiusi in casa, ho deciso di seguire un corso di formazione che spiegava i passi da compiere per aprire una libreria per bambini. All'epoca lo vedevo come un momento di evasione che mi facesse sognare in quei mesi cupi", racconta Irene. "Circa un anno dopo sono rimasta incinta - prosegue - e l'arrivo di mia figlia mi ha aperto gli occhi. Ho capito quanto stessi male e non volevo far crescere una bambina in un contesto di stress e di insoddisfazione. Volevo stare meglio, per me e anche per lei. [...] Giorgia ricorda che è successo tutto molto in fretta: "Abbiamo capito che era un'occasione unica, che quel sogno nel cassetto sarebbe potuto diventare una vita diversa e ci siamo dette: 'Ora o mai più'. [...] "Ci siamo fatte due conti anche in famiglia: io avevo il mutuo da pagare, entrambe avevamo la responsabilità di crescere delle figlie, ma sia i nostri genitori sia i nostri partner hanno capito quanto questa occasione fosse importante e ci hanno dato pieno appoggio e fiducia", ricorda Giorgia. Oggi Foglioline si avvicina a compiere un anno di età. Nei mesi è diventato un luogo di ritrovo per gli abitanti nel quartiere Portuense e non solo: oltre alla vendita dei libri, il negozio ospita laboratori di arte e musica per bambini e incontri con professionisti della maternità e dell'infanzia, come ostetrici, psicologi, nutrizionisti. Proprio "per aver contribuito a valorizzare la comunità municipale e cittadina" il Municipio XI di Roma ha conferito alla libreria il premio Arvalia 2023. "È stata una bella soddisfazione - racconta Giorgia - perché il nostro obiettivo era proprio creare un luogo che facesse sentire felici e a casa le persone che scelgono di entrare".

"Siamo solo al primo anno di attività - aggiunge Irene - e ci sarà il tempo di tirare le somme, ma la nostra vita è cambiata in meglio. Nonostante la stanchezza, si va sempre al lavoro con motivazione e serenità. Ho sempre voglia di provare cose nuove, portare nuove idee e ho detto addio allo stress portato dal lavoro".

Source : Corinna Spirito, 4 ottobre 2023

[https://www.repubblica.it/cronaca/2023/10/04/news/cambiare\\_vita\\_piano\\_b\\_storia\\_sorelle\\_abbia\\_mo\\_lasciato\\_il\\_tempo\\_indeterminato-416691540/](https://www.repubblica.it/cronaca/2023/10/04/news/cambiare_vita_piano_b_storia_sorelle_abbia_mo_lasciato_il_tempo_indeterminato-416691540/)

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*

## Latin

### **Mères versus nourrices**

Aulu-Gelle cite une dissertation du philosophe Favorinus dans laquelle ce dernier défend l'idée que les femmes nobles doivent allaiter elles-mêmes leurs enfants plutôt que de recourir à des nourrices.

Quae partus suos deserunt ablegantque a sese et aliis nutriendos dedunt, vinculum illud coagulumque

animi atque amoris quo parentes cum filiis natura consociat, interscindunt aut certe quidem diluunt deteruntque. Nam ubi infantis aliorum dati facta ex oculis amolito est, vigor ille maternae flagrantiae sensim atque paulatim restringitur, omnisque impatientissimae sollicitudinis strepitus consilescit neque multo minor amendati ad nutricem aliam filii quam morte amissi oblivio est. Ipsius quoque infantis adfectio animi, amoris, consuetudinis in ea sola, unde alitur, occupatur et, proinde ut in expositis usu venit, matris quae genuit neque sensum ullum neque desiderium capit. Ac propterea oblitteratis et abolitis nativae pietatis elementis, quicquid ita educati liberi amare patrem atque matrem videntur, magnam fere partem non naturalis ille amor est, sed civilis et opinabilis.

AULU-GELLE, Nuits attiques, XII, 1, 21-23

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*

## Grec ancien

### Du cygne

Claude Élien est un érudit romain de langue grecque des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. Il est l'auteur d'une vaste compilation de sources plus anciennes touchant à des thèmes très divers : la *Ποικίλη ἱστορία*, *Histoire variée*, où chaque paragraphe est consacré à un sujet différent. Dans le paragraphe suivant, qui forme une unité à part entière, il est question du cygne.

Λέγει Ἀριστοτέλης τὸν κύκνον καλλίπαιδα εἶναι καὶ πολύπαιδα, ἔχειν γε μὴν καὶ θυμόν. Πολλάκις γοῦν ἐς ὄργην καὶ μάχην προελθόντες καὶ ἀλλήλους ἀπέκτειναν οἱ κύκνοι. Λέγει δὲ ὁ αὐτὸς καὶ μάχεσθαι τοὺς κύκνους τοῖς ἀετοῖς· ἀμύνεσθαι γε μὴν αὐτούς, ἀλλ' οὐκ ἄρχειν ἀδίκων. Ὅτι δὲ εἰσι φιλοδοί, τοῦτο μὲν ἤδη τεθρύληται. Ἐγὼ δὲ ἄδοντος κύκνου οὐκ ἤκουσα, ἴσως δὲ οὐδὲ ἄλλος· πεπίστευται δ' οὖν ὅτι ἄδει. Καὶ λέγουσί γε αὐτὸν μάλιστα κατ' ἐκεῖνον εἶναι τὸν χρόνον εὐφωνότατόν τε καὶ ὠδικώτατον, ὅταν ἦ περὶ τὴν καταστροφὴν τοῦ βίου. Διαβαίνουσι δὲ καὶ πέλαγος, καὶ πέτονται καὶ κατὰ θαλάττης, καὶ αὐτοῖς οὐ κάμνει τὸ πτερόν.

ELIEN, *Histoire variée*

*Vous traduirez le passage surligné en gris.*